

Daguerréotype. — Procédé, inventé de 1813 à 1829, par Niepce et Daguerre, à l'aide duquel on fixait les images de la chambre noire sur des plaques d'argent sensibilisées à la vapeur de l'iode. Ces images étaient développées (voy. ce mot) aux vapeurs de mercure et fixées à l'hyposulfite de soude. Par le daguerréotype on obtenait directement des épreuves positives, mais il fallait répéter l'opération sur le modèle autant de fois qu'on désirait d'épreuves. Les finesses du modelé étaient bien supérieures à celles des photographies; cependant le miroitement du métal rendait les épreuves difficiles à voir. Pour l'aspect d'ensemble on ne peut mieux comparer les épreuves au daguerréotype qu'à l'effet produit par des images peu éclairées, reflétées dans un miroir. — Par abréviation, on disait aussi un daguerre.

Daguerréotyper. — Reproduire par le daguerréotype. — On dit parfois de peintures, ou de reproductions d'une exactitude de détails méticuleuse, qu'elles sont daguerréotypées.

Dais. — (Arch.) — Motif d'ornementation de l'époque gothique, formant voûte et placé au-dessus des statues adossées à un mur, ou des évidements en forme de niche pratiqués pour recevoir une statue. Au XII^e et au XIII^e siècle, les dais reproduisent



en élévation des édifices minuscules con-

formes au style de l'époque. Au XIII^e, ils sont surmontés d'arcatures à jour, flanqués de pinacles, de clochetons et d'arcs-boutants; leur luxueuse décoration augmente au XIV^e



et au XV^e siècle. Dans certains édifices, au château de Blois, par exemple, des statues équestres sont couronnées de dais formés de deux arcades ogivales se développant sur une surface relativement considérable. Enfin, au XVI^e, les dais sont encore très riches, mais affectent parfois la forme de lanternons avec volutes et enroulement superposés étagés et en retraite les uns sur les autres, et se terminant parfois par une élégante statuette. On décorait aussi la partie supérieure des sièges réservés aux per-



sonnages de distinction de morceaux d'étoffes drapées formant une sorte de toiture; on donne également le nom de dais à l'abri mobile décoré de

panaches et d'étoffes richement brodées sous lequel se plaçaient les rois et que portaient parfois de hauts dignitaires. Le dais n'est plus usité de nos jours que dans les cérémonies du culte catholique.

Dallage. — Se dit d'une surface horizontale recouverte de matériaux susceptibles d'être taillés en lamelles et de résister au frottement et à l'usure.

Certains dallages de l'époque romaine sont formés de plaques de marbre et de porphyre ; au moyen âge, on rehaussait certains dallages d'incrustations de pierre ou de mastics diversement colorés.

Dalle. — (Arch.) — Pierre large et peu épaisse servant à paver. — Réservoir plat à la base des toits, destiné à conduire l'eau jusqu'aux tuyaux de descente.

— **tumulaire.** — Se disait surtout au moyen âge des grandes dalles de pierre destinées à recouvrir les sépultures. Ces dalles étaient parfois décorées de dessins gravés en creux et d'une extrême richesse, et lorsqu'elles représentaient des personnages de distinction, les



visages, les mains, les blasons étaient formés d'incrustations de marbre. On dit aussi, dans ce sens, pierre tombale.

Dallé. — (Arch.) — Pavé avec des dalles de pierre ou de marbre.

Daller. — (Arch.) — Exécuter la pose d'un dallage.

Dalmatique. — Vêtement qui recouvre l'aube et porté par les diacres et sous-diacres assistant le prêtre qui officie. La dalmatique est un vêtement sans manches, mais couvrant l'épaule et la partie supérieure des bras.

Damas. — Étoffe de laine ou de soie, en général décorée de riches et grands dessins dans toute la largeur du tissu.

Damasquinage. — Suite d'opérations qui ont pour but de damasquiner. On dit aussi damasquinerie.

Damasquine. — (Art déc.) — Dessins décoratifs métalliques, appliqués à la surface d'objets en fer ou en acier. Les dessins étant creusés à l'eau-forte, on recouvre entièrement la pièce de mixtion de colle d'or, et on y fait adhérer des feuilles minces d'or ou d'argent. La

pièce séchée, on enlève, à l'aide d'une lame aiguisée, tout ce qui dépasse les dessins gravés en creux. — On damasquine aussi en matant des lames de métal de façon à imiter le moirage des damas, en bleuissant l'acier sur lequel on a réservé des dessins au pinceau, enfin en traçant des dessins d'or ou d'argent sur un fond bleu d'acier.

Damasquiné. — Se dit d'ornements variés, rappelant le brillant de rinceaux métalliques se détachant sur un fond sombre ou miroitant.

Damasquiner. — Faire sur acier des incrustations d'or ou d'argent. — (Voy. *Damasquine*.)

Damasquinerie. — Art de damasquiner. On dit aussi *damasquinure* et *damasquinage*.

Damasquineur. — Artiste qui exécute des damasquinages.

Damasquinure. — (Voy. *Damasquinerie*.)

Damassade. — Étoffe damassée de soie et de fil.

Damassé. — Se dit des étoffes de Damas ou fabriquées à la façon des étoffes de Damas. — Linge ouvré à dessins.

Damier. — (Arch.) — Décoration des surfaces murales de l'époque romane consistant en une disposition spéciale de matériaux blancs et noirs, et aussi en pierres saillantes, carrées, rectangulaires, superposées, espacées, donnant ainsi des ombres portées symétriques destinées à rompre la monotonie des surfaces ou des moulures. Se dit également des carrelages formés de pavés carrés, alternativement blancs ou noirs, ou même de deux couleurs différentes.



Danse macabre. — Série de figures, de groupes, peints, sculptés, dessinés ou gravés, représentant la Mort, qui, sous l'aspect d'un squelette ou d'un écorché, fait danser et entraîne des personnages de toutes les conditions, depuis le pape jusqu'au mendiant, depuis la reine jus-

qu'à la plus humble et misérable vieille. Les artistes allemands ont excellé dans la composition des danses macabres. La danse macabre ou danse des morts de Bâle était célèbre et celle d'Holbein est justement considérée comme un chef-d'œuvre.

Danser. — (Arch.) — Se dit de compositions mal équilibrées, et surtout de façades dans lesquelles, par défaut de symétrie ou par suite de l'absence d'un parti pris de grandes lignes, la stabilité de l'édifice n'est pas suffisamment affirmée.

Dard. — (Arch.) — Motif d'ornementation en forme de flèche acérée, séparant deux oves consécutives. Parfois, ces dards sont légèrement fleuronés. Toutefois, leur profil angulaire et la régularité de l'arête sont indispensables pour donner de la fermeté à la moulure.

Dauphin. — Se dit de la représentation conventionnelle d'un mammifère cétacé, à tête volumineuse. Les dauphins



sont usités surtout dans la décoration des fontaines. Ils sont usités aussi comme figures de blason et, dans ce cas, représentés le plus souvent de profil et contournés en demi-cercle.

Dé. — (Arch.) — Cube de pierre



ormant la partie principale d'un piédestal. — Pierre taillée en forme de

cube ou de tronc de pyramide placé sur le sol pour recevoir des supports verticaux en fer ou en bois.

Déambulatoire. — (Arch.) — Nef tournant autour du chœur d'une église et terminée parfois par une grille.

Débillarder. — (Arch.) — Abattre les arêtes d'une pièce de bois.

Décadence. — On dit que l'art est en décadence pour indiquer qu'il ne produit plus que des œuvres inférieures à celles d'une date encore récente. L'expression s'applique aussi — mais parfois à tort — à certaines œuvres conçues et exécutées en dehors des lois et des traditions de l'art classique.

Décalcomanie. — Art de décorer des surfaces unies au moyen de dessins imprimés avec des couleurs spéciales, qui, humidifiées, se décalquent à l'aide d'une simple pression en se détachant des feuilles de papier sur lesquelles elles étaient appliquées.

Décalque. — Décalquer, c'est reporter le calque d'un dessin sur une nouvelle surface. On peut cependant décalquer sans avoir fait le calque préalable. Tel est le cas d'une gravure, par exemple, derrière laquelle on placerait une feuille de papier noirci posée sur un feuillet de papier blanc. En suivant les contours de la gravure à l'aide d'une pointe émoussée d'acier ou d'ivoire, on obtient sur le papier blanc un tracé noir qui est un véritable décalque. On arrive au même résultat à l'aide d'un calque de la gravure, ce qui a l'inconvénient de constituer un travail de plus pour l'artiste, mais l'avantage de ne pas abîmer la gravure. Les décalques sont obtenus ainsi dans le même sens que l'original. Dans le dernier cas cependant le décalque pourrait être en sens inverse, si on prenait soin de retourner le calque lui-même en sens inverse avant de commencer à décalquer chaque trait. Mais lorsque le calque est fait sur papier glace ou papier gélatine, — ce qui est le procédé habituellement employé par les graveurs qui ont besoin

de retourner leurs sujets sur leurs planches afin qu'à l'impression ils se retrouvent dans le sens de l'original, — le décalque est toujours pris en sens inverse puisqu'il faut retourner le calque pour que, sous l'effet d'une pression exercée soit avec le brunissoir, soit avec la main, les traits creusés à la pointe déposent leur poudre de crayon. — (Voy. *Calque*.)

Décaper. — Nettoyer une surface métallique au moyen d'un acide.

Décharge. — (Arch.) — Construction, refend de pièce de charpente destinée à soulager, à supporter en partie le poids d'un édifice, d'une voûte, etc.

Déchiqueté. — Tailladé, découpé en dents petites, nombreuses et irrégulières.

Décimètre. — Dixième partie du mètre. — (Voy. *Double décimètre*.)

Décintrage. — (Arch.) — Opération qui a pour but de décintrer, d'enlever le cintre qui a servi à édifier une voûte. — (Voy. *Décintrement*.)

Décintrement. — (Arch.) — Le décintrement d'une voûte se fait soit en chassant à petits coups les billes ou coins qui supportaient le cintre, soit en éventrant les sacs de sable qui remplissaient le même office et qui, en se vidant, produisent un abaissement régulier du cintre, soit enfin à l'aide de verrins ou très grosses vis munies d'écrous que l'on descend graduellement. Le décintrement des voûtes doit être régulièrement fait et facile à enrayer pour prévenir la disjonction des matériaux. S'il s'agit d'un pont, il doit avoir lieu avant la construction du parapet et des tympans que les tassements de la voûte pourraient disjoindre.

Décintrer. — (Arch.) — Oter le cintre d'une arcade.

Déclinatoire. — Boussole servant à orienter un plan.

Déclivité. — Pente, inclinaison.

Décoloration. — Absence de couleur, affaiblissement de couleur, destruction ou perte de couleur.

Décoloré. — Se dit d'une œuvre fade, monotone, pâle, terne, ou sans éclat.

Décoloris. — Absence d'effet, disparition de la couleur. On dit mieux *décoloration*.

Décor. — On désigne indistinctement sous le nom de décor : la peinture décorative, la peinture d'ornementation et la décoration de théâtre. Par le groupement de certains objets heureusement choisis et habilement agencés on peut aussi réaliser dans un coin d'atelier, dans un appartement, un décor pittoresque. — On dit encore « le décor d'un vase », pour désigner les partis pris suivant lesquels les ornements ont été disposés à la surface de ce vase ; et enfin un tableau est traité de décor, pour indiquer que l'œuvre n'est point d'une exécution très finie, qu'elle est au contraire traitée largement à la façon de décorations théâtrales.

— (Arch.) — Enduit de plâtre dont on revêt les façades. — Ensemble de la décoration d'un édifice. On dit que le décor d'une maison est très riche pour indiquer que ce décor comporte un grand nombre de moulures et de motifs d'ornementation.

Décorateur. — Artiste qui s'occupe de peinture et de sculpture décoratives, c'est-à-dire d'œuvres conçues spécialement en vue de la place qu'elles doivent occuper dans un ensemble donné. A côté de cette haute acception du mot, il faut en joindre plusieurs autres. On appelle décorateurs les peintres qui exécutent les décorations théâtrales et aussi ceux qui exécutent le décor — c'est-à-dire les peintures imitant le bois, le marbre, le bronze — et agrémentent les surfaces murales de filets, de rinceaux et autres motifs d'ornementation.

Décoratif. — Se dit des sujets qui concourent à la décoration d'un lieu, d'une matière, d'un objet quelconque en respectant la nature, le caractère et la destination de cet objet, de cette matière ou de ce lieu.

— On appelle art décoratif, l'art appliqué à la décoration des objets de luxe ou des objets usuels, des habitations de la personne humaine, ayant pour but, non la création d'œuvres d'art isolées comme le tableau, la statue, mais celle d'œuvres d'art ayant une destination déterminée, des sculptures, des peintures d'ornementation, des meubles, des bijoux, des costumes, etc.

Décoration. — On entend par décoration d'une façade les principaux motifs d'ornementation qui y sont placés. L'art de la décoration consiste aussi à embellir certains locaux, au moyen de tapisseries, d'œuvres d'art, d'arbustes, de plantes exotiques, concourant à former un brillant ensemble et à leur donner un air de fête. Enfin on désigne sous le nom de décorations théâtrales tout cet ensemble de rideaux, de châssis, de toiles peintes, à l'aide desquels on décore la scène et on représente des paysages, des intérieurs, des vues de villes, des châteaux, suivant les nécessités des pièces que l'on joue.

Décoré. — Orné, couvert, enrichi de motifs d'ornementation.

Décorer. — Orner, couvrir d'ornementation, embellir de décorations peintes, sculptées ou gravées, enjoliver d'objets d'art habilement disposés et agréablement présentés.

Découpage. — (Grav.) — Se dit des épreuves des clichés en relief ou de gravures sur bois découpées et superposées sur le cliché ou le bois suivant la vigueur des noirs que l'on veut obtenir au tirage, de façon que la feuille de papier à imprimer soit plus fortement appuyée aux endroits ainsi surélevés, à l'aide de hausses, qu'aux autres endroits, où, pour ainsi dire, elle effleure à peine les tailles encreées. On donne aussi le nom de découpage à l'opération qui a pour but de séparer plusieurs clichés en relief obtenus par une même réduction (procédé Gillot) et qui doivent être évidés pour recevoir des lignes de texte ou montés séparément sur des blocs

de bois de même hauteur que les caractères d'imprimerie.

Découpage. — (Arch.) — Art de découper des planches de bois mince suivant des profils et des dessins donnés, de façon à en former des motifs de décoration de balustrades, de crêtes, de rampes, etc., destinés surtout à des constructions champêtres en style de chalets. — Depuis quelques années le découpage des métaux joue également un certain rôle dans la décoration.

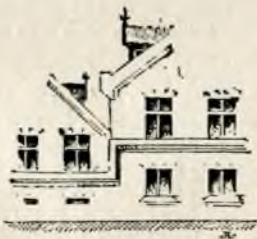
Découpé. — Dessiné, profilé. — Se dit aussi de figures peintes dont le contour est trop sec, et de motifs de sculpture et d'ornementation percés à jour, divisés, offrant des contours taillés.

Découpure. — Objet découpé.

Déécouvrir. — (Grav.) — Mettre à nu une partie d'une planche gravée à l'eau-forte, enlever le vernis sur un point, soit à l'aide du grattoir, soit avec une goutte d'essence de térébenthine, de façon à juger de l'état d'achèvement du travail.

Décrire. — (Dess.) — Tracer une courbe.

Décrochement. — (Arch.) — Se dit principalement dans le style gothique de la façon dont les corniches, mou-



lures ou lignes horizontales, déterminant des hauteurs d'étages, d'ouvertures ou de combles, sont reliées suivant les nécessités ou le niveau du terrain, à d'autres horizontales à l'aide d'une partie verticale.

Décrotter. — Nettoyer les fragments de pierre, de marbre ou de verre,

employés dans les dallages en mosaïque.

Dédicace. — (Grav.) — Légende gravée sur certaines planches du *xvii^e* et du *xviii^e* siècle principalement, encadrant parfois des armoiries et relatant l'hommage du graveur au possesseur d'un tableau, ou le témoignage de reconnaissance envers un personnage occupant une haute situation.

Dédié. — Se dit d'œuvres offertes à certaines personnes ou mises sous leur patronage par une dédicace manuscrite, imprimée ou gravée.

Dédorer. — Enlever la dorure d'un objet.

Défets. — Se dit d'épreuves imprimées en typographie ou en taille-douce et de feuilles de texte dépareillées qui ne peuvent servir à former un exemplaire complet d'un ouvrage.

Défeuillé. — Se dit, dans certains paysages d'hiver, d'arbres dépouillés de leurs feuilles.

De fond. — (Arch.) — Se dit de façades, de refends qui, posant sur une voûte ou sur le sol et régnant à tous les étages d'une construction, sont situés dans un même plan vertical.

Dégagement. — (Arch.) — Mode de communication existant entre deux pièces contiguës.

Dégager. — (Grav.) — Repasser la pointe à l'intérieur d'un trait gravé.

Dégourdi. — (Céram.) — Commencement de cuisson.

Dégradé. — (Photog.) — Se dit, par abréviation, pour désigner une épreuve en dégradé. Dans ces épreuves, les contours du portrait, au lieu d'être inscrits dans un ovale ou un rectangle, se fondent insensiblement et par dégradation des teintes avec le blanc du papier.

Dégrader. — (Peint.) — La dégradation d'un ton consiste à le conduire jusqu'au blanc par une succession de teintes intermédiaires dont l'intensité diminue régulièrement. Lorsqu'on veut par exemple modeler en teintes plates un cylindre, la partie lumineuse étant

figurée par une ligne complètement blanche, et la partie dans l'ombre par une ligne complètement noire, il faut, pour indiquer la forme cylindrique, que les teintes contiguës se succèdent régulièrement dégradées du noir au blanc. Dans le lavis on procède du blanc au noir, c'est-à-dire en posant d'abord la teinte la plus faible.

Dégraisser. — (Dor.) — Nettoyer l'apprêt blanc d'un objet à dorer avec un linge mouillé et une brosse très douce, ou mieux une éponge.

Degré. — (Arch.) — Marche d'un escalier et aussi ensemble de plusieurs marches ou degrés : « le degré du palais ».

Dégrossir. — (Sculpt.) — Faire tomber à grands coups, à l'aide de la masse et du ciseau, les morceaux d'un bloc de pierre ou de marbre, de façon à se rapprocher des formes du modèle que l'on veut reproduire. On obtient ainsi une première silhouette grossière, plus grande que celle de l'original.

Del. — Abréviation du mot *Delineavit* qui suit le nom de l'auteur d'un dessin reproduit en gravure ou en lithographie.

Délavage. — (Aquat.) — Action de détremper, délayer les couleurs d'aquarelle, soit dans des godets, soit sur une palette de porcelaine.

Délayer. — (Peint.) — Toutes les couleurs d'aquarelle et l'encre de Chine surtout doivent être délayées dans quelques gouttes d'eau avant d'être employées. Pour la gouache on se sert d'eau gommée. On délaye les couleurs soit dans des godets de faïence, soit sur des palettes de porcelaine, soit enfin sur des glaces dépolies. L'encre de Chine, délayée dans des godets, se coagule facilement ; pour obtenir des teintes pures qui ne déposent pas de points noirs sur le papier, on filtre à l'aide d'un linge très fin l'encre délayée. Certaines couleurs d'aquarelle se délayent plus ou moins vite et fournissent plus ou moins, c'est-à-dire que leur intensité est en raison inverse de leur dureté.

Délicatesse. — Se dit, dans les œuvres d'art, d'un faire délicat, recherché, de tons doux, harmonieux et fins, de qualités d'exécution produisant une impression agréable.

Délinéation. — Contour d'une figure, silhouette d'un groupe de figures, d'une partie de paysage. « La délinéation des nuages, des montagnes, etc. »

Déliter. — (Arch.) — Poser une pierre, dans la construction d'une assise, sur le côté opposé au lit.

Délits. — (Voy. *Veine*.)

Delta. — Triangle entouré de rayons dans lequel est inscrit le nom de Jéhovah en caractères hébraïques

Démembré. — (Blas.) — Se dit de



figures d'oiseau sans pattes ni cuisses. Un aigle démembré. Cette pièce est fréquemment employée dans les ar-

moiries allemandes.

Demi-bosse. — (Sculpt.) — (Voy. *Bas-relief*.)

Demi-canal. — (Arch.) — Se dit du canal placé à l'extrémité du triglyphe. Chaque triglyphe est décoré de deux canaux et de deux demi-canaux, ce qui fait en tout trois glyphes et trois traits gravés en creux.

Les demi-canaux se terminent parfois à leur partie supérieure par un arc de cercle.

Demi-ceint. — (Arch.) — Se dit d'un fût de colonne à moitié engagé dans une muraille.

Demi-cercle. — Moitié de cercle.

Demi-colonne. — (Arch.) — (Voy. *Colonne adossée*.)

Demi-concamération. — (Arch.) — Forme d'une voûte construite suivant une moitié de courbe.

Demi-croupe. — (Arch.) — Portion de toiture formant retour en apentis.

Demi-cylindrique. — Se dit des

corps ou des surfaces qui n'ont pour développement que la moitié de celle du cylindre.

Demi-dolmen. — Dolmen dont la table repose

à terre par l'une de ses extrémités.

C'était du haut de ces demi-dolmens, quand ils étaient de grande dimension, que l'on précipitait les victimes. — (Voy. *Dolmen imparfait*.)



Demi-droit. — Angle égal à la moitié d'un angle droit, c'est-à-dire angle de 45 degrés.

Demi-ferme d'arêtier. — (Arch.) — Moitié d'une ferme de comble placée dans le plan de l'arêtier.

Demi-ferme de croupe. — (Arch.) — Moitié d'une ferme de comble placée au milieu de la croupe.

Demi-figure. — (Voy. *Figure*.)

Demi-lune d'eau. — (Arch.) — Bassin de forme demi-circulaire et décoré de jets, de vasques, et parfois d'un entourage architectural.

Demi-majolique. — (Céram.) — Poteries vernissées fabriquées en Toscane, avant que la glaçure stannifère fût connue, et qui sont facilement reconnaissables à des figures dont le contour est tracé en bleu ou en noir et dont les chairs sont blanches tandis que les vêtements sont teintés.

Demi-métope. — (Arch.) — Portion de métope à l'extrémité d'une frise ou sur l'angle d'une partie d'entablement formant saillie sur un entablement continu.

Demi-nature. — Se dit de figures peintes ou sculptées, qui auraient une hauteur de quatre-vingts centimètres environ, c'est-à-dire la moitié de la hauteur d'un homme de taille moyenne, si elles étaient exécutées en pied.

Demi-porcelaine. — (Céram.) — Se dit improprement d'une variété de faïence fine.

Demi-reliure. — Reliure d'un volume dont le dos et les coins seulement sont en peau et dont les plats sont en toile ou en papier.

Demi-teinte. — Coloration intermédiaire entre celle des parties vivement éclairées et celle des parties placées dans l'ombre. Les demi-teintes servent à harmoniser un ensemble, à rendre la transition moins brusque entre la lumière et l'ombre. On dit aussi qu'un tableau, qu'une figure est dans la demi-teinte, pour indiquer que l'œuvre est exécutée dans une tonalité très douce, qui n'offre rien d'éclatant ni de heurté.

Demi-ton. — Tonalité intermédiaire entre deux tons de deux valeurs différentes bien accentuées.

Demi-translucide. — Se dit d'objets ne laissant que difficilement traverser les rayons lumineux.

Demi-transparence. — Se dit de pierres précieuses, de pièce de céramique dont la transparence est incomplète.

Demi-vol. — (Blas.) — Se dit d'une seule aile d'oiseau, les plumes tournées vers le flanc sénestre de l'écu. On ne spécifie pas en blasonnant le genre de l'oiseau. Certains blasons offrent trois demi-vols en la même assiette. Un demi-vol de pourpre, d'azur, etc.



Démolition. — (Arch.) — Destruction, renversement d'un édifice. Se dit aussi des matériaux provenant d'une démolition.

Démoulage. — (Sculpt.) — Opération qui consiste à débarrasser un objet en relief du moule où il a été coulé. C'est après le démoulage que l'on peut retirer les bavures, ainsi que la saillie des jets, remédier aux défauts, ciseler, si on le juge à propos, en un mot, parfaire l'exécution de la pièce.

Démouler. — (Sculpt.) — Retirer une pièce moulée de l'intérieur du moule.

Denché. — (Blas.) — Dents aiguës suivant lesquelles sont découpées les piè-

ces de l'écu. On dit aussi *Denté*, *Dentelé* et *Endenté*. La différence entre le *denché* et l'*engrelé* consiste en ce que, dans le premier cas, les pointes sont assez grosses et taillées droites, tandis que dans le second elles sont à pointes minces et à intervalles évidés.



Dentrite. — Pierre arborisée. — On donne le même nom aux dessins qui figurent sur cette pierre.

Dent. — Découpure.

Dent-de-chien. — (Art déc.) — Motif d'ornementation formé de fleurons à quatre feuilles avec filets aigus, saillants et semblables à des dents de chien.

Dent-de-scie. — (Art déc.) — Motif d'ornementation en forme de dent pointue, particulier aux monuments de l'époque romane et des premières années du style ogival.



Denté. — (Blas.) — (Voy. *Denché* et *Dentelé*.)

Dentelé. — Se dit des objets, des parties de monument découpés en forme de dents, et se dit en blason des pièces découpées en dents dont les pointes sont assez grosses et qui sont taillées droites. — (Voy. *Denché*.)

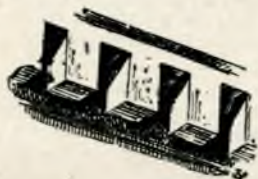
Dentelle. — Tissu à jour formé de mailles très fines sur lesquelles courent des motifs d'ornementation. Certaines dentelles anciennes de Malines, d'Alençon, certains points de Venise ou d'Angleterre sont recherchés et classés parmi les objets d'art et de haute curiosité.

— (Arch.) — Se dit improprement des découpures et des ornements déchiquetés dans l'architecture de style gothique.

— (Typographie. — Reliure.) — Ornaments très fins imitant le dessin de dentelle, frappés en or sur les cuirs. Vignettes formant entourage ou tête de page en typographie.

Dentelure. — Découpure en forme de dents.

Denticule. — (Arch.) — Motif d'ornementation destiné à rompre les traits de lumière horizontale d'une moulure d'entablement et à projeter des ombres découpées au-dessous de la saillie produite par la corniche des enta-



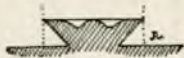
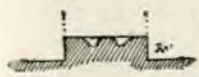
blements d'ordre ionique et corinthien. Les denticules sont formés de découpures rectangulaires pratiquées sur un large listel. Ils ont d'ordinaire une hauteur double de leur largeur et sont séparés les uns des autres par un vide ou *métatome* d'une largeur égale à la moitié d'un denticule.

Denticulé. — Orné de denticules, de très petites dents. Se dit aussi en blason d'une bordure de dents carrées semblables à des denticules et placées au pourtour et à l'intérieur d'un écu.

Dépeindre. — Se disait autrefois pour peindre au figuré.

Déposition de croix. — (Peint.) — Se dit des tableaux religieux représentant Joseph d'Arimathie et les disciples détachant le Christ de la croix.

Dépouille. — Pour détacher un objet en relief du moule où il a été fondu ou coulé sans briser celui-ci, il faut que les parties creuses du moule soient taillées perpendiculairement et non en talus. On dit alors que le moule est



préparé en *dépouille*, c'est-à-dire qu'il est facile de dépouiller, d'enlever l'empreinte. C'est ainsi que l'on

peut enlever le moule qui a été obtenu sur la première rosace, tandis que dans le second cas il faut briser la rosace pour détacher le moule ou réciproquement. La première rosace seule est donc préparée en dépouille. De même lorsque les trois pièces d'un moule sont numérotées 1, 2, 3, c'est la pièce portant le n° 1 et servant de clef qui permet d'enlever les autres pièces sans les briser, parce qu'elle est préparée en dépouille.

Déraser. — (Arch.) — Raser, abaisser la hauteur d'une muraille, d'un édifice.

Désaciérage. — (Grav.) — (Voy. *Acierage*.)

Désargenter. — Retirer, enlever la couche d'argent qui recouvre certains objets de bronze ou de cuivre.

Desceller. — (Arch.) — Enlever de son scellement.

Descente. — (Arch.) — Se dit d'une rampe d'escalier et aussi de la voûte rampante sous laquelle on a établi un escalier.

— **de croix.** — Se dit des peintures représentant le Christ descendu de la croix. — (Voy. *Déposition*.)

Description. — Se dit de courtes notices placées dans les catalogues d'œuvres ou d'objets d'art, après la désignation de l'objet. Les catalogues de peintures ou gravures qui accompagnent les biographies de certains artistes sont parfois accompagnés de descriptions. Si ce sont des pièces gravées, on décrit les divers états de ces gravures. — (Voy. *État*.)

Désinvolture. — Attitude libre et dégagée de certaines figures peintes ou sculptées. On dit qu'une figure manque de désinvolture pour indiquer qu'elle est lourde et sans grâce.

Dessertir. — Enlever une pierre fine, une mosaïque, une petite miniature de sa monture d'orfèvrerie.

Dessin. — Mode de représentation des objets à l'aide de traits au crayon ou à la plume. — On désigne aussi par ce mot l'art même du dessinateur; on dit, par exemple, qu'une figure est d'un

beau dessin. On se sert enfin du mot dessin par opposition à celui de couleur, pour indiquer la prédominance du trait sur le coloris.

Dessin. — (Arch.) — On dit d'un édifice qu'il a été construit d'après les dessins de tel ou tel architecte, pour indiquer que l'édifice a été construit sur les plans tracés par cet architecte.

— **à main levée.** — Se dit de dessins d'édifices, de machines, d'ornements exécutés sans le secours de la règle ni du compas, et traités parfois avec une grande liberté de main, soit à la plume, soit au crayon.

— **au trait.** — Dessin qui, ne représentant que les contours des objets, n'indique pas leur modelé ou relief à l'intérieur du contour par des effets d'ombre et de lumière.

— **aux deux crayons.** — Dessin au crayon noir sur papier teinté avec rehauts de crayon blanc, et aussi dessin sur papier blanc dans lequel on se sert de crayon noir pour les draperies et de sanguine pour les chairs.

— **aux trois crayons.** — Le dessin aux trois crayons, très usité au siècle dernier, s'exécutait sur papier teinté. Pour les figures, on traitait les vêtements et les parties dans l'ombre, avec le crayon noir; les carnations avec des hachures de sanguine, et les points lumineux, par des touches de crayon blanc. Le dessin aux trois crayons n'est donc qu'une sorte de pastel très simplifié. Il eut son heure de vogue et certains artistes, aujourd'hui oubliés, s'y étaient fait une grande réputation.

— **courants.** — (Arch.) — Se dit d'ornements peints ou sculptés se répétant sans interruption sur toute la longueur d'une moulure.

— **d'après la bosse.** — Dessin d'après un plâtre, un marbre, un bas-relief ou une figure en ronde bosse.

— **d'après le modèle.** — Dessin reproduisant un sujet dessiné, lithographié ou gravé.

— **d'après nature.** — Dessin

d'après le modèle vivant, d'après un site, d'après les objets réels.

Dessin d'architecture. — Dessins reproduisant des édifices, principalement en élévation ou en coupe, par les procédés géométriques.

— **de fabrique.** — Se dit des dessins qui sont exécutés en vue de la fabrication des étoffes décorées, des papiers peints, etc.

— **de machine.** — Se dit des dessins au trait ou lavé, ayant pour but de représenter des machines, des pièces de mécanique, etc. — On dit aussi dessin industriel.

— **d'imitation.** — Se dit du dessin — et surtout des cours de dessin professés dans les écoles — ayant pour but de reproduire et d'enseigner les moyens de reproduire les figures, les paysages et les ornements. Ce terme s'emploie par opposition à ceux de dessin d'architecture et de machine.

— **figuratif.** — (Voy. *Plan figuratif*.)

— **géométrique.** — (Voy. *Dessin linéaire*.)

— **graphique.** — (Voy. *Dessin linéaire*.)

— **industriel.** — (Voy. *Dessin de machine*.)

— **lavé.** — Dessin ombré au lavis (voy. ce mot), et spécialement dessin d'architecture ou de machines exécuté à teintes plates ou fondues.

— **leucographique.** — Dessin en blanc sur fond noir semblable aux figures qu'on trace à l'aide de la craie sur une ardoise ou un tableau noir.

— **linéaire.** — Dessin au trait, épure géométrique représentant un édifice en plan, coupe et élévation, et aussi un fragment d'édifice, de machine, un détail de construction, etc. Quelquefois les dessins linéaires sont lavés à l'encre de Chine ou à l'aquarelle. Dans ce cas, les ombres sont tracées géométriquement et les rayons lumineux suivent des directions parallèles et se dirigent le plus souvent de gauche à droite et sous un angle de 45 degrés.

Dessin ombré. — Dessin dans lequel, après avoir indiqué les contours au trait, on accuse la forme et le modelé à l'aide de hachures, de l'estompe et même de touches de lavis.

— **sans maître.** — Titre d'un recueil de planches *d'après les maîtres*, publié par M^{me} E. Cavé vers 1859 et formant un cours de dessin que l'on pouvait suivre sans l'aide du professeur.

Dessinateur. — Artiste qui exécute des dessins. — Artiste qui exécute des modèles décoratifs pour divers genres d'industrie.

Dessiné. — Représenté par le dessin. — Ce mot sert aussi à indiquer une œuvre d'un contour savant : « C'est dessiné », dit-on en parlant d'un tableau, d'une figure. — (Voy. *Se dessiner*.)

Dessiner une académie. — Dessiner une figure nue et entière, soit d'après un plâtre, soit d'après le modèle vivant.

Dessous. — (Peint.) — Tons préparatoires posés par le peintre de façon à faire valoir des touches ultérieures. On dit que les dessous d'un tableau sont excellents, qu'ils sont à peine recouverts, etc.

— (Arch.) — Étages placés sous la scène d'un théâtre.

Dessus. — (Arch.) — Étages placés au-dessus de la scène d'un théâtre et servant à agencer la partie supérieure des décors. On dit aussi *cintré*.

— **de glace.** — (Voy. *Dessus de porte*.)

— **de porte.** — Panneaux peints ou sculptés, décorant la surface placée au-dessus d'une porte, entre la partie supérieure de la baie et le plafond de l'appartement.



On dit aussi des *dessus de glaces* pour désigner les motifs de décoration placés au-dessus des glaces dans des conditions semblables.

Destination. — Se dit de la place pour laquelle les œuvres d'art sont exécutées. Il y a des statues qui sont d'un effet médiocre aux expositions et qui, mises en leur place, sont au contraire d'un grand effet. Il en est de même de certaines peintures, des plafonds par exemple, qui ne peuvent être appréciés le plus souvent à leur juste valeur que lorsqu'ils occupent leur destination.

Détaché. — (Peint.) — Se dit de figures peintes qui semblent se mouvoir à l'aise sur la toile et venir en avant; des lointains ou des détails situés à des plans reculés, et dont les différentes distances sont bien marquées.

Détail. — Se dit en général des parties secondaires, vêtements, attributs, etc., des accessoires dont l'exécution en peinture et en sculpture ne doit pas primer celle des parties principales. Dans certains genres, dans les tableaux de chevalet, par exemple, les détails doivent être plus soignés, parce que l'œuvre est destinée à être vue de près; dans les peintures murales, au contraire, le rendu méticuleux des détails nuirait à l'effet d'ensemble. — En architecture, on désigne sous le nom de détails les motifs d'ornementation exécutés d'après les dessins de l'architecte et qui donnent du caractère au monument.

Détrempe. — (Peint.) — Procédé de peinture à l'aide de couleurs détrempées dans de l'eau préparée à la colle pour les grands ouvrages, et à la gomme pour les petits. La peinture à la détrempe peut être retouchée à sec. Mais de nos jours elle est surtout usitée pour les décorations théâtrales et pour les dessins de fabrique.

— **commune.** — Peinture grossière dont on revêt les murailles et se composant d'un mélange de blanc d'Espagne, d'eau et de colle chaude, auquel on ajoute parfois d'autres couleurs.

— **vernée.** — Procédé de peinture à la détrempe assez compliqué qui comporte plusieurs couches d'encollage à titre de préparation et que l'on recou-

vre de deux ou trois couches de vernis à l'alcool lorsque le travail est terminé.

Devanture. — (Arch.) — Façade d'un magasin, d'une boutique.

Développement. — (Peint.) — Se dit de lignes bien développées, de contours offrant de belles proportions. Cette figure présente de beaux développements.

— (Arch.) — Plans, coupes et élévations développant, représentant un édifice sous tous ses aspects. — Extension de surfaces courbes sur des surfaces voisines et surtout transformation fictive ou réelle de surfaces courbes en surfaces planes de façon à exécuter des ornements peints qui sont ensuite appliqués sur les surfaces courbes à la place qui leur est destinée.

Développer. — (Arch.) Représenter sur un seul dessin les diverses faces d'un bâtiment. Déterminer sur une surface plane une superficie égale à celle d'une surface courbe.

— (Photog.) — Faire apparaître dans le laboratoire obscur et à l'aide de certains réactifs l'image obtenue sur la glace sensibilisée qui a été exposée dans la chambre noire.

Dévers. — Qui n'est ni droit ni d'aplomb. Une surface déversée.

Devis. — (Arch.) — Description détaillée des travaux et estimation des dépenses nécessaires pour édifier une construction, exécuter un travail.

Devise. — (Eas.) — Fasce diminuée d'un tiers de sa largeur.

Dextre. — (Blas.) — Le dextre est le côté droit de l'écu. Lorsqu'on regarde un blason, le côté dextre est donc celui qui se trouve du côté gauche du spectateur.

Dextrochère. — (Blas.) — Gan-



telet d'armes qui figure dans les armoiries de connétable, et aussi pièce d'un écu représentant un

bras droit, nu, vêtu ou armé. — Chez les Romains, bracelet que l'on portait au poignet droit.

Diablerie. — Se dit de peintures, de dessins ou de gravures dans le genre de Teniers et de Callot représentant des scènes fantastiques, des démons, des monstres, etc.

Diaconicum. — (Arch.) — L'une des absides latérales des basiliques chrétiennes où était logé le trésor. On le désignait aussi sous le nom de *secretarium*.

Diadème. — Bandeau d'étoffe qui ceint le front des souverains. Le bandeau fut, selon les temps, plus ou moins richement orné. — Parure de tête que portent les femmes. Elle se compose habituellement d'un cercle.

Diagonale. — Ligne joignant les sommets de deux angles non adjacents.

Diagramme. — Se dit du tracé géométrique déterminant la forme d'un objet. Le diagramme d'un vase, c'est-à-dire son contour, son profil déterminé par une série de lignes droites ou courbes et abstraction faite de toute décoration de l'objet.

Diagraphe. — Instrument inventé au xvi^e siècle par l'architecte Cigosi, perfectionné par Gavard (1830) et servant à tracer sur une feuille de papier les tableaux ou objets tels qu'ils apparaissent et d'autant plus petits que l'opérateur est plus éloigné d'eux. Le principe de l'appareil se compose d'une lunette à l'aide de laquelle on suit les contours à reproduire, tandis qu'un curseur adapté à cette lunette et muni d'un crayon trace sur le papier des lignes semblables à celles observées et suivies par le rayon visuel. Le diagraphe a été appliqué par Gavard à la reproduction des principaux tableaux du musée de Versailles.

Diagraphie. — Art de dessiner à l'aide du diagraphe.

Diagraphique. — Se dit de dessins ou d'appareils ayant rapport au diagraphe ou à la diagraphie.

Diamant. — Pierre précieuse la plus dure, la plus brillante de toutes. Incolore

et d'une limpidité parfaite, elle acquiert par la taille la propriété de jeter des feux de toutes couleurs et du plus vif éclat.

— Se dit aussi d'un outil formé d'une pointe de diamant adaptée à l'extrémité d'une sorte de manche et qui sert à couper les feuilles de verre. On sépare un cliché photographique réunissant plusieurs sujets à l'aide du diamant.

Diamant (pointe de). — (Arch.)

— Pierres taillées à facettes, comme le diamant, servant à décorer certains parements à bossages. — (Voir *Bossage*.)

Diamétral. — Qui a rapport au diamètre.

Diamètre. — Ligne droite passant par le centre d'une circonférence, d'une sphère.

Diaphane. — Transparent qui laisse passer des rayons lumineux. Se dit aussi pour vaporeux, un ciel diaphane; des ombres diaphanes.

Diaphanéité. — Transparence. La diaphanéité des chairs.

Diaphanographe. — Appareil servant à dessiner une image à travers une vitre.

Diaphanographie. — Se dit de photographies sur verre montées dans des bordures spéciales permettant de les suspendre contre les vitres d'une fenêtre et qui, vues par transparence, produisent l'effet de vitraux monochromes. La plupart de ces diaphanographies sont reproduites par l'impression photoglyptique. (Voy. ce mot.)

Diaphragme. — (Phot.) — Petite plaque de métal mince percée d'une ouverture circulaire et que l'on introduit dans un objectif pour donner plus de netteté à l'image produite dans la chambre noire. Plus l'ouverture du diaphragme est petite, plus l'image est nette, mais plus aussi le temps de pose doit être prolongé.

Diapré. — Se dit d'un objet décoré, orné de vives couleurs.

— (Blas.) — On dit qu'une pièce de blason est diaprée de telle ou telle cou-

leur lorsqu'elle est couverte d'ornements ou d'arabesques.

Le diapré affecte parfois la forme de guirlandes de fleurs, de broderies d'un même émail. On en trouve de fréquents exemples dans les armoiries allemandes, sur le champ ou les pièces.



Diastyle. — (Arch.) — Edifice dont les colonnes sont distantes de trois diamètres d'axe en axe.

Didactique. — Se dit des écrits, des ouvrages traitant de l'art et ayant pour but l'enseignement.

Diglyphe. — (Arch.) — Ornement composé de deux cannelures creuses, comme le triglyphe l'est de trois. On rencontre souvent le diglyphe sur le profil des consoles.

Diminution des colonnes. —

(Arch.) — Forme conique que prennent les fûts de colonnes dont le diamètre, à la hauteur du chapiteau, est moindre que le diamètre de la base.

Diorama. — Le diorama inventé en 1822 par Daguerre et Bouton consistait en tableaux peints sur des toiles de coton et des deux côtés. Les tableaux étaient placés à une certaine distance du spectateur qui restait dans l'obscurité. On projetait sur la peinture un rayon de lumière que l'on pouvait tamiser, colorer, varier de façon à obtenir successivement des effets de soleil, de crépuscule, de clairs de lune, etc. Enfin on ajoutait encore à l'illusion en éclairant soit tour à tour, soit en même temps, les deux côtés de la toile suivant qu'ils avaient été peints pour représenter des sujets différents ou pour ajouter des figures, par exemple, à une vue peinte du côté opposé.

Dioramique. — Qui a rapport au diorama.

Diota. — Vase antique, à deux anses, sorte d'amphore de petite taille.

Diptère. — (Arch.) — Se dit d'un édifice, d'un temple entouré d'un double rang de colonnes.



Diptyque. — Panneau peint ou sculpté se pliant en deux parties à l'aide de charnières placées dans l'axe. Il y a des diptyques d'ivoire qui



sont de véritables chefs-d'œuvre et dont la valeur est inestimable. Tels sont, à la Bibliothèque nationale, ceux d'Autun (x^e siècle) et de Sens, représentant le *Triomphe de Bacchus*, et servant de couverture à un manuscrit du xiii^e siècle.

Disciple. — On dit d'un artiste qui s'inspire des traditions d'un maître ancien, qu'il se fait, qu'il est le disciple de ce maître. On dit moins bien dans le même sens « élève ». On n'est l'élève que du maître dont on a reçu directement les conseils.

Discordance. — Se dit du défaut d'accord, de convenance entre des couleurs juxtaposées, et d'un manque dans un ensemble dont l'harmonie est ainsi détruite.

Disposition. — Position relative, arrangement d'une scène, d'un groupe de figures, d'une masse d'arbres, de mouvements de terrain dans une composition.

Disproportion. — Défaut, inexactitude de rapport dans un tableau entre les dimensions des figures et les accessoires, les édifices, les fonds, les détails du paysage.

Disque. — Objet de forme plate et circulaire.

Disséquer. — Étudier, critiquer, analyser une œuvre d'art dans tous ses détails.

Distance. — (Perspect.) — La distance d'un tableau est l'écartement de l'œil du spectateur à ce tableau. Cette distance, portée à gauche et à droite du *point de fuite*, détermine les *points de distance*. (Voy. ce mot.)

Divergent. — Se dit de rayons, de lignes, qui vont en s'écartant l'un de l'autre.

Divisions de l'écu. — (Blas.) — Se dit de la division fictive du champ d'un écu en neuf parties égales, les trois par-

ties médianes portant le nom de *Chef*, *Centre* et *Pointe*, tandis que les parties situées à gauche et à droite du *Chef* ou de la *Pointe* portent le nom de *Canton Dextre* ou *Sénestre* et celles situées de chaque côté du centre, ceux de *Flanc Dextre* ou *Sénestre*.



Ces divisions servent à préciser l'emplacement d'une pièce. Une figure en chef, en pointe, etc.

Dodécaèdre. — Solide régulier à douze faces égales.

Dodécagone. — Figure polygonale ayant douze angles et douze côtés.

Dolium. — Vase en terre, de forme presque sphérique, et parfois de très grande dimension. Parfois le dolium offre une large ouverture. On fabriquait dans l'antiquité des vases

en terre cuite de cette forme, à l'intérieur desquels un homme eût pu tenir à l'aise.

Dolmen. — Monument celtique

formé d'une table de pierre supportée par une ou plusieurs pierres fichées verticalement dans le sol. — (Voy. *Lichaven trilithe*.)



— **imparfait.** — Dolmen dont la table repose sur le sol par une de ses extrémités et est soutenue du côté opposé par une pierre verticale.

Dôme. — (Arch.) — Construction extérieure, enveloppe d'une voûte élevée sur un plan polygonal, circulaire ou elliptique surmontant un ensemble architectural.

— Nom qu'on donne en Italie aux églises cathédrales : le dôme de Milan, de Florence, etc.



Dôme à pans. — (Arch.) — Dôme



édifié sur un polygone. Les combles du Louvre offrent de nombreux exemples de dômes à pans et même de

dômes élevés sur plan carré, et dont les arêtes sont décorées de motifs d'ornementation en plomb repoussé.

— **en cul-de-four.** — (Arch.) — Dôme ayant pour intrados une surface courbe assujettie à une génératrice donnée.

— **surbaissé.** — (Arch.) — Dôme dont la surface apparente est inférieure à celle de la moitié d'une sphère.

— **surhaussé.** — (Arch.) — Dôme formé de plus d'une demi-sphère et dont les surfaces se prolongent à la base, suivant des lignes droites ou courbes.

Dominant. — Se dit des colorations, des tons qui ont le plus d'importance dans un tableau.

Donateur. — Très fréquemment autrefois les personnes pieuses qui faisaient don à une église d'un tableau ou d'un vitrail se faisaient représenter dans l'œuvre même, soit seuls, soit avec leur famille, agenouillés devant la figure sainte représentée. « La Vierge au donateur. »

Donjon. — (Arch.) — Tour fortifiée placée, au moyen âge, soit à l'intérieur, soit à l'angle d'une enceinte qu'elle dominait, et destinée à recevoir le trésor, les archives du château. Le donjon était le dernier retranchement des assié-



gés et, l'enceinte prise, nécessitait parfois un nouveau siège. Les donjons furent d'abord construits, suivant l'usage normand, sur plan carré ou rectangulaire, puis, au ^x^e siècle, en forme de quatre-feuilles ou de combinaisons va-

riées de portions de cylindres, enfin de forme cylindrique. Au ^{xiii}^e siècle, les moyens de défense des donjons et leurs fortifications furent particulièrement développés. Au ^{xiii}^e siècle, ils offrent parfois de grandes salles voûtées avec galeries et arcatures; au ^{xiv}^e, au ^{xv}^e, ils cessent d'être des tours de défense et deviennent des demeures seigneuriales d'une grande richesse.

Donnée. — Se dit de l'idée fondamentale d'une œuvre. Un tableau dont la donnée n'est pas heureuse. Une donnée qui demandait à être traitée avec plus de soin, avec plus de développements.

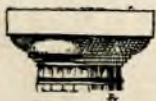
Donner quartier. — (Arch.) — Retourner une pierre carrée, une poutre d'une face sur une autre.

— **des mesures.** — (Arch.) — Assigner des proportions, donner des dimensions d'après lesquelles on doit construire.

Doré. — Se dit d'objets recouverts d'or en feuilles, d'or moulu, et aussi d'objets décorés de motifs dorés.

Dorer. — Pour dorer avec l'or en feuilles, on fait d'abord subir aux objets de longues préparations qui sont mentionnées dans cet ouvrage, où chaque expression technique est placée à son ordre alphabétique; puis on vide un livret d'or sur le coussin et, à l'aide du pinceau, on pose chaque feuille à la surface de l'objet à dorer, préalablement humecté avec de l'eau fraîche ou recouvert d'une couche de mixtion spéciale destinée à rendre le métal adhérent. On dore aussi par les procédés galvanoplastiques.

Dorique. — (Arch.) — Se dit d'un ordre d'architecture antique ou imité de



l'antique, d'une grande élégance et cependant robuste, dont l'ornementation est très sobre et dont les colonnes n'ont parfois pas de base. Le dorique romain est beaucoup plus lourd que le dorique grec.

Dormant. — (Arch.) — Se dit des encadrements fixés, scellés dans une muraille et à l'intérieur desquels se meuvent des portes ou des fenêtres. On désigne sous le nom de châssis dormant, de verre dormant, les châssis et les verres fixés dans un encadrement et ne pouvant s'ouvrir.



Dorsal. — Pièce d'étoffe richement brodée ou tapisserie suspendue verticalement der-



rière un siège sans dossier ou ornant un dossier. Ces draperies étaient fréquemment usitées au moyen âge et à l'époque de la renaissance. Certaines stalles sont ornées de sculptures simulant des dorsaux.

Dorure. — Art d'appliquer sur les métaux, le marbre, la pierre, le bois, etc., l'or en feuille et l'or moulu. — Se dit aussi de l'or appliqué sur les objets.

— **à la grecque.** — Procédé qui consiste à passer les ors mats à l'huile, à vernir à la gomme laque et au vernis gras, et à faire sécher au réchaud du doreur. Ce procédé est surtout usité pour la dorure des meubles.

— **à l'huile.** — Procédé qui consiste à recouvrir les objets à dorer de préparations à l'huile grasse avant d'étendre l'or couleur, puis à appliquer les feuilles d'or et finalement la couche de vernis destinée à préserver l'or de l'at-
teinte de l'air.

Dorure au feu. — Procédé de dorure qui consiste à placer dans une étuve chaude les objets recouverts d'or en feuilles.

— **au livret.** — Procédé qui consiste à employer les feuilles d'or telles qu'elles se présentent à chaque page du petit livret où ces feuilles sont rangées.

— **au mercure.** — Procédé qui consiste à arroser les objets d'un amalgame d'or.

— **au trempé.** — Procédé de dorure qui consiste à plonger les objets à dorer dans des bains de chlorure d'or.

— **en détrempe.** — Procédé de dorure qui permet d'obtenir des effets très variés, mais très peu solides.

— **galvanique.** — Procédé qui consiste à plonger les objets, soit à chaud, soit à froid, dans des bains spéciaux de chlorure d'or et à les soumettre à l'action d'un courant électrique.

— **mate.** — Procédé qui consiste soit à mater les objets dorés au mercure, soit à leur donner le même aspect au moyen d'acides, soit enfin à les recouvrir d'une couche d'argent ou de cuivre avant de les plonger dans le bain d'or.

— **sur verre.** — Procédé qui consiste à appliquer au pinceau une couche de chlorure de platine mélangée d'essence de térébenthine, et à plonger ensuite au bain d'or l'objet passé au moufle. — (Voy. ce mot.)

Dos. — Partie du corps de l'homme et des animaux qui s'étend des épaules aux reins. Par analogie, partie postérieure de certains objets : le dos d'une chaise, d'un bahut.

— **d'âne.** — Se dit d'une surface



offrant deux plans en pente, réunis au sommet et aboutissant par l'extrémité opposée à un plan horizontal.



Dosage. — Opération qui a pour but de mélanger en quantités convenables,

soit en poids, soit en volumes, les matériaux qui entrent dans la fabrication de la faïence, d'un mortier, etc.

Dosseret. — (Arch.) — Pilastre saillant servant de support à la naissance d'un arc-doubleau.

Dosserets. — Se dit de deux par-



ties verticales formant avec la partie horizontale, ou linteau, l'encadrement d'une baie. Les dosserets peuvent n'offrir que des surfaces planes, ou bien, au contraire, se profiler avec des contours variables, suivant le style de chaque époque, le caractère de la construction, etc.

Dossier. — Partie verticale ou légèrement oblique d'un siège sur lequel on appuie le dos. Le dossier d'une chaise, un fauteuil à dossier renversé. Se dit des tapisseries ou panneaux ornés décorant le chevet d'un lit.

Doubleau. — (Arch.) — Solive ou arc destiné à renforcer, à doubler la résistance d'un plafond ou d'une voûte. Cette sorte d'arc ou saillie a engendré les arcs-doubleaux. (Voy. ce mot.)

Double décimètre. — Règle plate divisée en centimètres (de 1 à 20) et en millimètres, taillée en biseau et munie d'un petit bouton saillant qui la rend plus maniable.

Doubler. — (Arch.) — Se dit d'un édifice d'une construction que l'on répète symétriquement.

Doucine. — (Arch.) — Moulure formée de deux portions de cercle, la portion concave occupant la partie supérieure de la moulure et la partie convexe la partie inférieure. La dou-



cine, qui porte aussi le nom de *petite*

onde, à cause de sa forme onduleuse, est une moulure fréquemment employée dans les entablements et couronnements en saillie.

Doucine renversée. — (Arch.) — Doucine où la portion de cercle convexe occupe la partie supérieure (voy. *Doucine*) et que l'on emploie comme moulure de piédestal ou de soubassement.

Douelle. — (Arch.) — Surface intérieure d'une voûte, portion cintrée d'un vousoir. Les tailleurs de pierre donnent le nom de douelle plate ou de douelle courbe aux panneaux à l'aide desquels ils exécutent, suivant un profil donné, la partie plate ou la partie concave, cintrée, d'un vousoir.



Douille. — Partie d'un jalon en bois ou en fer se terminant en pointe, pour être plus aisément enfoncée dans le sol.

Dragéoir. — Coupe dans laquelle on servait des dragées, des bonbons, des sucreries. Le dragéoir pouvait être en verre, en cristal, en porcelaine, en métal précieux, et plus ou moins décoré. Il y avait des dragéoirs du moyen âge qui étaient de véritables merveilles d'orfèvrerie d'art ; l'usage des dragéoirs s'est conservé jusqu'au xviii^e siècle.

Dragon. — Animal fabuleux ayant des griffes de lion, des ailes d'aigle et une queue de reptile. Les dragons représentés dans les sculptures des monuments byzantins symboli-



saient ordinairement les calamités publiques, peste, famine, etc. De toutes les figures fabuleuses, le dragon est une de celles dont les artistes se sont le plus fréquemment servis. L'animal se prête en effet à des fantaisies d'imagination sans bornes. L'art chinois et l'art



japonais ont créé des dragons qui sont de véritables merveilles, au double point de vue de la composition et de l'exécution. — Figure de blason.

Dramatique. — Se dit, en peinture principalement, de certaines compositions, de certaines scènes mouvementées qui excitent une vive émotion chez le spectateur et le passionnent.

Dramatiser. — Rendre une scène conçue dans une intention dramatique. Accentuer le caractère dramatique d'un sujet. — Ne se prend pas toujours en bonne part.

Drapé. — Façon dont les figures peintes ou sculptées sont habillées, arrangées, ou recouvertes de draperies plus ou moins habilement agencées.

Draper. — Agencer des draperies sur le modèle vivant ou sur le mannequin. — Reproduire, peindre, dessiner ou modeler ces draperies.

Draperie. — Se dit en général des étoffes ou des vêtements de coupe très ample et formant des plis. Dans la plupart des antiques, les draperies, laissant une partie du corps et certains membres nus, offrent l'aspect de draperies d'étoffe fine et souple, comme mouillée, adhérant au corps et ne produisant que de petits plis. Au ^{xii}^e siècle, les imagiers adoptèrent un parti pris de draperies à plis serrés, égaux et régulièrement disposés. Au ^{xiii}^e, les draperies tombent raides et droites. Au ^{xiv}^e, elles sont plus savantes et se brisent à angle droit sur les pieds des statues. Au ^{xv}^e, elles deviennent plus maniérées, mais accusent plus franchement les formes du corps. Au ^{xvi}^e, elles prennent une ampleur remarquable; enfin au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècle, elles jouent un rôle important dans l'allure décorative des figures peintes ou sculptées. Les draperies se chiffonnent, s'envolent, portent des ombres énergiques qui accentuent le modelé des figures. Au ^{xix}^e siècle, pour étoffer un peu le costume moderne, les sculpteurs

sont encore obligés de recourir à l'ample manteau des siècles précédents.

Draperie collante. — Se dit des draperies mouillées, collées à la chair, accentuant la forme du nu et ne produisant que de petits plis peu saillants. On dit aussi draperie *mouillée*.

— **mal jetée.** — Draperies mal agencées, trop lourdes, tombant en plis disgracieux.

— **mouillée.** — Mode de draperie usité par les statuaires de l'antiquité et aussi par l'école de David. Dans l'antiquité, on choisissait en général de préférence, pour draper les modèles, des étoffes laineuses un peu épaisses, mais souples, flexibles, ne formant que des plis larges et des cassures peu nombreuses, accentuant bien le mouvement. Quelquefois aussi, on employait pour les tuniques des étoffes fines qui formaient naturellement une multitude de très petits plis.



— **simulée.** — Motif de décoration peint qui consiste à représenter des bandes d'étoffes relevées de place en place, attachées à des patères et tombant en plis réguliers. Parfois ces draperies sont enrichies de bordures, et dans certaines peintures murales les plis sont indiqués par un simple trait et ne sont pas modelés.



Dresser. — (Arch.) — Elever une statue sur son piédestal. Combiner les plans destinés à la construction d'un édifice.

Dressoir. — Meuble avec tablettes superposées en étagères et sans portes. Les dressoirs du moyen âge servaient



à exposer les belles pièces de vaisselle d'or et d'argent. Les buffets n'ont remplacé les dressoirs qu'à dater du xvi^e siècle.

— (Grav.) — Instrument des graveurs en pierres fines, formé d'une plaque de fer poli sur laquelle on adoucit la pierre à l'aide de l'émeri

Drille. — (Sculpt.) — Instrument auquel, à l'aide d'un arrêt et d'un archet, on communique un vif mouvement de rotation alternative qui fait avancer un trépan, et qui sert à perforer le marbre.

Droit. — Qui va d'un point à un autre sans dévier d'aucun côté.

— **au droit.** — (Arch.) — Se dit de l'espace déterminé par des perpendiculaires élevées aux deux extrémités d'une même ligne droite.

— **de reproduction.** — Droit de reproduire par la gravure ou la photographie, dans une intention commerciale, une œuvre d'art peinte, dessinée ou sculptée; droit d'éditer des épreuves en plâtre, en marbre, en terre cuite ou en bronze reproduisant un modèle de statuaire. L'acquisition d'une œuvre ori-

ginale n'implique le droit de reproduction que dans les cas où l'œuvre est un portrait ou lorsque l'artiste n'a pas fait des restrictions en ce sens au moment de l'acquisition. En dehors de ces deux circonstances, l'auteur peut céder le droit de reproduction d'une de ses œuvres à une personne et vendre l'œuvre à une autre. Le droit de reproduction et les avantages pécuniaires qui peuvent en résulter font partie de la propriété artistique.

Drôlatique. — Se dit de figures, de scènes amusantes, originales, plaisantes, drôles.

Druidique. — (Arch.) — Se dit des monuments élevés à l'époque des druides, ou anciens prêtres gaulois et bretons.

Dryade. — Figure mythologique. Nymphes des bois et des arbres.

Dur. — Se dit d'un contour sec, d'un modelé brutal, d'un effet trop heurté. — En parlant d'un dessin, on dira qu'un artiste a le coup de crayon, le pinceau trop dur, pour indiquer que les traits sont trop fortement marqués, que le modelé n'est pas moelleux.

Durable. — Se dit des œuvres d'art auxquelles leur mérite assigne une durée illimitée, qui resteront dans l'avenir, transmettront à la postérité le nom de leur auteur et seront classées parmi les documents importants de l'histoire de l'art.

Durété. — Se dit d'oppositions de couleurs trop vives, d'un manque d'harmonie et de moelleux dans le modelé, dans les contours.

E

Eau. — (Blas.) — Figure naturelle. L'élément aquatique est représenté en blason par des *Ondes*, des *Sources*, des *Rivières*, etc.

Eau-forte. — (Grav.) — Acide nitrique mélangé d'eau dont les graveurs se servent pour faire mordre leurs planches. — On dit aussi une *eau-forte* pour désigner l'épreuve même d'une planche gravée à l'eau-forte.

— **à couler.** — (Grav.) — L'eau-forte à couler était fabriquée au siècle dernier par les graveurs eux-mêmes, et se composait de vinaigre distillé, de sel ordinaire, de sel ammoniac et de vert-de-gris. — On faisait bouillir ce mélange et on l'employait lorsqu'il était refroidi. Mais pour que l'eau-forte à couler attaque le cuivre, il faut remuer constamment la planche et que le liquide soit toujours en mouvement, de façon qu'il pénètre dans les plus petites tailles. Cette eau-forte donne des tons gris très fins. Elle était surtout employée pour faire mordre les planches couvertes de vernis dur. — (Voir ce mot.)

— **de départ.** — Cette eau-forte, employée surtout par les orfèvres, se compose d'un mélange de vitriol, de salpêtre et d'alun calciné.

Eaux. — Les eaux sont un des moyens décoratifs les plus magnifiques de l'art des parcs et des jardins. On les distribue en pièces d'eau, bassins, cascades, chutes, jets isolés, jets en colonnade, jets obliques, etc. Le parc de Versailles est un modèle inépuisable des ressources décoratives que l'on peut trouver dans une savante entente de la distribution des eaux. — On dit d'une

façon absolue « les eaux », les eaux de Saint-Cloud, les grandes eaux, les petites eaux de Versailles.

Eaux. — (Peint.) — Un des éléments les plus importants de la peinture de paysage.

Ébarber. — (Grav.) — Enlever à l'aide d'un grattoir spécial, nommé aussi *ébarboir*, les barbes ou saillies irrégulières de métal bordant les tailles faites au burin ou les traits obtenus avec la pointe sèche.

Ébarboir. — (Grav.) — Sorte de grattoir à lame quadrangulaire très affilée et surtout sans morfil, c'est-à-dire sans parties ténues restées adhérentes au tranchant après le repassage et qui empêcheraient d'enlever les barbes de métal résistantes. L'ébarboir est employé pour enlever les aspérités produites sur le papier glace en exécutant un calque, et surtout pour faire disparaître les barbes résultant sur une planche du travail à la pointe sèche. Dans ce dernier cas, le maniement de l'ébarboir est assez délicat. De plus, en ébarbant plus ou moins complètement certaines hachures, on peut obtenir à l'encrage, à l'essuyage et au tirage, des effets de modelé très variables et des tons plus ou moins énergiques.

Ébauchage. — (Céram.) — Première forme donnée manuellement à la masse d'argile que l'on veut transformer en pièce de poterie.

Ébauche. — Travail préparatoire. On ébauche une peinture en traçant les contours au crayon et en couvrant la



toile suivant la nature des travaux à exécuter ultérieurement. On ne prépare pas, on n'ébauche pas les parties lumineuses de la même façon que les ombres. Non seulement il faut tenir compte des effets que produiront les tons appliqués sur la toile au fur et à mesure que l'artiste avancera dans son travail, mais il faut aussi en ébauchant veiller à ne pas couvrir des parties du tableau qui jusqu'à la fin doivent rester transparentes et laisser voir le grain de la toile. Plus l'ébauche est légère, plus il est aisé d'obtenir un bon résultat. — L'ébauche en sculpture est la première idée d'une statue ou d'un bas-relief, dans laquelle l'artiste se contente d'indiquer sommairement les attitudes et les lignes enveloppantes des figures. Parfois le statuaire reprend cette ébauche et pousse davantage l'exécution en précisant les détails. Parfois aussi il laisse sa première ébauche telle quelle et recommence à nouveau en d'autres dimensions. On dit aussi : c'est une ébauche, ce tableau est traité comme une ébauche, pour indiquer que l'œuvre n'est pas achevée et a été maintenue à l'état d'indications sommaires.

Ebaucher. — Commencer l'exécution d'une peinture, d'une sculpture, d'une gravure, distribuer les masses d'ombre sur une planche en se réservant de modifier, d'achever ce premier travail au moyen de travaux ultérieurs.

Ebauchoir. — (Sculpt.) — Instru-



ment pour travailler la terre glaise ou la cire. Les ébauchoirs sont de formes et de dimensions très variables. C'est le

plus souvent une courte baguette de fer, de buis ou d'ivoire arrondie et légèrement cintrée à l'une de ses extrémités et aplatie à l'autre.

Ébène. — Bois de l'ébénier, arbre des forêts de l'Asie et des îles de Ceylan et de Madagascar dont l'aubier, d'un blanc très pur, contraste avec le cœur qui est d'un beau noir. On fabrique avec l'ébène, bois très dur, très lourd et très compact, des meubles d'art, des encadrements et des panneaux de portes sculptés, etc., etc. Se dit aussi d'un noir intense, rappelant le ton du bois de l'ébénier.

Ébéniste. — Industriel qui fabrique, artisan qui exécute les meubles. Dans la fabrication des meubles de luxe, cet artisan est parfois un véritable artiste.

Ébénisterie. — Art de fabriquer les meubles de luxe.

Ebrasement. — (Arch.) — Se dit



de la surface intérieure formée par l'ouverture d'une baie. L'ébrasement peut être droit ou oblique.

Écacher. — (Grav.) — Ancien mot employé par les graveurs pour désigner l'opération qui consiste à affaiblir à l'aide du brunissoir des tailles trop profondes et à effacer, à tasser en quelque sorte le métal, de façon à rétrécir les parties déjà creusées.

Écaillage. — (Peint.) — Se dit des peintures, — toiles ou panneaux — dont la surface se brise en lamelles et se détache. L'écaillage des tableaux tient sur tout au vernis, à une mauvaise préparation des dessous, à de mauvais mélanges de couleurs et aussi au peu de soin avec lequel certaines toiles ont été roulées.

Écaillage. — (Céram.) — Sedit d'un accident qui se produit à la cuisson, quand la couleur de porcelaines ou de faïences décorées de peintures se soulève, entraîne l'émail et se détache en lamelles. L'écaillage tient soit à l'excès de feu, soit à de mauvais mélanges de couleurs, soit enfin à l'épaisseur excessive des couches de couleur.

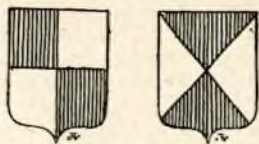
Écaille. — (Sculpt.) — Motif d'ornementation formé de dentelures circulaires de portions d'arcs de cercle ou de lamelles à pans coupés servant ordinairement à décorer des parements de murailles inclinées, à simuler une toiture. — (Voy. *Ardoises en écaille*.)

Les écailles apparaissent au ^{xii}e siècle et sont alors soit carrées, soit en forme de billettes, soit aussi en plein cintre. Au ^{xiii}e siècle, elles sont de formes assez variées, et dans certains monuments de la Renaissance on en trouve de jolis spécimens presque toujours découpés en demi-cercle.

Écailler (s'). — Se dit d'un marbre, d'un tableau, d'une poterie dont la surface se détache en lamelles. — (Voy. *Écaillage*.)

Écarlate. — Couleur rouge vif et très éclatant que donne la cochenille traitée par le chlorure d'étain et la crème de tartre.

Écartelé. — (Blas.) — Combinaison du *Parti* et du *Coupé*. (Voy. ces



mots.) L'écartelé est de 4, 6, 8, 10, 12, 16 quartiers et plus encore. La combi-

naison du *Tranché* et du *Taillé* (voy. ces mots) donne l'écartelé en sautoir.

Échafaudage. — (Peint.) — Les échafaudages s'emploient pour les peintures murales et consistent en planchers superposés, reliés entre eux par des escaliers. On donne aussi parfois ce nom aux grandes échelles sur lesquelles on adapte un banc à différentes hauteurs et qui permettent au peintre de se déplacer suivant les dimensions de sa toile.

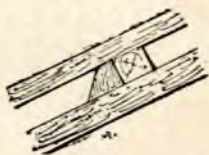
Échafauder. — (Arch.) — Élever les échafaudages nécessaires à la construction d'un édifice. On dit qu'un étage s'échafaude.

Échampir. — (Peint.) — Imiter le relief en façon de trompe-l'œil. Les peintures décoratives de la Bourse de Paris, par Abel de Pujol, sont échampées. — Fréquemment on échampit les lettres des enseignes.

— Terminer les contours, les détacher du fond.

Échancré. — Evidé, taillé en pointe.

Échantignolle. — (Arch.) — Fragment de la charpente d'un comble formant tasseau et soutenant les pannes. On dit aussi chantignole. (Voy. ce mot.)



Échappade. — (Grav.) — Trait malencontreux tracé par le burin déviant d'un contour et s'échappant de la main du graveur.

Échappée. — (Peint.) — Se dit d'une perspective — de ciel ou de lointain — entrevue par un espace libre, réservé à cet effet.

— (Arch.) — Espace vide ménagé dans une cour pour permettre aux voitures de circuler et de tourner.

— **d'escalier.** — (Arch.) — Espace vertical compris entre le dessus d'une marche et le dessous de la marche exactement correspondante placée à l'étage supérieur ou à la révolution suivante.

Echarpe. — Se dit d'une pièce de bois placée diagonalement dans un assemblage de charpente ou de menuiserie et servant à relier et à consolider les pièces assemblées carrément. — (Voy. *Châssis*.) — Se dit aussi de larges bandes d'étoffes à bouts flottants et des parties verticales et taillées

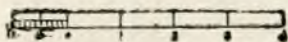


en biais des pentes ou draperies fixées à l'entrée d'une alcôve ou pour orner l'intérieur d'une baie de fenêtre.

Échauguette. — (Arch.) — Guérite de pierre surmontée d'une toiture conique et posée en encorbellement, soit sur les murailles, soit au sommet des tours dans les châteaux du moyen âge. Les échauguettes datent du ^{xii}e siècle. Au ^{xiv}e, elles sont spécialement construites en vue de la défense et prennent alors un grand développement et une importance exceptionnelle. Au ^{xvi}e siècle, on les dispose même pour qu'elles puissent recevoir de petites bouches à feu. Le principe des échauguettes a été conservé jusqu'au ^{xvii}e siècle.



Echelle. — Proportion adoptée pour exécuter une réduction ou un grandissement. L'échelle est une ligne graduée contenant les multiples et les



sous-multiples d'une unité de longueur, que l'on choisit plus petite ou plus grande que l'unité métrique, suivant que l'on veut reproduire les objets en réduction ou en grandissement.

— **campanaire.** — Ensemble de

lignes horizontales et de lignes verticales donnant, au moyen de points convenus, l'épaisseur que doit avoir le bord d'une cloche suivant son poids, servant aussi à indiquer aux fondeurs les proportions de cette cloche.

Echelle de front. — (Persp.) — Ligne horizontale sur laquelle les distances égales sont représentées par des longueurs égales.

— **de pente.** — Ligne qui indique une différence de niveau entre plusieurs points figurés en dessin sur une même surface plane. Elle est formée par un double trait couvert de graduations notant cette différence de niveau.

— **de proportion.** — (Dessin linéaire.) — Règle de buis, d'ivoire ou de cuivre, portant des divisions, ou simplement trait horizontal tracé dans un angle du dessin et sur lequel on établit l'échelle servant à rapporter, c'est-à-dire à transformer les longueurs réelles des objets, en les représentant par un certain nombre de divisions. L'échelle de proportion peut être *simple* ou *progressive*. (Voy. ces mots.)

— **des plans.** — Ligne divisée et subdivisée servant à indiquer le rapport entre les distances réelles et les distances ou les dimensions marquées sur une carte.

— **fuyante.** — (Persp.) — Ligne joignant le point de vue à un des points de la ligne de terre et sur lesquels les distances égales sont représentées sur le tableau par des longueurs diminuant au fur et à mesure qu'on se rapproche du point de vue.

— **progressive.** — Echelle dont les parties décimales sont portées sur des parallèles différentes, ce qui évite la confusion des points de subdivision.

— **simple.** — Echelle de proportion tracée entre deux parallèles.

— **usuelles.** — Il est certaines échelles presque universellement adoptées par l'usage. Ainsi, pour les plans des études de détails, on exécute les dessins au cinquième, au dixième ou au vingtième, c'est-à-dire que dans le premier cas une longueur de 1 mètre est

représentée sur le plan par vingt centimètres ou $\frac{2}{3}$, dans le second par dix ou $\frac{1}{10}$; enfin par cinq ou $\frac{1}{20}$. Pour les plans d'ensemble d'un bâtiment, on exécute les dessins à l'échelle de $\frac{1}{100}$ ou un centimètre pour mètre. Pour les plans généraux on adopte aussi une échelle de $\frac{1}{500}$. Enfin, pour les cartes, on se sert d'échelles à $\frac{1}{10.000}$, $\frac{1}{20.000}$, $\frac{1}{25.000}$, $\frac{1}{40.000}$, $\frac{1}{50.000}$ et aussi $\frac{1}{80.000}$, qui est la proportion adoptée pour la carte de France dressée par l'état-major.

Echeneau. — Nom donné pendant l'opération de la fonte d'une statue au bassin recevant le métal liquide et le communiquant aux jets de la figure à couler.

Echiffre. — (Arch.) — Mur soutenant un escalier et aussi charpente d'un escalier formant limon et supportant la rampe.

Echine. — (Arch.) — Moulure saillante placée sous le tailloir du chapiteau dorique grec, décrivant une courbe très peu renflée et d'un profil convexe très délicat, et formée dans sa plus grande partie d'une portion de courbe à grand rayon.

Echiqueté. — (Blas.) — Se dit d'un écu divisé en échiquier. L'échiqueté se compose ordinairement de six rangs de carreaux; lorsqu'il y en a moins, on doit le spécifier en blasonnant. Un échiqueté d'or et de gueules. On disait autrefois échiqué. Un échiqué d'hermine et d'azur.

Echoppe. — Constructions basses et légères, petites boutiques d'installation pittoresque, adossées parfois au pied des grands édifices, dont elles font valoir par contraste les grandes proportions et l'ornementation luxueuse.

— (Grav.) — Instrument formé d'une grosse pointe taillée en biseau et servant à graver les traits larges. Les hachures obtenues à l'aide de l'échoppe et mordues à l'acide ne donnent parfois à

l'impression que des tons gris. Pour obtenir des hachures larges et profondes, se traduisant sur le papier par des traits d'un noir vigoureux, certains graveurs préfèrent avoir recours à des morsures très prolongées.



Echopper. — Travailler avec l'échoppe et aussi enlever au ciseau les traces des jets sur un objet dont la fonte en métal vient d'être achevée.

Ecimer. — (Arch.) — Détruire, enlever le sommet d'un édifice.

Éclairage. — Distribution de la lumière dans un tableau. — Se dit aussi de la manière dont les œuvres elles-mêmes sont éclairées dans les salles d'exposition ou ailleurs. En général, l'éclairage d'en haut est celui qui doit être adopté pour les tableaux, c'est le mode d'éclairage qui produit le moins de reflets à la surface des toiles. — Pour la sculpture, l'angle formé avec l'horizon par les rayons lumineux doit, autant que possible, ne pas être supérieur à 45° .

Éclaircie. — Se dit, dans la peinture de paysages principalement, d'un lointain, d'une perspective ensoleillée, entrevue à travers des bouquets d'arbres ou des masses de rochers, d'une partie de ciel lumineuse circonscrite par des nuages lourds et chargés.

Éclaircir. — (Peint.) — Rendre un ton moins sombre, une teinte moins foncée.

Éclairé. — Se dit de la façon dont les figures peintes ou sculptées reçoivent les rayons lumineux.

Éclat. — Se dit des qualités brillantes, du coloris d'un tableau, de la vivacité des tons, etc.

Éclatant. — Luxueux, brillant.

Éclaté. — (Blas.) — Se dit lorsque la division de l'écu, au lieu d'être en ligne droite, offre un contour irrégulier, une ligne brisée, comme si une partie de l'écu avait été brisée avec force, avait volé en éclats. On rencontre



souvent l'éclat dans les armoiries allemandes.

Écloppe. — (Blas.) — Se dit lorsque la division de l'écu forme ressauf au lieu d'offrir une ligne rigoureusement droite. Cette sorte d'armoirie a servi parfois à désigner les bâtards et était, suivant certains au-



teurs, une des six marques de bâtardise.

Eclectique. — Se dit d'un amateur d'art ou d'un artiste partisan de l'éclectisme. — (Voy. ce mot.)

Eclectiquement. — Se dit d'une œuvre conçue, d'une collection formée avec un goût éclectique.

Eclectisme. — Esthétique ou système d'appréciation et d'inspiration qui consiste à ne pas s'attacher exclusivement aux traditions d'une école au mépris de toutes les autres, mais au contraire à admirer sans exception les chefs-d'œuvre de chaque époque et de chaque école. C'est faire preuve d'éclectisme que d'admirer Raphaël et Téniers, et aussi de collectionner des tableaux et des meubles, des dessins et des bibelots; que de s'inspirer de la façon dont les anciens drapaient leurs figures, dont les Vénitiens peignaient leurs tableaux, et du charme avec lequel les Hollandais retraçaient des scènes d'intérieur.

Écoinçon. — (Arch.) — Triangle formé de deux lignes droites et d'une ligne courbe, existant entre une arcade, une rosace et la partie carrée dans laquelle une courbe circulaire ou elliptique est inscrite.



Les écoinçons d'un plafond. Parfois ces écoinçons sont décorés de motifs d'or-

nementation, de rinceaux, etc. Parfois aussi les peintres décorateurs utilisent ces espaces triangulaires pour placer des

figures allégoriques. Dans le style gothique, on trouve aux angles des rosaces formant verrière, des écoinçons ajourés. Enfin on donne aussi ce nom aux ouvrages de menuiserie ou de maçonnerie formant angle.



Ecole. — On donne le nom d'école à la suite des artistes célèbres nés dans un pays, ou qui, sans y être nés, y ont longuement résidé en travaillant dans le goût de ce pays. Les mots Ecole française désignent donc les œuvres produites par l'ensemble des artistes français. On dit de même : l'Ecole italienne, l'Ecole anglaise, l'Ecole hollandaise, l'Ecole espagnole, l'Ecole allemande, etc. Dans ce sens, le mot école s'entend plus spécialement de la peinture, autrement on spécifie en disant : Ecole de sculpture ou de gravure florentine, par exemple. — On dit aussi qu'un tableau est de l'école d'un maître, pour indiquer qu'il est exécuté dans le même genre que les tableaux de ce maître; qu'il est dû à ses élèves ou à des artistes vivant à des époques plus voisines de la nôtre, mais qui tendent à se rapprocher de sa manière de faire, à retrouver son style.

— **allemande.** — Au premier rang et du plus vif éclat brillent aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles les noms des peintres graveurs : Martin Shongauer, Albrecht Dürer, Lucas Cranach et Hans Holbein, maîtres d'une imagination puissante, s'exprimant par des moyens d'une réalité prodigieuse.

— **anglaise.** — Elle ne date guère que du ^{xviii}^e siècle, avec Hogarth, le satirique, puis les portraitistes Reynolds et Gainsborough. Au ^{xix}^e siècle, elle se développe dans les genres les plus divers : portrait, sir Thomas Lawrence; paysage, J. Constable, J. Crome, R.-P. Bonington, Turner; genre anecdotique,

David Wilkie, W. Mulready; animaux, sir Edwin Landseer; histoire, Daniel Maclise.

École bolonaise. — La science et le sentiment de la peinture décorative la conduisent à l'art académique; *xv^e* et *xvi^e* siècles : le Francia, le Primatice; *xvi^e* et *xvii^e* : les Carrache (Louis, Augustin, et le plus célèbre, Annibal), le Dominiquin, le Guide, l'Albane, le Guerchin.

— **de Crémone.** — (Voy. *École lombarde.*)

— **de Mantoue.** — (Voy. *École lombarde.*)

— **de Milan.** — (Voy. *École lombarde.*)

— **de Modène.** — (Voy. *École lombarde.*)

— **de Parme.** — (Voy. *École lombarde.*)

— **des beaux-arts.** — École officielle de l'enseignement des beaux-arts en France, fondée en 1648 par Mazarin et successivement installée à Paris, au Collège de France, au Palais-Royal, au Louvre, au collège des Quatre-Nations, et, depuis 1816, dans l'ancien couvent des Petits-Augustins. Les élèves français et étrangers, âgés de moins de trente ans, y sont admis à la suite d'épreuves. Les cours comprennent l'étude de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'anatomie, de la perspective, de l'histoire et de la théorie de l'art. A diverses époques sont institués des concours d'émulation dont les plus importants sont ceux pour les grands prix de Rome. — (Voy. *École française.*)

— **espagnolo.** — Les peintres les plus célèbres de cette école de réalistes coloristes sont, au *xvi^e* siècle : Alonso Berruguete, Luis de Morales, Alonso Sanchez Coello, Joas Ribera; *xvi^e* et *xvii^e* : F. de Herrera, Diego Velasquez, Alonzo Cano, Francisco Zurbaran, Murillo; *xviii^e* : Goya.

— **ferraraise.** — Se rattache à l'école bolonaise; *xv^e* et *xvi^e* siècles : Lorenzo Costa,

École flamande. — Elle est justement célèbre par la richesse de son coloris. Elle compte près de quatre grands siècles d'art. *xiv^e* et *xv^e* : les frères Van Eyck (Jan et Hubert), Memling; *xvi^e* : B. Van Orley, Jan Mabuse et Porbus; *xvii^e* : Pierre-Paul Rubens, Van Dyck, Franz Hals, F. Snyders, David Téniers le jeune.

— **florentine.** — Berceau de la Renaissance. Elle se développe pendant trois siècles, réunissant à la fois l'élégance cherchée du dessin et le don de la couleur. *xiii^e* siècle : Cimabue; *xiv^e* : Giotto, Orcagna; *xv^e* : Masaccio, Filippo Lippi, Sandro Botticelli; *xvi^e* : Luca Signorelli, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Andrea del Sarte, le Sodoma, Bronzino. — Dans la classification du Louvre, l'école de Sienne est fondue avec l'école florentine.

— **française.** — Le génie de l'École française est surtout dans la clarté et l'intelligence des compositions. Si l'on prend pour point de départ de l'École française les miniatures de Jean Fouquet, *xv^e* siècle, et les portraits à l'huile de Clouet, dit Janet, l'École française va se développant sous l'influence de l'École de Fontainebleau, où François I^{er} avait réuni Léonard de Vinci, André del Sarte, le Primatice et Benvenuto Cellini, qui ne produisirent pendant une assez longue période que des pasticheurs des maîtres italiens. Jean Cousin, qui fut à la fois peintre, sculpteur et architecte; l'émailleur Léonard Limousin et Bernard Palissy, l'auteur et l'inventeur des rustiques « figulines », doivent aussi occuper une place prépondérante dans l'histoire de l'art français. Après eux viennent : Quentin Varin, le maître de Poussin; Simon Vouet, Pierre Mignard, Valentin, L. de la Hire, S. Bourdon, J. Callot, les frères Le Nain, Le Bourguignon, Lesueur, N. Poussin, Stella, Claude Lorrain, Ch. Lebrun, Jean Jouvenet, J.-B. Monnoyer, qui emplissent le *xvii^e* siècle. — Au *xviii^e*, N. Largillière, H. Rigaud, Desportes, les Coy-

pel, de Troy, Le Moyne, Restout, Vauloo, Subleyras, Tournières, Rattier, Tocqué, Natoire, Oudry, Watteau, Lancret, Pater, F. Boucher, Fragonard, Vien, Greuze, Chardin, J. Vernet. La fin du XVIII^e siècle voit s'accomplir la réforme de Louis David dont l'école enjambe sur le XIX^e siècle, où nous citerons Girodet, Gérard, Gros, Prud'hon, C. Vernet, Géricault, Ingres, Léopold Robert, Paul Delaroche, Ary Scheffer, Decamps, Delacroix, Marilhat, H. Vernet, Charlet, Raffet, H. Bellangé, Huet, Corot, Diaz, Th. Rousseau, Troyon, Couture, Fromentin, Courbet, Regnault, J.-F. Millet, pour ne nommer que les artistes disparus.

En sculpture, et à partir de la Renaissance, car les noms des tailleurs d'images du moyen âge nous sont pour la plupart demeurés inconnus ; il faut citer Jean Bologne (de Douai), Michel Anguier, Girardon, Coysevox, Puget, les Coustou, Bouchardon, Falconet, Pajou, Caffieri, Chaudet, Cartelier, Pradier, David d'Angers, Rude, Jouffroy, Perraud, Dantan, Barye et Carpeaux.

Enfin, parmi les graveurs célèbres, rappelons les noms de Callot, des Audran, A. Bosse, Edelinck, Nanteuil, Tardieu, Cochin, Bervic, Boucher-Desnoyers, Rousseaux et J. Jacquemart.

École française — ou *Académie de France* à Rome. Ecole fondée par Colbert en 1666 et établie depuis 1804 dans la villa Médicis. Elle est dirigée par un artiste français et reçoit aux frais de l'Etat les lauréats des grands concours. Les prix de Rome de peinture, de sculpture et de gravure sont astreints à une résidence de quatre ans ; les prix de Rome de la section de musique ne passent que deux ans en Italie et un an en Allemagne.

— **génénoise.** — Elle se rattache à l'Ecole milanaise. XVI^e siècle : Gaudenzio Ferrari ; XVII^e : Pierre de Cortone. — Dans la classification du Louvre, l'Ecole piémontaise est fondue avec l'Ecole génoise.

École hollandaise. — Elle est l'expression la plus complète de l'art de la Réforme. XVI^e siècle : Lucas de Leyde ; XVII^e : Rembrandt, Gérard Dow, Ruysdael, Paul Potter, A. Cuyp, A. Van Ostade, Terburg, Metz, van den Velde, Wouwermans, van der Meer de Delft.

— **italienne.** — La renaissance de l'art en Italie date du XIII^e siècle. L'histoire de la peinture italienne, qui est une des plus illustres manifestations du génie humain, se subdivise en un certain nombre d'écoles, que nous énumérons à leur ordre alphabétique en nommant leurs plus illustres représentants.

En sculpture, après les noms de Jean de Pise, de Michel-Ange, de Lorenzo Ghiberti, de Donatello et de Luca della Robbia, il faut encore citer ceux d'Andrea Verrocchio, de Bernin et de Canova. Parmi les architectes italiens, brillent au premier rang les noms d'Arnolfo di Lapo, de Brunelleschi, de Bramante et encore celui de Michel-Ange, car l'Ecole italienne compte de nombreux artistes qui furent à la fois peintres, sculpteurs et architectes. — Parmi les graveurs italiens, quelques-uns, tels que Baccio Baldini, Mantegna, Marc-Antoine Raimondi, exécutèrent des gravures au burin d'un style grandiose et superbe ; Hugo da Carpi essaya le premier des gravures en couleurs à l'aide de plusieurs planches gravées. Enfin, si on ajoute à ces gravures les eaux-fortes spirituelles de Tiepolo et les splendides planches de Piranèse, on voit que l'histoire de la gravure tient une large place en Italie où naquit la gravure en taille-douce par la découverte de Maso Finiguerra ; en 1452, gravant une paix, il eut l'idée d'appliquer une feuille de papier humide sur cette gravure en creux ou nielle dont les tailles avaient été remplies de noir de fumée. Telle fut l'origine des épreuves de gravure en taille-douce.

— **lombarde.** — Elle est formée des écoles de Mantoue, Modène, Parme,

Crémone et Milan. xv^e et xvi^e siècles : Andrea Solario, Bernardino Luini, le Corrége, le Parmesan, le Caravage.

École napolitaine. — Elle n'a pas de caractère propre et ne se compose jusqu'au xvii^e siècle que de peintres étrangers. Cependant il faut citer au xv^e siècle Antonello de Messine qui apporta de Jean van Eyck le procédé de la peinture à l'huile, retourna à Messine et finalement vint s'établir à Venise. — xvii^e siècle : Aniello Falcone, Salvator Rosa, le Calabrese, Luca Giordano.

— **ombrienne.** — Cette école a engendré l'école romaine. — Sentiment religieux, recherche du dessin. xv^e siècle : Gentile da Fabriano; xv^e et xvi^e : le Pérugin, maître de Raphaël.

— **piémontaise.** — (Voy. *École génoise.*)

— **romaine.** — Issue de l'École ombrienne, célèbre au xvi^e siècle par la science de la composition et la perfection du dessin : Raphaël Sanzio, Jules Romain; xvii^e : Sassoferrato, Carle Maratte.

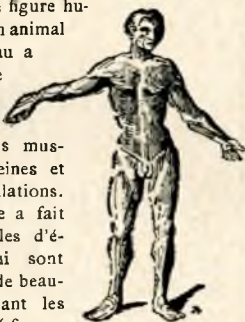
— **siennoise.** — (Voy. *École florentine.*)

— **vénitienne.** — Célèbre par la richesse et la puissance du coloris. xv^e siècle : les Bellini (Jean et Gentile), Mantegna, Carpaccio, le Giorgione; xvi^e : le Titien, le Tintoret, Paul Véronèse; xviii^e : Tiepolo, Canaletti, Guardi.

Écorché. — Statue ou dessin représentant une figure humaine ou un animal dont la peau a été enlevée

de façon à bien faire

ressortir les muscles, les veines et les articulations. Michel-Ange a fait deux modèles d'écorchés qui sont d'une grande beauté. Cependant les écorchés (figures d'hommes) qui sont universellement



adoptés comme modèles sont l'écorché de Houdon, représentant l'homme au repos, et celui de Salveyre le représentant dans la pose du *Gladiateur*. Enfin il existe un écorché de cheval modelé par Géricault.

Écorcher une figure. — Se dit de la façon dont on diminue les noyaux des figures que l'on veut couler en métal ou en plâtre et dont il faut préalablement diminuer l'épaisseur d'une certaine quantité.

Écorné. — Ébréché, avarié sur les angles.

Écornure. — Fragment d'un objet écorné et aussi brèche existant à l'angle ou sur l'arête vive d'un objet.

Écran. — Meuble monté très légèrement, formé ordinairement d'un panneau d'étoffe brodé ou décoré de peintures et servant à atténuer la lumière ou la chaleur vive d'un foyer. Il existe des écrans de tapisserie d'une grande beauté.



Ceux de la Chine et du Japon, souvent laqués et incrustés, sont des objets de haute curiosité précieusement recherchés des collectionneurs.

— **à main.** — On désigne ainsi de petits écrans très légers pourvus d'un manche. Il y a des écrans à main formés d'une fine armature de bois ou de fil de fer sur laquelle est tendu un morceau de satin que l'on décore de peintures à la gouache.



Les Japonais fabriquent en quantité considérable les écrans, à l'aide de tiges de bambou refendues et étendues en éventail et qu'ils décorent d'images en couleur d'un grand caractère décoratif.

— (Peint. Photog.) — Châssis de toile blanche à demi transparents servant à tamiser la lumière dans les ateliers de peintres et de graveurs. Châssis

mobiles usités dans les ateliers de photographie et que l'on dispose de façon à atténuer les ombres trop noires par des reflets.

Écran. — (Arch.) — Clôtures ajourées formant séparation entre la nef et le chœur des églises, ou entre la nef et certaines chapelles.

Écrasé. — Se dit de proportions trop courtes. Une figure écrasée, un édifice écrasé, manquant de hauteur, trop bas, ou dont le rez-de-chaussée est surmonté d'étages, de combles de dimensions trop considérables.

Écrit. — Indiqué, marqué. Dire que, dans une œuvre d'art, les lointains sont trop écrits, c'est dire qu'ils sont trop accentués, qu'il eût fallu les indiquer au contraire d'une manière plus vague.

Écru. — Ton jaunâtre très pâle d'une étoffe de fil ou de soie qui n'a pas été soumise à l'opération du blanchiment. Se dit, par analogie, d'un papier, d'une toile à peindre, d'un ton tirant légèrement sur le jaune pâle.

Ectypes. — Relief obtenu à l'aide de moules en creux. Reproductions d'inscriptions antiques par le moulage. Se dit aussi de la copie, de l'empreinte d'une médaille.

Ecu. — (Blas.) — En blason, l'écu est le champ qui renferme les armoiries. Il est simple ou composé. Dans le premier cas, il n'a qu'un seul émail sans division; dans le second, il peut avoir plusieurs émaux.

— **accolés.** — (Blas.) — Les femmes mariées portent des écus accolés, l'un donnant les armes de l'époux, l'autre les leurs propres.

— **en abîme.** — (Blas.) — Se dit d'une division en forme d'écu et de très petite dimension, et placée au centre de l'écu. L'abîme est le cœur de l'écu. *Mis en abîme* signifie que ce qui est placé ainsi ne touche ni ne charge aucune pièce. D'azur à trois fleurs de lis d'or et une tête de léopard mise en abîme.



Écu en accolade. — (Blas.) —

Forme adoptée au ^{xvi}e et au ^{xvii}e siècle. Les proportions géométriques de l'écu sont de sept parties en largeur et de huit en hauteur. Les quarts de cercle formant l'accolade doivent avoir pour rayon une longueur égale à la moitié de l'une de ces parties.



— **en losange.** — (Blas.) — Forme

adoptée dès le ^{xiv}e siècle pour les écus des filles nobles. Sa proportion géométrique doit être de sept parties de haut sur huit de large. Les Flamands se servent souvent d'écus en losange, mais formés d'un carré posé diagonalement.



— **ogival.** — (Blas.) — Forme

adoptée pendant les ^{xiii}e, ^{xiv}e et ^{xv}e siècles. On trouve aussi des écus carrés ou écus en bannière. L'écu carré est presque généralement adopté en Espagne. En Allemagne, on adopte de préférence les écus échancrés et de contours très variables. Enfin en Italie on se sert particulièrement de l'écu ovale que l'on inscrit le plus souvent dans un cartouche.



Écume. — Se dit de la surface exposée à l'air d'un liquide en fusion. Dans l'opération de la fonte des statues, on enlève l'écume du bronze à l'aide d'un *ringard* avant de verser le métal en fusion dans le moule.

Écusson. — (Arch.) — Cartouche

ou tablette destinée à recevoir des armoiries, des inscriptions ou parfois de simples motifs d'ornementation. Se dit aussi des panneaux sur toile, attributs ou emblèmes employés comme motifs de décoration mobile et temporaire. Un édifice



dont la façade est décorée d'écussons avec faisceaux de drapeaux.

Écusson. — (Blas.) — Petit écu. Ecu terminé en pointe.

— (Numism.) — Synonyme de pile ou de revers. Se dit du côté d'une monnaie où sont représentées des armes.

— Se dit des cartouches destinés à recevoir des armoiries, ou des blasons figurant au centre d'une légende, dans la dédicace d'une gravure, dans un livre illustré, etc.

Édicule. — (Arch.) — Petit édifice. Réduction minuscule d'un monument.

Édifice. — (Arch.) — Construction monumentale.

— **de corne en coin.** — (Arch.) — Edifice dont l'orientation est irrégulière.

— **en cloître.** — (Arch.) — Construction dont les bâtiments sont édifiés au pourtour d'une cour carrée.

Édifier. — (Arch.) — Bâtir, construire, élever un monument.

Éditer. — Publier une gravure, mettre en vente des reproductions d'une statuette, etc.

Éditeur. — Celui qui publie des reproductions d'œuvres de peinture, de sculpture, de gravure ou de lithographie dont il est possesseur ou dont il a acquis le droit de reproduction.

Effacé. — On efface les traits inutilisés dans un croquis au crayon, soit avec de la gomme élastique, soit avec de la mie de pain. On dit qu'un dessin, qu'un crayon est effacé pour indiquer que, par suite du frottement, la netteté de l'ensemble a disparu, que les contours sont devenus flous et parfois même imperceptibles.

Effet. — Impression produite en peinture par les oppositions d'ombre et de lumière. On dit qu'un tableau a de l'effet, qu'il manque d'effet, que l'effet est heureux, qu'il est cherché, etc.

— **(mettre à l').** — Faire le modelé d'un dessin qui n'était exécuté qu'au simple trait. Indiquer les ombres, produire dans un tableau la sensation de la lumière frappant vivement certains

objets, accentuer le modelé des figures, les détacher du fond, leur donner du relief.

Effet de nuit. — Représentation peinte, dessinée ou gravée de paysages, de marines, de vues de villes, de scènes ou d'épisodes enveloppés par les ténèbres de la nuit ou éclairés par un rayon de lune.

Effigie. — Figure, image et aussi profil en buste reproduit sur une monnaie ou une médaille. Dans un sens plus général, tout portrait d'une personne.

Efflorescence. — Se dit par amplification du prodigieux développement d'un style, d'un motif d'ornementation très touffu. L'efflorescence de l'art gothique, etc.

Effrayé. — (Blas.) — Se dit d'un cheval nu, sans harnais, représenté rampant ou cabré. Quelques auteurs ont caractérisé cette posture par le mot gai. Un cheval effrayé d'or, un cheval gai d'argent. Pour l'âne, on emploie la même expression. Quand le chat est représenté rampant, on le dit effarouché.



Égipan. — Divinité mythologique des montagnes et des bois représentée avec des cornes et des pieds de chèvre. On la retrouve dans toutes les bacchantes.

Église. — (Arch.) — Temple chrétien.

— **basse.** — (Arch.) — Eglise de peu de hauteur, au-dessus de laquelle il en existe une autre, comme à la Sainte-Chapelle du palais de Justice de Paris. — (Voy. Crypte.)

— **collégiale.** — (Arch.) — Eglise qui possédait un chapitre de chanoines, mais n'était pas le siège d'un évêché.

— **conventuelle.** — (Arch.) — Eglise d'un couvent.

— **en croix grecque.** — (Arch.) — Eglise dont le plan a la forme d'une croix à quatre branches égales.

— **en croix latine.** — Eglise bâtie sur un plan en forme de croix

dont la traverse, plus courte que les montants, a seule les bras égaux.

Eglise en rotonde. — Eglise bâtie sur plan circulaire.

— **métropolitaine.** — Eglise qui est le siège d'un archevêque.

— **simple.** — Eglise dépourvue de bas côtés. — (Voy. ce mot.)

Égout. — (Arch.) — Pente d'un toit. Partie de toiture dépassant une façade et destinée à rejeter les eaux.

— Nom donné dans l'opération de la fonte d'une statue aux tuyaux de cire qui, par leur fusion, forment dans le moule des canaux par où le métal s'écoule.

Egratigné. — (Peint.) — Se dit des minces filets de lumière qui semblent s'accrocher aux rugosités de certains morceaux de peinture. Et aussi d'un rendu spécial de muraille dont la surface semble labourée, creusée de petits traits irréguliers.

— (Grav.) — Se dit d'une planche en taille-douce gravée peu profondément avec des pointes très fines et ne donnant, par suite, que des épreuves très grises. On dit aussi que certaines planches gravées au burin sont finement égratignées pour indiquer que certaines tailles sont très fines et très serrées.

Egrener. — (Dor.) — Polir une pièce passée au jaune, en faire disparaître le grain, les aspérités.

Égrisage. — Action de polir le marbre avec le grès, afin de faire disparaître les traces des coups de ciseau, d'égriser les pierres précieuses.

Egrisée. — Poudre de diamant dont on se sert pour la taille des pierres précieuses.

Elargir. — (Grav.) — Laisser un espace assez considérable entre les hachures et les tailles.

Electrotype. — Cliché de cuivre reproduisant une gravure en relief et obtenu par dépôt électro-métallique.

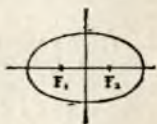
Electrotypie. — Art de reproduire les gravures en relief à l'aide d'une couche de cuivre obtenue par dépôt électro-métallique.

Éléphantine. — Se dit de la sculpture en ivoire. Quand à l'ivoire s'ajoutent des parties de métal précieux, d'or notamment, on dit aussi « statuaire chryséléphantine ». Sîmart fit, en 1855, pour le duc de Luynes, une restitution de la Minerve chryséléphantine du Parthénon, œuvre de Phidias.

Elève. — Celui ou celle qui suit les cours des écoles et fréquente les ateliers. On dit quelquefois d'un artiste qui a adopté les traditions et produit des œuvres dans le style d'un de ses devanciers, qu'il est élève de tel ou tel maître. Un élève de Raphaël, de Rubens. — (Voy. *Disciple*.)

Élever. — Construire, bâtir.

Ellipse. — Courbe plane dont chaque point a cette propriété que la somme des distances de ce point aux deux foyers de l'ellipse est constante, quelle que soit la position du point.



L'ellipse, qui est un cercle allongé, résulte de la section d'un cône ou d'un cylindre droit par un plan oblique par rapport à l'axe.

Ellipsographe. — Instrument servant à tracer des ellipses. Il est formé de deux rainures posées en croix, dans lesquelles glisse une tige munie d'un stylet et pourvues de deux curseurs exécutant leur course chacun sur un des bras de la croix.

Ellipsoïdal. — Qui a la forme d'un ellipsoïde.

Ellipsoïde. — Solide formé par la révolution d'une demi-ellipse tournant autour de l'un de ses axes.

Elzevier. — Se dit des volumes imprimés ou publiés par les Elzevier (dynastie d'imprimeurs et de libraires, originaire de Liège, de 1540 à 1712) et aussi des volumes et caractères imitant le genre de ces volumes pris comme types.

Email. — L'email est en général une matière vitrifiée, rendue plus ou moins opaque et diversement colorée, par l'introduction de divers oxydes métalliques.

Email. — (Art céramique.) — Glaçure opaque et stannifère des faïences.

— **blanc.** — (Céram.) — L'émail de la faïence blanche est composé d'oxydes d'étain et de plomb, de sable quartzeux, de sel marin et de sel de soude.

— **blanc.** — (Peinture en émail.) — Les peintres travaillent sur un fond d'émail blanc qu'ils épargnent ou réservent pour obtenir des clairs.

— **brun.** — (Céram.) — L'émail de la faïence brune est composé de minium, de manganèse et de brique fusible réduite en poudre.

— **champlevé.** — Email déposé dans les cavités d'un métal creusé à cet effet. (Voy. *Email cloisonné.*) Les émaux champlevés ont succédé, au ^{xiii}^e siècle, aux émaux cloisonnés, parce qu'ils demandent moins de travail et d'adresse. En 1346, il y avait des fabricants d'émaux communs. Dans les émaux provenant du Mans et de l'Allemagne, les couleurs vertes et jaunes dominant. La couleur bleu lapis domine, au contraire, dans les émaux limousins.

— **cloisonné.** — Email obtenu en divisant une surface de métal à l'aide de lamelles rapportées, formant des creux où l'on dépose l'émail en poudre colorée, et que l'on expose ensuite à une température suffisante pour fondre l'émail. Les émaux cloisonnés se fabriquaient dès le ^{vi}^e siècle. L'autel donné par Justinien à l'église Sainte-Sophie est décoré d'émaux cloisonnés. Les émaux cloisonnés s'exécutaient en général sur plaques d'or. — L'extrême Orient, la Chine et le Japon ont produit des œuvres du plus rare mérite en cloisonné.

— **de basse-taille.** — Email sur métal précieux obtenu en ciselant légèrement des plaques en métal, recouvertes ensuite d'émail en poudre, de nuances peu variées.

— **des orfèvres.** — Email champlevé à l'outil et généralement au burin.

— **des peintres.** — Peintures sur plaques de métal, généralement de petites dimensions. — (Voy. *Émaux peints.*)

Email en relief. — Email sortant de la fusion et dont la surface irrégulière n'a pas été polie, ou usée par le frottement jusqu'à ce qu'elle soit bien dressée.

— **en taille d'épargne.** — Email dont on a gravé en creux les vides compris entre les contours du dessin.

Emailage. — Action d'émailler et aussi ouvrage émaillé.

Emailé. — Orné d'émail et aussi décoré, parsemé de couleurs éclatantes, de tons vifs. Un bijou richement émaillé, une tapisserie, une corbeille de fleurs émaillée des plus vives nuances.

Emailleur. — Art de l'émailleur.

Emailleurs. — Les principaux artistes auxquels sont dus des émaux célèbres dans le monde de la curiosité sont, pour le ^{xiii}^e siècle, Elbertus de Koeln et Jean Bartholus; pour le ^{xiv}^e, Ugolino de Sienne, Franucci et Andrea d'Ardilo; pour le ^{xv}^e, Pierre Verrier; pour le ^{xvi}^e, Jean et Hardan Penicaud, Maso Finiguerra et Léonard Limosin; pour le ^{xvii}^e, Petitot et Joseph Limosin; pour le ^{xviii}^e, Dinglinger, Rode et Bouillet, et pour le ^{xix}^e, Augustin, de Courcy et Claudius Popelin.

Emailloïde. — Objet en métal, peint de couleurs vitrifiables et passé au feu, de façon à simuler le brillant de l'émail.

Emailure. — Application de l'émail

Emanche. — (Blas.) — Pièce formée de pointes triangulaires recouvertes des bords sur les angles de l'écu. On dit aussi emmanche et emmanchure. — (Voy. ces mots.)

Emarger. — Enlever les marges d'un dessin, d'une estampe, ou seulement les diminuer.

Émaux. — (Blas.) — Les émaux comprennent les métaux, qui sont l'or et l'argent; les couleurs qui sont le gueules, l'azur, le sinople, le pourpre et le sable; les pannes ou fourrures, qui sont l'hermine et la contre-hermine, le vair et le contre-vair. On ne met jamais couleur sur couleur, le pourpre excepté, ni métal sur métal.

Émaux de Limoges. — La caractéristique des émaux de Limoges, c'est qu'ils laissent dominer le bleu lapis comme ton général avec un émail vert d'eau, et un émail rosé pour les colorations des chairs. De plus, un guillochage en creux marque toutes les tailles d'épargne; les cheveux sont rendus à l'aide de tailles au burin remplies d'émail rouge. Tels sont les caractères des émaux de Limoges antérieurs à 1151. Au ^x^e et au ^{xii}^e siècle, les chairs sont teintées et le métal doré. A la fin du ^{xii}^e siècle, les figures sont mi-parties émaillées et éparignées et les carnations sont blanches. Au ^{xiii}^e siècle, la silhouette des figures est éparignée dans le métal, les détails sont gravés en creux, l'émail est bleu verdâtre, bleu et jaune, ou bleu d'azur. Au ^{xiii}^e et au ^{xiv}^e, les émaux sont uniformes dans leurs teintes. Les plaques du Reliquaire de Charlemagne (musée du Louvre) offrent tous les caractères des émaux de Limoges. Mais jusqu'au ^{xv}^e siècle, il est difficile d'assigner une date précise à ces émaux à cause de la préoccupation d'archaïsme que l'on retrouve dans toutes les compositions.

— **de niellure.** — Plaques de métal gravées en creux et émaillées en noir.

— **de plique.** — Émaux cloisonnés montés comme des pierres fines sur des pièces d'orfèvrerie. Le bouclier de Charles IX (musée du Louvre) est décoré d'émaux cloisonnés de ce genre.

— **durs.** — Émaux employés dans la fabrication de la porcelaine pour servir de fonds.

— **fusibles.** — Les émaux fusibles employés pour les fonds dans la fabrication de la porcelaine contiennent de l'oxyde de plomb en forte proportion.

— **gaulois.** — Ces émaux datent du ^{iv}^e au ^{viii}^e siècle. Ils consistent principalement en fibules émaillées dont un certain nombre d'échantillons font partie des collections du Louvre. Il existe aussi des bijoux émaillés du ^{ix}^e et du ^x^e siècle.

— **peints.** — Les émaux peints

datent de 1520 environ. On passe d'abord une couche d'émail foncé sur le métal, puis une couche d'émail blanc laissant transparaître le noir comme un gris. Sur la pellicule blanche on trace le dessin avec une pointe, on indique les masses par des hachures et on enlève en dehors des contours l'émail blanc là où le fond doit rester foncé. En passant au feu, cette seconde couche d'émail entre en fusion et le dessin est fixé. Les émaux de ce genre de Pierre Raymond (Limousin, 1541) ont une grande célébrité.

Émaux translucides sur relief. — Émaux de petites dimensions sur or ou sur argent. Le tabernacle d'Orvieto est, dit-on, le plus bel émail translucide connu. A Cologne, on conserve une crosse du ^{xiv}^e siècle ornée d'émaux translucides. A partir du ^{xvi}^e siècle, Benvenuto Cellini applique les émaux translucides à ses pièces d'orfèvrerie. Dans les émaux translucides on ne trouve que six couleurs, le bleu, le vert, le gris, le tanné, le pourpre et le noir. Le blanc, le jaune et le bleu n'y figurent pas, parce qu'ils ne peuvent être obtenus qu'à l'aide de l'acide stannique, qui reste opaque.

Embase. — Moulure, partie renflée saillante servant à séparer deux surfaces juxtaposées. Par exemple, l'embase d'une clef est une petite moulure placée au sommet de la tige près de l'anneau.

Embasement. — Base en saillie régnant d'une façon continue autour d'un édifice.

Embastillé. — (Arch.) — Se dit des villes fortifiées entourées de bastilles, de forteresses.

Embastionné. — (Arch.) — Se dit des villes ayant une enceinte fortifiée formée de bastions.

Embâtonner. — (Arch.) — Remplir les cannelures d'une colonne jusqu'à une certaine hauteur avec des tiges cylindriques figurant des bâtons.

Embellissement. — Ornaments, et aussi action d'orne, de décorer d'ornements.

Emblématique. — Qui sert d'emblème.

Emblème. — Figure symbolique, et aussi attribut servant à caractériser certaines figures allégoriques.

Embordurer. — Placer un tableau dans une bordure, dans un cadre.

Embouté. — (Blas.) — Se dit d'une pièce qui se termine par une virole de métal.

Emboutir. — Travailler une feuille de métal au marteau pour la rendre concave sur une face et convexe sur l'autre.

— (Peint. sur émail.) — Donner de la convexité aux plaques de métal.

Embrasé. — Se dit de ciels d'une coloration vive et éclatante.

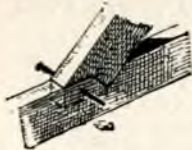
Embrassé. — (Blas.) — Se dit d'un écu partagé en trois triangles dont celui du milieu est de couleur et les deux autres de métal, ou réciproquement.

Embrasure. — (Arch.) — Ouverture pratiquée dans un mur pour l'établissement d'une baie de porte ou de fenêtre, et aussi surfaces baises au pourtour de cette baie. Dans ce cas, synonyme d'ébrasement (voy. ce mot); mais ordinairement *embrasure* sert à désigner le vide de la baie, et *ébrasement* les surfaces perpendiculaires ou obliques à l'ouverture.

— (Arch. militaire.) — Ouverture pratiquée dans les murailles d'un château fort, dans les ouvrages de fortification pour permettre de lancer des projectiles sur l'ennemi. Les embrasures n'apparaissent dans les châteaux du moyen âge qu'à la fin du x^v^e siècle, elles étaient fort évasées afin de permettre de diriger les bouches à feu dans toutes les directions.

Embrèvement. — Mode d'assemblage avec lequel on relie deux pièces de bois qui sont découpées et taillées de façon à se pénétrer et à s'incruster l'une dans l'autre.

Embrumé. — Se dit d'un lointain chargé de brouillard, estompé par la brume.



Embu. — (Peint.) — On dit qu'un tableau est plein d'embus lorsqu'il présente de grandes parties ternes et opaques. Un tableau s'emboit, des couleurs s'emboivent quand les couleurs ternissent en s'imbibant de dessous trop frais. L'embu indique que les touches d'un tableau ne sont pas sèches, aussi faut-il éviter de procéder au vernissage avant que les embus aient une tendance à diminuer.

Émeraude. — Pierre précieuse diaphane de couleur verte. — Se dit aussi de certains tons d'un beau vert transparent.

Émeri. — Corindon granulaire pulvérisé qui sert à dégrossir et à polir les ouvrages de verrerie. Les graveurs en pierres fines font usage de poudre d'émeri pour leurs ébauches et les sculpteurs sur bois emploient le papier d'émeri pour donner le dernier poli aux objets sculptés. Les dessinateurs et les graveurs se servent aussi de feuilles de papier recouvertes de poudre d'émeri pour aiguiser la mine de plomb de leurs crayons ou leurs pointes d'acier.

Emmanche. — (Blas.) — Figure pointue en forme de dent.

Emmanché. — (Blas.) — Se dit d'un écu dont les pièces découpées en dents s'emmanchent l'une dans l'autre. Certains auteurs écrivent aussi *enmanches*. L'emmanché est une sorte d'endenté, mais dont les dents sont plus massives et plus courtes.



Emmanchement. — Se dit de la manière dont les membres sont attachés dans les figures dessinées, peintes ou sculptées.

Emmanchure. — (Blas.) — Se dit d'une division angulaire, d'une seule pièce, placée soit à dextre, soit à sénestre. Une emmanchure d'or à dextre, une emmanchure d'or à sénestre. Cette figure n'est employée que fort rarement.



Emmarchement. — (Arch.) — Ensemble des marches d'un escalier, et aussi entaille dans une muraille ou limon destinée à supporter l'extrémité d'une marche. — (Voy. *Ligne d'emmarchement.*)

Emmitrée. — Se dit de certaines tours ou clochers de monuments gothiques dont le couronnement affecte la forme d'un mitre.

Emmurer. — Entourer de murs.

Empannon. — (Arch.) — Chevron raccourci, nécessité par la construction de croupes (voy. ce mot); il est assemblé, à sa partie supérieure, avec l'arêtier, et, à sa partie inférieure, avec la plate-forme.

— **délardé.** — (Arch.) — Empannon d'une croupe en biais dont les faces latérales sont perpendiculaires au plan du toit.

— **de long pan.** — (Arch.) — Empannon placé sur le plus grand côté d'une toiture.

— **déversé.** — (Arch.) — Empannon d'une croupe en biais dont les faces latérales ne sont pas perpendiculaires au plan du toit.

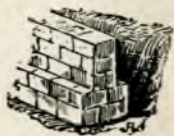
Empâté. — (Peint.) — Se dit des portions de tableaux exécutées d'une touche grasse et abondante, où la couleur forme épaisseur.

Empâtement. — (Peint.) — Application abondante, à la surface d'une toile, de pâte, ou de couleur à l'huile très épaisse. L'empâtement a pour but de donner du relief, de l'éclat, de la solidité aux objets représentés. On dit de vigoureux empâtements, des empâtements solides. Il est à remarquer toutefois que les empâtements servent surtout à accuser les parties lumineuses. Les ombres doivent toujours être traitées légèrement sous peine de perdre leur transparence (voy. *Frottis*). C'est aussi grâce à des empâtements spéciaux, appliqués sur la toile par des procédés particuliers, que certains artistes ont réussi à imiter les terrains rocaillieux, les murailles rugueuses, etc.

Empâtement. — (Grav. au burin.) — Préparation des chairs au burin à l'aide de tailles suivies, ou quittées et surtout à l'aide de points ronds ou longs.

Empâter. — Placer les tons, les juxtaposer lorsque la pâte est encore fraîche, de façon à pouvoir les fondre aisément, les dégrader, les mélanger. — Se dit aussi d'une façon spéciale de peindre largement à l'aide de touches abondantes. — Imiter en gravure par des tailles et des points l'empâtement des tableaux.

Empattement. — (Arch.) — Saillie continue au soubassement d'une muraille. La base d'une colonne est aussi un empattement; il en est de même de la base d'un piédestal, d'un pilastre, etc. — Motif d'ornementation formé de pattes ou de feuilles enroulées destinées à re-



lier une plinthe carrée existant à la base d'une colonne, à la moulure placée immédiatement au-dessus. Certaines colonnes ont quatre empattements. D'autres en ont huit. Ces empattements sont fréquents à la base des colonnes au ^{xii}e et au commencement du ^{xiii}e siècle et portent aussi le nom de griffes.

Empourpré. — Coloré en rouge.

Empreinte. — Reproduction en creux ou en relief directement obtenue sur un objet. L'empreinte d'une médaille, par exemple, est le moule en creux de cette médaille. L'empreinte d'une dalle tumulaire, d'une intaille est une épreuve en relief de cette pierre gravée en creux. — Moule obtenu avec de la cire, du plâtre ou du soufre. On peut aussi prendre des empreintes en terre glaise, principalement pour des motifs de sculpture; dans ce cas, on les nomme estampages. — (Voy. *Estampage*.)

En bannière. — (Blas.) — Se dit des écus de forme carrée comme les bannières des temps féodaux.

Encadrement. — Art d'encadrer et aussi bordure servant d'entourage. L'encadrement est destiné à isoler le tableau des surfaces environnantes. Les en-



cadrements de la Renaissance et des styles Louis XIV, Louis XV et Louis XVI sont en bois sculpté. Les encadrements modernes sont en carton-pâte et la seconde moitié du XIX^e siècle

a vu inaugurer tout un nouveau système d'encadrement, où la peluche, le velours, le satin, le drap, et même les produits japonais ont joué un rôle important. — (Voy. *Cadre*.)

— (Arch.) — Profil ou ornements saillant formant cadre autour d'un cartouche, d'une baie de porte ou de fenêtre, etc.

Encadreur. — Artisan qui fabrique des cadres.

Encaissé. — Resserré, placé à un niveau inférieur, entouré de bords escarpés.

Encartage. — Intercalation de feuilles mobiles sans rapport avec le texte de l'ouvrage — annonces, prospectus d'ouvrages — à l'intérieur d'une brochure, d'un volume, d'un journal.

Encastringe. — (Céram.) — Procédé d'enfournement des pièces dans des étuis en terre ou caissettes. Dans l'encastringe en charge, les pièces sont placées dans des étuis les uns au-dessus des autres. Dans l'encastringe avec supports, les pièces sont soutenues au moyen de supports en terre cuite, de façon à éviter les points de contact avec les étuis ou les pièces elles-mêmes.



Encastrer. — (Arch.) — Enchâs-

ser à l'aide d'une feuillure, d'une entaille.

Encaustique. — (Peint.) — Procédé de peinture usité chez les anciens et consistant dans l'emploi de couleurs délayées avec de la cire fondue et maintenue chaude pendant toute la durée du travail. On désigne aussi sous le nom d'*encaustique* la préparation dont on revêt les marbres ou les plâtres pour les teinter légèrement et les protéger contre l'humidité.

Enceinte. — (Arch. militaire.) — Ensemble de tours fortifiées reliées par des courtines entourant une ville, une place forte.

— *druidique.* — (Voy. *Cromlech*.)

Encensoir. — Vase sacré en métal, à couvercle ajouré, et suspendu à de longues chaînes, dans lequel on brûle de l'encens. Les formes des encensoirs ont varié suivant les styles et les époques. Les encensoirs de style gothique étaient décorés de



fenestrages en ogive avec meneaux. Au XVII^e et au XVIII^e siècle, ils se terminaient en dôme ou offraient l'aspect

de vases à profil renflé et étaient parfois décorés, au point d'attache des chaînes, de figures de chérubins.

Encercler. — Entourer d'un cercle.

Enchaîner. — Relier un objet à un autre.

Encharbonné. — Sali de tons noirs et sales.

Enchâssé. — Enfermé, encastré, entouré, placé dans une châsse.

Enchaussé. — (Blas.) — Ecu taillé obliquement du milieu d'un côté à la pointe du côté opposé.

Enchevêtre. — (Arch.) — Assemblage de charpente ménageant dans un plancher une place vide pour le foyer ou le tuyau d'une cheminée. Il se compose d'une forte solive ou *chevêtre*

reliée par deux pièces de bois et forme les trois côtés d'un encadrement ayant pour quatrième côté la muraille à laquelle la cheminée est adossée.

Enclave. — (Arch.) — Portion d'édifice ou d'appartement enfermée, entourée dans un ensemble de bâtiments ou d'appartements.

Enclavé. — (Blas.) — Se dit, dans les armoiries allemandes, de partitions se découpant en échancrures carrées qui s'emboîtent les unes dans les autres. D'or coupé enclavé de gueules. Un tranché enclavé à plomb, — c'est-à-dire que les lignes de

division étant obliques, les créneaux ou enclaves sont perpendiculaires — ou parallèles aux côtés de l'écu.

Encoche. — Petite entaille.

Encoignure. — Angle formé par deux murs se rencontrant à angle droit, ou formant un pan coupé. Meuble construit sur plan triangulaire destiné à remplir dans un appartement l'angle intérieur formé par deux murailles.



Encollage. — (Dor.) — Colle de parchemin dont on enduit à une ou plusieurs couches les objets à dorer à la détrempe. — (Voy. *Collage*.)

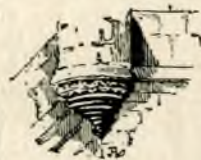
Encoller. — Couvrir d'une couche de colle les toiles destinées à la peinture à l'huile, les bois destinés à la dorure, etc.

Encorbellement. — (Arch.) — En général, construction en saillie, placée en porte-à-faux, soutenue soit à l'aide d'assises elles-mêmes en saillie les unes sur les autres,



soit à l'aide de poutres ou de consoles appuyées sur une muraille. La plupart des maisons gothiques offrent

des façades en encorbellement; chaque étage forme encorbellement sur celui qui est placé au-dessous de lui, et, grâce à ce système, certaines ruelles étant fort étroites et les pignons sur rue parfois fort élevés, les hautes maisons de chaque côté d'une rue se rapprochaient presque jusqu'à se rejoindre. On remarque dans un grand nombre d'édifices de l'époque gothique des galeries, des passages, des arcades, des tourelles en encorbellements, c'est-à-dire reposant sur des corbeaux, des consoles, des moulures ornées ou autres motifs d'ornementation, en saillie sur la surface murale inférieure.



Encourtiner. — Relier par des courtines les tours d'une enceinte fortifiée. — Décorer une baie à l'intérieur d'un appartement avec des courtines ou rideaux, des tapisseries, etc.

Encre. — Liquide d'un noir plus ou moins intense formé d'un mélange de noix de galle, de sulfate d'indigo, de couperose verte et de gomme arabique.

— **à vignettes.** — Mélange de noir de fumée et d'huile contenant de la résine en dissolution et utilisée pour le tirage en typographie des vignettes gravées sur bois.

— **de Chine.** — Encre formée d'un mélange de noir de fumée, de gélatine et de matières odoriférantes. L'odeur particulière de l'encre de Chine tient à une addition de camphre de Bornéo et de musc en poudre. On emploie le noir de fumée pour l'encre fine et le noir de liège ou de marc de raisin.

pour les **encres** communes. — L'encre de Chine est la couleur la plus solide que l'on connaisse. C'est la seule et véritable encre indélébile, puisqu'elle est à base de charbon. Elle était autrefois utilisée exclusivement dans les lavis d'architecture qui, de nos jours, sont traités en aquarelle. Les contrefaçons de la véritable encre de Chine sont nombreuses. Les dragons et les chimères, les caractères dorés et les inscriptions sur fond d'azur, des bâtonnets que le commerce met en vente, ne sont point de sûrs garants, bien au contraire, de l'authenticité de la fabrication. Certaines encres de Chine offrent des tons roux et prennent un aspect brillant lorsqu'on les emploie à l'état d'*encre pochée*, c'est-à-dire aussi noire que possible. D'autres, au contraire, sont d'un aspect grisâtre, tirant sur le bleu légèrement violacé et donnent des tons d'une grande finesse. Ces dernières teintes restent mates sur le papier, quel que soit leur degré d'intensité, et ces encres sont de beaucoup préférables aux encres donnant des tons roux. Elles se rapprochent d'ailleurs des encres de Chine véritables, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en comparant les teintes qu'elles fournissent avec celles des peintures chinoises ou japonaises.

Encre de couleur. — Mélanges de poudres colorées et de vernis de natures diverses, usitées dans les impressions typographiques et lithographiques, ainsi que dans l'impression en taille-douce.

— **de report.** — Encre composée d'un mélange de suif, de savon sec, de cire jaune et de noir servant, à l'aide de papier de Chine collé, à tirer des épreuves d'une lithographie, d'une gravure sur bois ou même d'une taille-douce que l'on décalque par la pression sur une pierre lithographique. Par ce moyen, on peut obtenir une nouvelle pierre après les préparations semblables à celles des pierres originales et tirer de nouvelles épreuves. Les reports de lithographie sont, en général, inférieurs aux pierres originales; quant aux reports

de gravure sur bois, ou à ceux de gravures en taille-douce, ce ne sont que de très lointaines reproductions des originaux, et la grande économie de tirage peut seule faire excuser, pour ces dernières surtout, l'insuffisance du procédé.

Encre lithographique. — Encre composée d'un mélange de savon, de suif et de noir de fumée qui se délaye dans l'eau pure et doit être employée immédiatement, car elle dépose, épaissit et se décompose rapidement.

— **pour la taille-douce.** — Mélange de noir de fumée et de vernis à l'huile de lin. Cette encre, qui s'emploie à chaud, est d'un ton très intense.

Encreur. — (Grav.) — Étaler l'encre à l'aide du tampon sur une planche en taille-douce; passer un rouleau imprégné d'encre à la surface d'une gravure en relief, d'une pierre lithographique sur laquelle on a exécuté un dessin à la plume ou au crayon lithographique.

Endenchées. — (Blas.) — (Voyez *Denchées*.)

Endiable. — Se dit de la verve d'un artiste qui a le diable au corps, qui ne recule devant aucune hardiesse. — Exécution énergique, audacieuse à l'extrême.

Endroit. — Désigne le côté d'une feuille de papier vergé où la marque et le nom du fabricant se présentent de façon à pouvoir être lus dans le sens ordinaire par transparence. Les imprimeurs en typographie n'attachent aucune importance à l'endroit et à l'envers du papier. Il n'en est pas de même des imprimeurs en taille-douce, qui choisissent de préférence l'endroit du papier pour exécuter leur tirage.

Enduit. — (Arch.) — Couche de mortier, de ciment, de plâtre, etc., que l'on applique sur les murs, les cloisons, les voûtes et les plafonds.

— (Peint.) — Préparation dont on revêt les murailles sur lesquelles on veut peindre à fresque. Cet enduit se compose d'un mélange de chaux et de sable

de rivière, ou mieux de pouzzolane. On doit peindre sur l'enduit frais, et par suite il faut faire enduire chaque matin la surface que l'on se propose de couvrir dans la journée.

Energique. — Se dit d'une œuvre vigoureusement peinte, d'un dessin, d'un contour ferme, solide, vivement accentué.

Enfaiteau. — (Arch.) — Tuile à demi cylindrique employée pour couvrir



le faîte ou la ligne de jonction des deux pentes d'un toit. — (Voy. *Faitière*.)

Enfaîtement. — (Arch.) — Plaques de plomb ou de zinc recouvrant le sommet d'un comble. Les enfaîtements sont parfois surmontés de crêtes ajourées et d'épis. Il existe au sommet de certains édifices gothiques de très beaux spécimens d'enfaîtement, dont les bords inférieurs sont découpés en flammes. Certains pavillons du Louvre sont aussi décorés d'enfaîtements couverts de riches motifs d'ornementation. Les combles des édifices de la Renaissance offrent presque tous de magnifiques exemples de ce mode de décoration.

Enfaîter. — (Arch.) — Couvrir, décorer le faîte d'une construction.

Enfilade. — (Arch.) — Se dit de bâtiments, d'appartements contigus, se prolongeant en ligne droite, à la file les uns des autres; se dit d'une perspective de portiques, de colonnades qui se succèdent suivant une ligne droite se dirigeant vers l'horizon.

Enfoncement. — Creux, éloignement, profondeur, perspective lointaine.

Enforoir. — (Arch.) — Consolider. — (Peu usité).

Enfourchement. — (Arch.) — Angle formé par la rencontre des douelles, c'est-à-dire des surfaces inférieures d'une voûte.

Enfournement. — (Céram.) — Art de charger les fours de poteries.

L'enfournement « en charge » consiste à empiler les pièces les unes au-dessus des autres, celui « en échappades » consiste à placer les pièces sur des plaques de terre cuite soutenues de distance en distance par des piliers; dans l'enfournement « en cazette », qui est réservé aux pièces de prix, celles-ci sont déposées isolément dans des boîtes de terre cuite qu'on place en piles verticales et dont les dimensions varient suivant celles des pièces à cuire.



Enfumage. — (Grav.) — On enfume ou on noircit les cuivres dont le vernis coloré ne ferait pas ressortir avec assez de netteté les traits gravés. Pour cela, le vernis étant encore chaud, on expose le cuivre à la flamme du flam-



beauté-
sineux
dont le
noir de
fumée
s'incruste
dans le vernis
et donne à la
planche, lorsqu'elle est refroidie, une

teinte d'un beau noir. Pour que l'enfumage soit réussi, il faut que la couche de noir soit très légère, sans trace de passage de la flamme; il faut de plus que l'opération soit faite rapidement, sans quoi le vernis serait brûlé et ne résisterait plus à la morsure.

Enfumé. — Se dit de vieilles épreuves de gravure d'un ton jaune sale, presque noir, formé de poussière et de fumée; et de tableaux qui ont été exposés à la fumée, de façon à leur donner un aspect de vieilles toiles, ou dont les vernis ont noirci et se sont chargés de poussière.

Engainé. — (Sculpt.) — Se dit des statues dont l'extrémité inférieure est enfermée dans une gaine commençant ordinairement au-dessous des hanches et qui va en se rétrécissant jusqu'à la base. Un grand nombre de cariatides sont formées de figures engainées. Cette disposition, qui permet de faire valoir la beauté du torse de certaines figures, permet aussi de donner à la partie inférieure des formes architecturales qui s'harmonisent à merveille avec les moulures de base, les soubassements, etc.



nissent à merveille avec les moulures de base, les soubassements, etc.

Englanté. — (Blas.) — Se dit, en blasonnant un écu, d'un rameau de chêne chargé de glands. On emploie ce terme lorsque le gland n'est pas de même émail que les feuilles. Un chêne de sinople englanté d'or.



Engobe. — (Céram.) — Pâte blanche appliquée à la surface de certaines poteries et aussi substances terreuses employées pour la décoration des poteries colorées.

Engobe artificiel. — (Céram.) — Engobe formé de terres incolores et d'oxydes métalliques.

— **naturel.** — (Céram.) — Engobe formé de matières terreuses mélangées naturellement avec les oxydes colorants.

Engober. — (Céram.) — Recouvrir d'engobes une pièce de poterie.

Engommage. — (Céram.) — Opération qui a pour but de revêtir d'une couche de gomme les poteries délicates avant la cuisson, de façon qu'elles n'aient aucune adhérence avec leur support.

Engoulé. — (Blas.) — Se dit lorsqu'une pièce ou figure se termine par deux têtes d'animaux qui semblent la dévorer. On dit aussi engoulant. Une bande engoulée de deux têtes de lions. Cette pièce est fréquemment employée dans les armoiries allemandes.



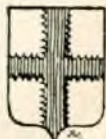
Engrainer. — (Dor.) — Passer à la prèle le mordant qui a servi à jaunir. — (Voy. *Prèle* et *Mordant*.)

Engraisser. — Tracer sur un dessin un deuxième contour en dehors du premier de façon à augmenter le volume d'une figure.

— (Céram.) — Ajouter à la base de certaines poteries des saillies destinées à les consolider.

Engravure. — (Voy. *Gravure sur bois en creux*.)

Engrêlé. — (Blas.) — On désigne ainsi le contour d'une pièce découpée en dents très aiguës et très nombreuses. L'engrêlé diffère de l'endenché en ce que les pointes sont plus petites, et que de plus les vides entre les pointes de l'engrêlure offrent des contours circulaires.



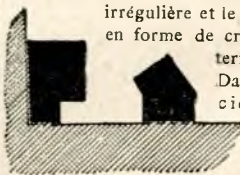
Engrener. — (Voy. *Engrainer*.)

Engueulement. — (Arch.) — Entailles d'un arbalétrier dans lesquelles se place l'arête du poinçon. — (Voy. *Arbalétrier*.)

Enguiché. — (Blas.) — Se dit des instruments, trompe, cor, dont l'embouchure est d'un autre émail que l'instrument lui-même.

Enguirlander. — Entourer de guirlandes; orner, décorer de riches et gracieux motifs d'ornementation.

Enhachement. — (Arch.) — Portion de terrain avançant suivant une ligne irrégulière et le plus souvent en forme de créneau, sur le terrain contigu. Dans les anciennes constructions, dans les vieilles mai-



sons et souvent par suite d'acquisitions successives, on trouve des corps de logis formant enhachement. N'est plus usité.

Enjolivement. — Ornement gracieux et élégant.

Enjoliver. — Décorer d'ornements.

Rendre un sujet d'une façon séduisante, y introduire de gracieuses inventions.

Enjolivre. — Petit enjolivement.

Enlevage. — Opération qui a pour but de détacher et de fixer sur une toile neuve la peinture d'un tableau qu'on veut rentoiler et qui avait été momentanément fixée par un cartonnage. — (Voy. ce mot.)

Enlevé. — Se dit d'un tableau dont l'exécution est franche, primesautière, libre, vive; d'un dessin largement fait, d'un croquis hardi, prestement et facilement exécuté. Se dit aussi dans une aquarelle des blancs qui n'ont pas été épargnés (voy. ce mot) et sont au contraire obtenus par grattage. Des lumières bien enlevées. Des enlevés qui dénotent une grande habileté de main.

Enlever (s'). — Se détacher. Un ton s'enlève sur un autre, c'est-à-dire s'en détache, tranche, est visiblement distinct et différent de tout autre ton.

Enlevure. — (Peint.) — Se dit des parties d'un tableau qui se gonflent et se détachent d'une toile ou d'un panneau.

— (Sculpt.) — Se dit d'une saillie, d'un relief.

Enluminé. — Orné, décoré d'enluminures. Vivement coloré, revêtu d'un ton vif et éclatant.

Enluminement. — Résultat de la décoration au moyen d'enluminures; un très bel enluminement de livres d'Heures.

Enluminer. — Colorier et exécuter des enluminures.

Enlumineur. — Artiste qui exécute des enluminures. Les plus belles œuvres des enlumineurs ont été produites au ^{xv}^e et au ^{xvii}^e siècle. Chez les Grecs et les Romains, il y avait aussi des enlumineurs. On conserve au Vatican un Virgile du ^{iv}^e siècle; les manuscrits exécutés par les enlumineurs byzantins étaient, dit-on, de véritables merveilles. L'évangélaire de Charlemagne (^{viii}^e siècle) est conservé au Louvre. L'art de l'enlumineur, qui n'avait fait que décroître au ^x^e siècle, prit au ^{xiii}^e siècle

plus de variété et de richesse. Parmi les enlumineurs les plus célèbres, il faut placer au premier rang Jehan Foucquet (1416-1485), auteur des *Heures d'Anne de Bretagne*, et plus tard, au ^{xvii}^e siècle, Robert, qui exécuta en 1641 les guirlandes de fleurs formant l'entourage d'un texte écrit par Jarry, merveilleux manuscrit intitulé la *Guirlande de Julie* et offert par le duc de Montausier à Julie de Rambouillet.

Enluminure. — Art d'enluminer. Se prend aussi en mauvaise part et sert à désigner une œuvre d'un coloris brutal.

Ennéapyle. — Enceinte fortifiée de l'Acropole d'Athènes. Ainsi nommée parce qu'elle avait neuf portes.

Énoncer un blason. — C'est décrire le blason en énonçant d'abord le champ, puis les figures principales et celles qui les accompagnent ou ne sont que secondaires, ensuite leur nombre, leur position et leurs émaux. Le chef et la bordure se désignent en dernier lieu, ainsi que leurs figures.

Enquérir. — (Blas.) — Se dit d'armes blasonnées contrairement aux règles de l'art héraldique et qui forcent à s'enquérir de leur origine.

Enrayure. — (Arch.) — Assemblage de pièces de charpente suivant les rayons d'un cercle ou d'un polygone.

Enrichir. — Décorer, garnir de riches ornements, de motifs de décoration somptueux et variés. Enrichir de figures un ouvrage de librairie, c'est l'illustrer de vignettes; c'est aussi ajouter à des exemplaires des épreuves de gravures, de dessins, de façon à rendre le volume plus riche et plus somptueux.

Enrochement. — (Arch.) — Soubassement formé de quartiers de rochers ou d'énormes pierres noyées au fond de l'eau et servant d'assises à une jetée, aux piles d'un pont.

Enroulement. — (Arch.) — Motif d'ornementation formé de volutes enroulées en spirales, de cartouches dont les

découpures s'enroulent sur elles-mêmes en sens divers. Les chapiteaux ioniques et corinthiens, beaucoup de consoles sont décorés d'enroulements.



Les styles rocaille et rococo ne sont que la conséquence du système d'ornementation en enroulement poussé à l'extrême. Les supports des anciennes enseignes offrent de nombreux exemples d'enroulements et en général il en est de même de toutes les œuvres de ferronnerie.



Enrubanné. — Garni, décoré, agrémenté de rubans flottants, en longues boucles, en touffes, etc.

Enseigne. — Les enseignes du moyen âge et de la Renaissance consistaient le plus souvent en potences de fer supportant un panneau de tôle. Quelques-unes étaient décorées d'enroulements avec une profusion extrême, aussi en est-il conservé des spécimens dans les collections et les musées. Indépendamment de ces enseignes en fer, il existait aussi, au xvii^e et au xviii^e siècle, de curieux bas-reliefs et de très intéressantes peintures sur panneaux qui représentaient parfois des scènes très compliquées, des intérieurs de boutiques, qu'animaient une foule de petits personnages fort intéressants à consulter pour l'histoire du costume et celle des arts et métiers. Parmi des enseignes dues à des maîtres de l'art, il faut citer une *Chaste Suzanne*, de Jean Goujon, qui existait, dit-on, rue aux Fèves à Paris, l'enseigne du marchand de tableaux Gersaint, par Watteau, un *Cheval blanc*, de Géricault, etc.

Ensoleillé. — Se dit d'un paysage d'une tonalité éclatante, d'un ciel lumi-

neux, que semblent colorer les chauds reflets du soleil.

Entablement. — (Arch.) — Partie horizontale composée, dans les ordres antiques, d'une architrave, d'une frise et d'une corniche. L'entablement est soutenu par les colonnes et sa hauteur varie de 4 à 5 modules ou diamètres du fût de la colonne suivant l'ordre auquel il appartient. Lorsque plusieurs ordres antiques sont superposés, les ordres intermédiaires n'ont que des entablements sans corniche; celle-ci est réservée pour le dernier étage de l'édifice. Dans les monuments modernes il est d'usage de surmonter les colonnes ou les pilastres, d'un entablement



dont on modifie la hauteur suivant l'emplacement disponible, de façon seulement à respecter l'harmonie des proportions. On simule aussi des entablements au sommet des façades, bien qu'il n'y ait aucun pilastre pour les justifier. Ces entablements, que terminent des corniches fort saillantes, sont de simples partis pris de décoration et servent parfois à masquer la pente des toitures, les gouttières, etc. On désigne aussi sous le nom d'entablement les moulures formant le couronnement d'un meuble.

Entabler. — (Arch.) — Ajuster à demi-épaisseur.

Entaille. — (Grav.) — Instrument en bois formé d'une sorte de cadre dans lequel on place les blocs de bois qui, à cause de leurs petites dimensions, seraient d'un maniement difficile.

Entailler. — Evider, creuser dans la masse.

Entamer. — Commencer un travail, se mettre à l'exécution d'une œuvre d'art.

Ente. — Manche de pinceau. On dit aussi ante.

— (Arch.) — Pilastre saillant.

Enté. — (Blas.) — Se dit des pièces de blason qui s'engrènent les unes dans



les autres par des découpures de forme ronde, ou en pointe ou en onde. Dans ce dernier cas on dit enté-ondé.

Entente de la composition. — Façon intelligente, savante, dont un artiste distribue les groupes d'une composition représentant une scène. Un peintre qui a l'entente de la composition.

Enterrage du moule. — Dans l'opération de la fonte, le moule de potée, après le recuit, est d'abord revêtu d'une chemise de plâtre, puis enterré de façon qu'il ne soit pas ébranlé par la pression du métal en fusion.

Entoilage. — Action de mettre sur toile, de tendre une toile sur un châssis.

Entoilé. — Se dit d'une estampe, d'un dessin, d'un plan collé sur une toile.

Entoiler. — Monter, coller sur toile.

Entourage. — Cadre d'un tableau, bordure, marge d'un dessin. Se dit aussi d'accessoires, de figures secondaires dans une composition. « Le morceau principal est bon, mais l'entourage est défectueux. »

— **de page.** — Dessin, gravure concourant à illustrer un livre, et dans lesquels un espace vide ou blanc, limité par un contour régulier ou irrégulier, est réservé pour placer un texte.

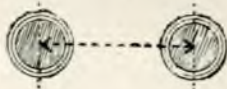
Entrain. — Se dit de certaines qualités de vivacité, de rapidité d'imagination et d'exécution qu'un artiste semble avoir fait passer dans son œuvre. Un peintre qui a plus de science que d'entrain.

Entrait. — (Arch.) — Se dit, dans une ferme, de la pièce de bois horizontale. Dans certaines églises gothiques à charpente de comble apparente, les entrails



sont parfois décorés, aux extrémités scellées dans les murs, de motifs de sculptures consistant le plus souvent en têtes d'animaux fantastiques.

Entre-colonnement. — (Arch.) — Intervalle qui existe entre deux colonnes. L'entre-colonnement se mesure de l'axe d'une colonne à l'axe de la colonne voisine et varie suivant chaque ordre. (Voy. ce mot.) Dans l'ordre toscan, l'entre-colonnement n'est que de



6 modules (voy. *Modules*) et 8 douzièmes de module ou parties; dans l'ordre dorique, il est de 7 modules 8 parties; dans l'ordre ionique, de 11 modules et demi. Pour l'ordre corinthien, l'entre-colonnement varie entre 6, 9 et jusqu'à 12 modules, suivant qu'il s'agit de portiques avec ou sans piédestaux.

— **médian.** — (Voy. *Colonne médiane*.)

Entrecoupe. — (Arch.) — Espace vide existant entre deux voûtes superposées s'appuyant sur le même mur.

Entrecoupé. — Interrompu.

Entre-croisé. — Croisé en sens divers.

Enire-deux. — Meuble, plus ou moins richement orné, en forme de console ou de petite armoire, destiné à prendre place

contre un panneau existant entre deux ouvertures. — On donne aussi ce nom aux planchettes assez épaisses que l'on intercale entre des volumes ou des paquets d'épreuves soumis à l'action de la presse.



Entrée. — (Arch.) — Décoration d'une porte d'entrée sur une façade.



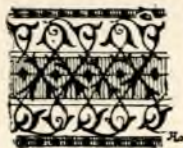
Une entrée monumentale précédée d'un péristyle; une entrée décorée de statues, de torchères. — Se dit aussi des plaques de fer ou de cuivre, découpées ou richement ornementées et entourant dans une serrure l'ouverture par laquelle on introduit la clef.

de chœur. — (Arch.) — Décoration séparant le chœur de la nef d'une église.

Entrelacé. — (Blas.) — On désigne ainsi les pièces de blason agencées les unes dans les autres. Les croissants de Diane de Poitiers sont un exemple de pièces entrelacées.

Entrelacement. — Motifs d'ornementation dont les lignes se croisent, s'entrelacent.

Entrelacs. — (Arch.) — Ornaments formés de feuilles, de rinceaux, de fleurs, décrivant des lignes courbes qui se croisent et s'entrelacent. Motifs formés par des combinaisons



de lignes brisées ou de lignes courbes. Certains entrelacs portent le nom de nattes. Les entrelacs sont surtout employés dans



les travaux de serrurerie. Cependant on trouve des motifs d'entrelacs typiques dans chaque style d'architecture, excepté toutefois dans l'art ogival. L'art antique, l'art grec et la Renaissance, l'art



arabe surtout, ont des motifs d'ornementation en entrelacs bien caractéristiques. Il en est de même des Chinois et des Japonais, qui excellent à disposer d'une façon très ingénieuse des bois légers en entrelacs extrêmement variés.

Entrelacs. — (Art déc.) — Les entrelacs sont une forme d'ornement qui trouve son application dans tous les arts décoratifs.

Entre-modillon. — (Arch.) — Espace vide existant entre deux modillons.

Entre-sol. — (Arch.) — Etage intermédiaire, peu élevé de plafond et situé entre le rez-de-chaussée et un premier étage, ou parfois entre deux grands étages.

Entre-taille. — (Grav.) — Tailles d'une largeur inégale exécutées en amincissant les extrémités du trait et en lui laissant une plus grande épaisseur dans sa partie médiane. L'entre-taille s'obtient donc, en gravure sur bois, en diminuant un trait gravé assez large, et dans la gravure au burin, au contraire, en creusant avec l'outil, en élargissant une hachure très mince déjà gravée.

Entretoise. — (Arch.) — Pièce de bois ou de fer destinée à relier en travers deux autres pièces de bois ou de fer.

Entrevous. — (Arch.) — Espace entre deux solives de plancher.

Entrevoûter. — (Arch.) — Garnir de plâtre des entrevous. (Voy. ce mot.)

Envelopper. — Voiler, adoucir le modelé de certains morceaux de peinture. On dit qu'une figure demanderait à être plus enveloppée, pour indiquer qu'elle devrait être modelée avec moins de sécheresse, que les contours devraient être noyés dans l'ensemble, paraître entourés d'atmosphère.

Environné. — (Blas.) — Synonyme d'accompagné. (Voy. ce mot.)

Épaisseur. — (Peint.) — Se dit d'une surabondance dans la pâte. Des épaisseurs inutiles, nuisibles à la finesse du modelé.

Épannelage. — (Arch.) — Taille préparatoire des moulures, de façon à en indiquer la forme générale à l'aide de plans

circonscrivant les plus grandes saillies.

Épanneler. — (Sculpt.) — Enlever à l'aide de la masse et du ciseau, et parfois de la scie pour les grandes surfaces, les parties d'un bloc de pierre ou de marbre qui excèdent les contours



d'une figure, d'un profil, ces contours étant tracés approximativement et toujours très en dehors des lignes définitives.

Épanouissement. — Entier développement d'un style, d'une école, du talent d'un artiste.

Épargne (en taille d'). — (Voy. *Email en taille d'épargne.*)

Épargner. — Réserver. On épargne les parties lumineuses dans l'aquarelle, et les blancs ainsi épargnés sont toujours d'un bien plus grand éclat que les rehauts de gouache ou les *enlevés* (voy. ce mot). On épargne aussi les blancs dans les gravures en taille-douce en réservant le cuivre ou l'acier en cet endroit, c'est-à-dire en n'y faisant passer aucune taille.

Éparpiller. — Disperser, répandre çà et là l'intérêt d'une œuvre d'art, les lumières d'un tableau, d'une gravure. Se prend en mauvaise part, car l'œil, attiré à la fois en divers endroits, ne sait où se fixer.

Épaté. — Écrasé; se dit de figures de proportions trop courtes.

Épaulement. — (Arch.) — Mur destiné à soutenir des terres.

Épée. — Figure de blason.

— A toutes les époques, l'épée, qui par excellence est l'arme de vaillance et de noblesse, a été l'objet de recherches décoratives et a fourni d'admirables motifs d'ornementation.

— **flamboyante.** — Épée à lame ondulée dont sont armés les anges et les archanges dans certains tableaux religieux.

Eperon. — (Arch.) — Pilier saillant servant à soutenir une construction, et aussi massif de maçonnerie s'avancant

en pointe à la base d'une pile de pont et servant à briser le courant. On dit aussi avant-bec.

Eperon. — (Art déc.) — Pointe de fer ou d'airain, placée à la proue des galères antiques et qui est fréquemment employée comme motif d'ornementation. Il y a des éperons à une ou plusieurs pointes. Dans



les colonnes rostrales les proues de navire sont presque toujours armées d'éperons.

— Figure de blason.

Épervier. — (Blas.) — Figure d'oiseau représentée avec ou sans chaperon, les deux pattes posées sur une tige horizontale. L'épervier se place au dernier rang des oiseaux de fauconnerie,



mais est représenté ordinairement comme le faucon, avec longes et grillets aux pattes.

Epi. — (Arch.) — Assemblage de chevrons autour du poinçon d'un comble conique ou pyramidal.

— **de toiture.** — (Arch.) — Motif d'ornementation en terre vernissée ou en plomb. Les

épis en terre furent usités du ^{xiii}^e au ^{xiv}^e siècle et remplacés à cette époque par des épis en faïence émaillée. Les plus beaux épis de ce genre sont formés, en général, d'un petit socle quadrangulaire, décoré parfois de masques humains et au-



dessus duquel sont placés une pomme

de pin, une corbeille de fleurs, des feuillages diversement colorés, un oiseau posé sur une petite boule. Les épis en plomb étaient ou fondus ou repoussés au marteau. A partir du ^{xv}^e siècle, en combinant les deux procédés, on obtint d'excellents résultats. La Renaissance a produit de très beaux épis, formés de chapiteaux décorés de feuillages et surmontés de vases d'un joli contour. On trouve encore de beaux épis du temps au château de Chenonceaux, aux cathédrales de Paris et d'Amiens. Enfin, au ^{xvii}^e siècle, on donna aux épis la forme de colonnettes, de vases à balustres et de chimères. On fabrique aujourd'hui des épis en plomb d'un bon style archaïque; mais, par économie, on les exécute plus volontiers en zinc, ce qui leur enlève toute chance de durée.

Épiderme. — Surface extérieure, couche superficielle des pierres, marbres, etc. Le temps ronge l'épiderme des marbres les plus durs.

Épieu. — Figure de blason. — Arme de chasse ou de guerre formée d'un gros bâton se terminant par une pointe acérée.

Épigraphie. — Inscription placée sur les édifices dans une intention commémorative. — (Voy. *Inscription*.)

Épisode. — Scène, groupe de figures représentées dans quelque partie d'un tableau et dont la relation avec le sujet principal est peu importante. Se dit aussi des sujets représentant un fait particulier se rattachant à un ensemble d'événements. Un tableau qui représente un *Épisode de la campagne de Russie*, par exemple.

Épisodique. — Qui a le caractère de l'épisode.

Epistyle. — (Arch.) — Architrave ou poutre horizontale posée sur les chapiteaux de colonnes, de manière à les relier entre eux et à servir de support au couronnement d'un édifice.

Épitaphe. — (Arch.) — Table de marbre, de pierre ou de métal sur la-

quelle est gravée une inscription funéraire, et aussi inscription funéraire placée sur un monument.

Épointé. — (Grav.) — Pointe à graver qui a besoin d'être aiguisée.

Époque. — (Numism.) — Se dit du millésime de l'année où une monnaie ou médaille a été frappée.

Épreuve. — (Grav.) — Feuille d'essai imprimée sur une planche gravée, sur une pierre lithographique, qui permet à l'artiste de juger du degré d'achèvement de son travail et des retouches qui pourraient être nécessaires, bien que, pour les épreuves lithographiques au crayon, les retouches soient très difficiles après la préparation indispensable au tirage. On désigne aussi sous le nom d'épreuves toute estampe imprimée d'une planche gravée ou d'une lithographie. (Voy. *Premières épreuves*.) Se dit aussi des feuilles imprimées sur lesquelles les auteurs corrigent les fautes d'impression et modifient, retouchent leur texte avant l'impression définitive.

— **à la cire.** — (Grav.) — Épreuves d'essai obtenues par le graveur lui-même pour le guider dans ses travaux de retouches et obtenues en appliquant sur une planche dont les traits ont été remplis de noir de fumée une feuille de papier enduite de cire blanche sur laquelle on exerce une pression à l'aide du brunissoir.

— **avant la lettre.** — (Grav.) — Épreuves de planches en taille-douce ou de lithographies tirées avant que le titre et les noms d'auteur et d'imprimeur aient été gravés ou écrits à l'encre lithographique aux emplacements réservés à cet effet. On désigne même parfois ces épreuves sous le titre « d'épreuves avant toute lettre », pour bien préciser que les épreuves ne portent aucune mention gravée, soit en caractères d'imprimerie, soit même de la main du graveur, et qu'elles ont ainsi tout le caractère d'épreuves d'artistes. — On dit aussi familièrement par abréviation une « avant-lettre ».

Épreuve avant toute lettre.— (Voy. *Épreuve avant la lettre.*)**— avec la lettre. — (Grav.) —**

Épreuve de gravure en taille-douce portant gravés sur les marges et en caractères d'imprimerie ou en écriture anglaise ou gothique d'une exécution régulière, le titre du sujet et les noms des auteur, graveur, éditeur et imprimeur de la planche.

— avec la lettre blanche. —

(Grav.) — Se dit d'épreuves dans lesquelles les caractères des légendes ou des inscriptions ne sont indiqués que par des contours.

— avec la lettre grise. —

(Grav.) — Se dit d'épreuves où les ca-

BURIN

ractères de légendes sont remplis de hachures. — (Voy. *Épreuves avec la lettre blanche.*)

— avec la lettre noire. —

(Grav.) — Épreuve où les caractères d'inscription sont complètement achevés et poussés jusqu'au noir.

— biffées. — (Grav.) —

Épreuves qui reproduisent les biffures destinées à annuler une planche gravée et qu'elles détériorent d'ailleurs complètement. Mais ces épreuves biffées sont très recherchées par les amateurs, parce qu'elles sont la preuve irrécusable qu'il est impossible d'obtenir des épreuves semblables à celles de premier tirage, qui deviennent ainsi des pièces rares.

— boueuse. — (Grav.) —

Épreuve dont les blancs ne sont pas suffisamment éclatants et dont les demi-teintes sont engommées de noir, de façon à ôter de la transparence à la gravure.

— d'artiste. — (Grav.) —

Épreuve d'une gravure en taille-douce tirée avec ou sans la signature autographe de l'artiste. (Voy. *Épreuve avant la lettre.*) Quelquefois les épreuves d'artiste se distinguent encore, soit par des marges irrégulières, la gravure n'étant pas bien

placée au centre de la planche; soit par des traits carrés, — c'est-à-dire des traits entourant le sujet — d'un tracé irrégulier, soit enfin par des griffonnages ou des essais de pointe en marge. — (Voy. *Épreuves de remarque.*)

Épreuve de remarque. —

(Grav.) — Épreuve de gravure en taille-douce donnant un état particulier de la planche. La remarque peut consister, soit en des croquis tracés par le graveur sur les marges ou sur les parties blanches de l'épreuve, soit dans l'absence de certains travaux en différentes parties de la planche. Ainsi, par exemple, des épreuves d'une planche dessinée et mordue à l'eau-forte et avant toute retouche à la pointe sèche ou toute remorsure sont des épreuves de remarque. Ces remarques précisent les états différents de la gravure jusqu'à son entier achèvement.

— des gravures en médailles.

Ces épreuves s'obtiennent, soit en cire, — ce sont les plus agréables à voir, — soit en plâtre, soit en étain. Ces épreuves servent à guider l'artiste dans son travail.

— grise. — (Grav.) —

Épreuve trop pâle.

— naturelle. — (Grav.) —

Épreuve donnant le résultat exact du travail sans aucunes « ficelles », ni retoussage (voy. ce mot), et obtenue en essuyant très également la planche dans toute sa surface, après en avoir encré les tailles.

— négative. — (Photog.) —

Cliché obtenu en exposant des glaces sensibilisées dans la chambre noire. Dans les négatifs, les lumières et les ombres du modèle apparaissent transposées.

— neigeuse. — (Grav. sur bois.)

Épreuve dont les tailles et les traits sont confondus de façon qu'on n'aperçoive que des traits interrompus et en quelque sorte vermiculés.

— positive. — (Photog.) —

Épreuve obtenue à l'aide d'un cliché, soit sur

papier, soit sur verre, et dans laquelle les blancs et les noirs correspondent aux lumières et aux ombres de l'original.

Epreuves volantes. — (Grav.)

— Epreuves de gravures sur bois, en taille-douce, ou de lithographies tirées sur papier de Chine ou du Japon, non collées sur papier fort ou fixées par deux coins seulement sur des feuilles de bristol.

Épure. — (Arch.) — Dessin géométrique au trait, représentant le plan, la coupe, l'élévation, les détails d'un édifice. Les épures, toujours exécutées à l'échelle, sont le plus souvent cotées, c'est-à-dire couvertes de chiffres précisant les dimensions, de façon à ne laisser aucun doute à ceux qui exécutent d'après les épures.

Epurer. — Rendre plus net, plus précis, plus pur. Epurer un contour, le retoucher, le corriger, le débarrasser des faux traits, des coups de crayon inutilisés.

Équarrir. — Tailler à angle droit.

Équarrissage. — Action de rendre carrés les bois destinés à la construction, à l'aide de la scie ou de la hache. On dit aussi équarrissement.

Équarrissement. — (Voy. *Équarrissage*.)

Equation du beau. — Formule mathématique résultant des relations qui existent entre les dimensions des édifices. Il y a eu toute une théorie des proportions à donner aux édifices développée et publiée sous ce titre. Étant donnés les trois termes, la hauteur, la profondeur et la largeur d'un édifice, l'auteur tendait à prouver que, en subordonnant ces dimensions à des rapports de nombres correspondant à des nombres de vibrations de sons justes, on déterminait aisément les proportions exactes à donner à un édifice.

Équerre. — (Arch.) — Pièce de fer plate formant angle droit et destinée à consolider ou à relier des assemblages en bois.

Équerre à coulisse. — Tige métallique divisée, garnie de deux autres tiges perpendiculaires, l'une fixe, l'autre mobile et servant à mesurer le diamètre des corps cylindriques.



— **à dessiner.** — Planchette mince en forme de triangle ayant un angle droit et percée d'une ouverture circulaire, ou œil, destinée à permettre de la faire glisser facilement sur le papier. On se sert de l'équerre et de la règle pour tracer des perpendiculaires, et de deux équerres pour tracer des parallèles.

— **à fronton.** — Équerre à dessiner ayant un angle droit et affectant la forme d'un triangle rectangle semblable à celui du demi-fronton des monuments antiques.

— **à 45°.** — Équerre à dessiner ayant un angle droit et deux angles de 45°. C'est à l'aide de cette équerre, dont on se sert fréquemment avec le T et la planchette, que l'on trace, dans les dessins d'architecture, la saillie des profils, les retours d'équerre, les onglets et souvent, dans le tracé des ombres, la direction des rayons lumineux qui, suivant une convention généralement adoptée pour les projets, se dirigent suivant un angle de 45° et de gauche à droite.



— **d'arpenteur.** — Cylindre ou prisme octogonal percé de fentes longitudinales et servant à tracer sur le terrain, à l'aide de jalons, des lignes droites et des perpendiculaires. Les ouvertures opposées sont formées soit d'une fente étroite, soit d'une ouverture rectangulaire partagée en deux par un fil de soie. Le rayon visuel passant par



cette fente, et le fil de soie couvrant un jalon posé en un point quelconque, ces trois points servent à déterminer la position d'une ligne droite.

Équerre de tailleur de pierre.

— **Equerre évidée** dont les côtés intérieurs servent à vérifier la taille des pierres. On donne le nom d'équerre à chapeau aux équerres formées de deux branches d'épaisseur inégale, mais assemblées perpendiculairement et suivant le même plan comme axe.

— **double.** — Equerre formée de deux règles plates placées perpendiculairement l'une sur l'autre.

— **fausse.** — Equerre formée de branches mobiles de façon à permettre de tracer à volonté des angles droits, des angles aigus et des angles obtus.

— **(faux).** — Se dit d'assemblages à angle aigu ou obtus et non à angle droit. On dit aussi un assemblage en faux-équerre.

— **graphomètre.** — Se dit des équerres d'arpenteur (voy. ce mot) servant à la fois d'équerre et de graphomètre, et formées d'un cylindre dont la partie inférieure est mobile, à l'aide d'une vis s'engrenant sur un pignon denté. Les fentes pratiquées sur le cylindre remplacent les pinnules du graphomètre et permettent de viser dans toutes les directions perpendiculaires ou obliques par rapport à une ligne donnée. — (Voy. *Pinnules*.)

— **octogonale.** — Equerre d'arpenteur (voy. ce mot) en forme de prisme octogonal.

— **triple.** — Equerre à trois faces formée de règles assemblées suivant un angle trièdre dont tous les angles sont droits.

Equerre (d'). — A angle droit. On dit aussi *en équerre*.

— (Blas.) — Se dit d'une pièce de



l'écu en forme d'équerre. Certains auteurs disent aussi *escarre*.

Une *escarre* d'argent posée au quartier; une équerre d'or mouvant du flanc dextre et de la pointe. L'équerre est souvent employée dans les armoiries allemandes.



Équestre. — Se dit des statues représentant un personnage monté sur un cheval. Une statue équestre de Louis XIV. Envoyer au Salon une figure équestre.

Équiangle. — Se dit d'une figure dont tous les angles sont égaux.

Équilibre. — Se dit de la position naturelle, stable d'une figure, et aussi de l'heureux agencement d'une composition dans laquelle les groupes, les masses, les pleins et les vides sont bien répartis et pondérés.

Équilibrer. — Combiner, pondérer les masses d'un groupe, d'une composition.

Équipollé. — (Blas.) — Se dit d'une division de l'écu en neuf carreaux disposés en échiquier, surtout lorsque les quatre points placés aux angles et le point du milieu sont de même émail. Cinq points d'argent équipollés à quatre de sable. Les points équipollés peuvent être ou non chargés de figures.



Eraflures. — (Peint. sur émail.) — Hachures irrégulières dont on couvre une surface champléevée, afin que les inégalités rendent l'émail plus adhérent au métal.

Erection. — Action d'élever un édifice, de placer une statue sur son piédestal, de dresser un obélisque, une colonne.

Eriger. — (Arch.) — Fonder, bâtir, construire un édifice, élever une statue, un monument commémoratif.

Escabeau. — Siège de bois fort

employé au moyen âge, ayant la forme d'un banc sans bras ni dossier et très court. On s'en servait parfois comme de table, et on le recouvrait d'une pièce d'étoffe que l'on nommait *banquier*. Se dit aussi de petits bancs.



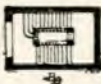
Escabelle. — Petit escabeau. — (Voy. ce mot.)

Escalier. — (Arch.) — Assemblage de marches ou de degrés servant à relier des appartements ou des terre-pleins de niveau différent et permettant d'y accéder. Les escaliers par où l'on montait au sommet des édifices religieux du moyen âge étaient souvent installés dans des tourelles intérieures ou extérieures et ajourées. Ils étaient parfois pratiqués dans l'épaisseur des murailles. Les escaliers des châteaux de la Renaissance sont de véritables merveilles au double point de vue de l'art et de la construction; il suffit de citer le célèbre escalier de Chambord et l'escalier extérieur du palais de Fontainebleau.

Au *xvii^e* et au *xviii^e* siècle, on trouve aussi des escaliers d'une habileté de coupe et d'une hardiesse remarquables. Enfin, au *xix^e* siècle, l'escalier du grand Opéra doit être cité pour son superbe développement, la beauté et la richesse des matériaux qui y ont été employés.

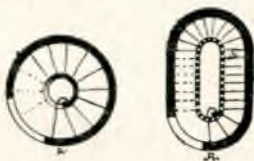
— **à cordons.** — Escalier dont les marches, très larges, sont inclinées et bordées de sorte de bourrelets ou cordons en pierre dure peu saillants, et que l'on peut monter à cheval ou en voiture. Tels sont l'escalier de la place du Capitole à Rome et celui qui donne accès à l'un des pavillons du Louvre, dans la cour des anciennes écuries.

— **à paliers de repos.** — Escalier placé dans une cage rectangulaire ou à coins arrondis et dont les révolutions sont séparées par des surfaces planes. Plus les paliers



de repos sont nombreux, moins un escalier est pénible à gravir.

Escalier circulaire. — Escalier à limon cintré, avec ou sans vide; — et aussi escalier dont les marches ne se



profilent pas suivant une ligne droite, mais suivant une courbe. Ce dernier cas se présente fréquemment dans les esca-



liers extérieurs ou perrons, donnant accès à une entrée placée à quelque hauteur au-dessus du sol.

— **de dégagement.** — Escalier destiné au service, aux fournisseurs, aux domestiques; — et aussi escalier de moindre importance que l'escalier principal et fait pour faciliter une circulation rapide.

— **dérobé.** — Escalier dissimulé.

— **d'honneur.** — Escalier de palais ou d'hôtel luxueusement décoré, servant aux réceptions et donnant accès aux salles de fêtes.

— **en colimaçon ou en escargot.** — (Voy. *Escalier tournant*.)

— **en vis.** — (Voy. *Escalier tournant*.)

— **hélicoïdal.** — (Voy. *Escalier tournant*.)

— **rampe sur rampe.** — Escalier dans lequel il n'existe pas de vide entre les limons, les limons étant placés sur un même plan perpendiculaire au sol. Un grand nombre de maisons du *xviii^e* siècle possédaient



de très beaux spécimens d'escaliers de ce genre.

Escalier suspendu. — Escalier dont les marches ne sont fixées que d'un seul côté dans la muraille, et dont l'autre côté est libre, suspendu. Il existe un très beau spécimen de ce genre d'escaliers suspendus, construit au XVIII^e siècle par l'architecte Le Brument, à l'hôtel de ville de Rouen. Les escaliers suspendus construits en pierre exigent une connaissance approfondie de l'art de l'appareilleur.

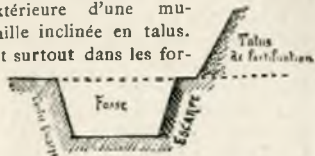
— **tournant.** — Escalier dont les



marches contournent un noyau plein généralement cylindrique, ou au milieu duquel est aménagé un espace vide. On dit aussi escalier en vis, escalier en colimaçon ou en escargot, escalier hélicoïdal, escalier en vis de Saint-Gilles, sur plan carré, rectangulaire ou circulaire.

Escarboucle. — Pierre précieuse. Variété de grenat rouge d'un éclat très vif.

Escarpe. — (Arch.) — Surface extérieure d'une muraille inclinée en talus. Et surtout dans les for-



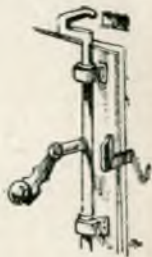
tifications, revers du fossé placé du côté des remparts regardant l'assiégeant; la

face opposée porte le nom de contre-escarpe.

Escarpeement. — Pente roide et abrupte.

Espace. — Se dit en général d'une étendue, d'une superficie limitée ou illimitée. On dit que dans un tableau une figure manque d'espace pour indiquer qu'elle est placée dans un cadre de dimensions trop restreintes, dans lequel elle est étouffée et semble à l'étroit.

Espagnolette. — (Arch.) — Système de fermeture de croisées se composant d'une tringle en fer munie de crochets à ses extrémités et que l'on meut à l'intérieur, au moyen d'une poignée, de façon à retirer ou à introduire les crochets dans les gâches pratiquées en haut et en bas des châssis, selon que l'on veut ouvrir ou fermer la fenêtre.



Esplanade. — Emplacement vide, vaste place de grande dimension située en avant d'un édifice. — Espace libre et légèrement déclive existant à l'intérieur d'un château fort entre les constructions habitées et les murs de l'enceinte fortifiée.

Esquisse. — Forme première d'une idée de tableau, de composition, de statue. L'esquisse est surtout une œuvre d'imagination; elle doit être exécutée rapidement, avec verve, avec fougue. « Les esquisses ont souvent un feu que le tableau n'a pas », a dit Diderot. L'esquisse a la chaleur d'une improvisation, le tableau est l'ouvrage du travail, de l'étude, de la patience et de l'expérience. Lorsqu'un tableau n'est pas suffisamment étudié, l'exécution suffisamment poussée, on les caractérise avec une intention critique en disant : « Ce n'est qu'une esquisse. » — Les esquisses se tracent soit à la plume, soit au crayon; quelquefois on les rehausse de tons d'aquarelle ou d'indications à

l'huile. (Voy. *Esquisse peinte*.) — Les sculpteurs exécutent leurs esquisses en terre ou en cire.

Esquisse peinte. — Se dit d'une esquisse peinte à l'huile; d'un croquis au crayon, au fusain, auquel l'artiste a ajouté des indications de colorations, de modelé, posées d'une touche large et libre. Certaines esquisses peintes ont parfois la valeur de véritables tableaux.

Esquisser. — Exécuter une esquisse, dessiner à grands traits, indiquer sommairement l'agencement d'une composition.

Essai. — Titre que l'on donne à certains ouvrages élémentaires, ou ne traitant une question qu'à un point de vue très restreint. Essai sur la peinture, essai sur l'art antique.

— (Numism.) — Premières pièces frappées sur des coins nouveaux.

Essence de térébenthine. — (Voy. *Térébenthine*.)

Essente. — (Arch.) — Petites planchettes taillées comme des ardoises et servant à protéger les poutres d'une façade contre l'écoulement des eaux. Les maisons du moyen âge étaient le plus souvent recouvertes d'essentes, et quelquefois ces essentes étaient peintes ou découpées de façon à permettre certaines combinaisons géométriques. Il existe encore d'anciennes maisons gothiques et de petites maisons de campagne dont la charpente est couverte d'essentes. On dit mieux *aissante*.

Essentage. — (Arch.) — Se dit des surfaces recouvertes d'essente. On dit aussi *aissant* et *aissantage*.

Essorant. — (Blas.) — Se dit des oiseaux prenant leur essor. Une oie accolée et couronnée *essorant* d'argent. Le mot *essoré* s'applique aussi à la couverture des églises, tours, etc., qui sont d'un autre émail que l'édifice.



Une église d'argent *essorée* de gueules.

Essonier. — (Blas.) — Synonyme de *Trescheur*. (Voy. ce mot.)

Estacade. — (Arch.) — Barrage formé de pieux et servant, soit à garantir à la base les piles d'un pont, soit à relier des jetées, soit à défendre l'entrée d'un port, d'un fleuve, d'un canal.

Estampage. — Procédés à l'aide desquels on imprime, soit des gravures sur du papier, soit des ornements et des motifs de décoration en métal ou en pâte. L'impression des gravures portait autrefois le nom d'estampage, d'où le nom d'estampe. On fabrique, par estampage, les ornements en carton-pâte, les découpures et les reliefs d'objets en métal, depuis les crêtes décoratives jusqu'aux bijoux microscopiques, des cuirs où l'on imprime des dessins gravés en creux sur des plaques de cuivre. On donne donc le nom général d'estampage à toutes les empreintes d'un modèle, d'un objet, gravé, sculpté ou modelé en creux. Des voyageurs ont relevé ainsi, au moyen de papier humide, nombre d'inscriptions cunéiformes, d'hiéroglyphes, de bas-reliefs sur les monuments assyriens et égyptiens, et dans ce cas ce procédé spécial s'appelle *lottinoplastie*, du nom de son inventeur.

— (Sculpt.) — Moule en creux obtenu en appliquant de la terre glaise avec le pouce sur l'objet à mouler. Cet estampage, détaché avec précaution, donne un moule en creux, à l'aide duquel on obtient un relief en plâtre reproduisant exactement l'original.

— (Céram.) — Application de poinçons spéciaux ou molettes pour obtenir des ornements en creux sur une pièce moulée. On désigne aussi cette opération sous le nom de *moletage*.

Estampe. — Epreuve de gravure ou de lithographie.

Estampé. — Se dit d'objets fabriqués à l'aide d'estampages.

Estamper. — Obtenir des reliefs à l'aide d'une matrice gravée en creux, ou réciproquement.

Estampeur. — Artisan qui exécute des estampages.

Estampille. — Se dit d'un sceau, d'une marque appliquée sur une œuvre d'art. Se dit aussi de détails caractéristiques dans une œuvre : « tel dessin porte l'estampille du maître », c'est-à-dire qu'il est, seulement à le voir, d'une authenticité indiscutable.

Estampiller. — Marquer d'une estampille.

Esthétique. — Philosophie de l'art. Les traités d'esthétique sont très nombreux; ils peuvent cependant se diviser en deux catégories bien distinctes. L'une, essentiellement spéculative, appuie ses théories sur des systèmes métaphysiques; l'autre, expérimentale et pratique, étudie les chefs-d'œuvre de l'art, afin d'en tirer des enseignements et d'en conclure des lois.

Esthétiquement. — D'une manière esthétique, qui a rapport à l'esthétique.

Estimation. — Se dit du prix, de la valeur qu'un expert assigne à une œuvre d'art, avant une vente aux enchères, par exemple.

Estompe. — (Dessin.) — Morceau de peau ou de papier roulé en cylindre lié avec du fil et taillé en pointe émoussée aux extrémités. On emploie l'estompe pour fondre ensemble des hachures de crayon, et même pour poser



directement sur le papier des tons noirs ou gris obtenus à l'aide d'un crayon mou et très pulvérulent nommé *sauce*. L'inconvénient de l'estompe est de donner au dessin un aspect cotonneux et mou.

Estompé. — Se dit de dessins ombrés à l'aide de l'estompe, et aussi d'effets d'un beau noir velouté rappelant celui du crayon sauce. Certaines planches gravées à l'eau-forte donnent des épreuves dont quelques parties sont fortement estompées. — Se dit aussi des

ombres dégradées et d'un ton moelleux enveloppant un lointain, une silhouette d'édifice. Des clochers estompés par la brume.

Estomper. — Modeler, poser des ombres à l'aide de l'estompe.

Estomper (s'). — Se dit d'un dessin estompé, recouvert d'une ombre douce et moelleuse, de tons qui semblent adoucir, qui gazent, voilent certaines parties d'une œuvre, certains plans d'un lointain. Ces montagnes s'estompent bien dans les vapeurs du soir.

Étage. — (Arch.) — Divisions horizontales pratiquées à l'aide de planchers dans une construction.

— **carré.** — (Arch.) — Étage dont le plafond est horizontal. — (Voy. *Étage en galetas*.)

— **en galetas.** — (Arch.) — Étage dont le plafond est incliné ou à pans suivant la forme des combles.

— **souterrain.** — (Arch.) — Se dit de pièces, de salles situées au-dessous du niveau du sol.

Étagé. — Disposé par rangs superposés.

Étai. — (Arch.) — Pièce de charpente servant de soutien.

Étalon. — (Arch.) — Tracé du plan d'un bâtiment sur le sol même où il doit être construit et de grandeur d'exécution, et aussi dimension fixe indiquée comme point de comparaison.

Étampage. — Procédé par lequel on imprime des ornements en relief sur une feuille de métal en la comprimant entre deux moules où ces ornements ont été préalablement gravés. L'un des moules est gravé en creux, l'autre en relief, de manière qu'ils puissent s'emboîter l'un dans l'autre.

Étampe. — Poinçon gravé à l'aide duquel on obtient des empreintes sur les métaux.

Étamper. — Travailler avec l'étampe.

Étançon. — (Arch.) — Etai de forte dimension.

État. — (Grav.) — Condition d'une planche avant son entier achèvement. (Voy. *Premier état.*) Il y a des épreuves de premier état, de second, de troisième état suivant le degré d'achèvement de la planche. — (Voy. *État définitif.*)

— **d'eau-forte pure.** — (Grav.) — Épreuves de gravures au burin qui ne donnent que les travaux préparés à l'eau-forte par le graveur pour se guider dans son travail. — Se dit aussi des épreuves de certaines eaux-fortes avant qu'elles aient été retouchées à la pointe sèche.

— **définitif.** — (Grav.) — État d'une planche complètement achevée et propre au tirage ; on dit aussi parfois dans les catalogues de gravures *État de tirage.*

— **de tirage.** — (Voy. *État définitif.*)

Étau à manche. — (Grav.) — Petit étau à manche de bois dont les graveurs à l'eau-forte se servent pour tenir leurs planches lorsqu'ils les font chauffer pour les recouvrir de vernis.

Étété. — (Blas.) — Se dit des animaux représentés sans tête. Un aigle étété de sable. Un poisson étété. On trouve de fréquents exemples d'animaux ététés dans les armoiries polonaises et silésiennes.

Étayer. — (Arch.) — Poser des étais.

Éteindre. — En peinture, adoucir, atténuer l'éclat trop vif d'un ton, d'une lumière.

Éteint. — Se dit de nuances adoucies, affaiblies, de tons dont l'éclat a été atténué.

Étendard. — Enseigne de guerre, drapeau de riche étoffe, servant de motif de décoration.

Étendue. — Dimension, superficie, grandeur.

Ethnographie. — Peintre ou statuaire de sujets *ethnographiques*. (Voy. ce mot.)

Ethnographique. — Se dit de tout ce qui a rapport à la science des peuples, au point de vue de leurs caractères distinctifs ; — se dit aussi de certaines œuvres d'artiste qui reproduisent exactement des types de races et de peuples étrangers. Les scènes d'Orient et d'Algérie de Decamps, ainsi que celles de Fromentin et de Gérôme sont des peintures ethnographiques.

Étincelant. — Vif brillant, qui a de l'éclat.

Étoffé. — Se dit de draperies tombant en plis abondants.

Étoffes. — Draperies des figures peintes ou sculptées. Dans un portrait, le visage, les mains peuvent être bien modelés et les étoffes laisser à désirer, et réciproquement

Étoile. — Figure de blason. — L'étoile compte ordinairement cinq rayons ou *raies*. Si les pointes sont au-dessus de ce nombre, elles doivent être spécifiées en blasonnant l'écu.

— (Arch.) — Se dit d'ornements peints, sculptés ou gravés offrant des rayons pointus en nombre variable ; se dit aussi, dans l'architecture romane, de sortes de fleurons se rapprochant de l'étoile à quatre branches, et soit disposés sur des surfaces taillées en pointe de diamant, soit juxtaposés de façon à former des motifs de décoration continus.

Étonnement. — (Arch.) — Ébranlement. — Se dit aussi des lézardes existant dans une maçonnerie et résultant soit d'un choc, soit d'un ébranlement.

Étonner. — (Céram.) — Faire chauffer au rouge les pâtes destinées à la fabrication des poteries et les plonger brusquement dans l'eau froide.

Étranglé. — (Arch.) — Rétréci. Se dit aussi de moulures dont le profil est diminué.

Étrésillon. — (Arch.) — Étai trans-



versal que l'on pose dans les tranchées des fondations; pièce de charpente destinée à consolider des vides pendant la reprise en sous-œuvre d'une partie déjà construite. Etrésillonner les fenêtres d'une façade. Des ouvertures solidement étrésillonnées.



Etrier. — Figure de blason, et aussi pièce de fer contournée destinée à supporter des pièces de charpente dont l'appui sur un point fixe paraît insuffisant.

Etude. — Croquis d'une exécution précise et cherchée, dessins, peintures d'après nature, d'après le modèle vivant. C'est à l'aide de ces études que le peintre compose et exécute ses tableaux. Les études sont des renseignements précieux que l'artiste conserve.

Études. — Dessins, gravures ou reliefs destinés à servir de modèle aux élèves. Des études de marine, des études d'animaux, des études de feuillages.

Étudié. — Se dit de morceaux de peinture ou de sculpture qui dénotent de la part de leur auteur une étude, une connaissance et des recherches approfondies. « Ces draperies sont très étudiées. Les premiers plans de ce paysage sont bien étudiés. »

Eurythmie. — En architecture, beauté des proportions; en peinture, en sculpture, élégance de la composition, équilibre harmonieux des lignes d'une figure, des groupes dans un ensemble.

Éventail. — (Art déc.) — Peinture, dessin, gravure sur parchemin, sur vélin, sur soie, destinés à être montés en éventail.

S'il existe des dessins d'éventail d'une banalité parfaite et dont la seule valeur commerciale est celle de la monture, par contre, il en est



d'autres qui sont classés dans les collections et conservés sous verre sans que jamais on les fasse monter. Un grand nombre d'artistes contemporains célèbres ont exécuté des aquarelles ou des gouaches qui sont de petites merveilles en ce genre. Il faut citer particulièrement les curieuses images ou peintures des éventails décorés par les artistes japonais, qui excellent dans cette branche toute spéciale de l'art décoratif.

Events. — Dans l'opération de la fonte, ouvertures ménagées dans le moule de potée et destinées à permettre à l'air de s'échapper, lorsque le métal en fusion se répand dans les canaux ou jets (voy. ce mot) pratiqués à cet effet.

Evidage. — (Céram.) — Découpage des vides et des ouvertures dans les objets moulés.

Excavation. — (Arch.) — Creux pratiqué ou existant naturellement dans le sol.

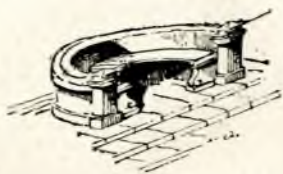
Exécuter. — Peindre, dessiner, sculpter. « Cette œuvre a été rapidement exécutée. »

Exécution. — Partie technique d'un art. Habileté de main, connaissance approfondie du métier. Un tableau mal composé peut être exécuté avec une habileté supérieure. Les qualités de l'exécution sont absolument distinctes de celles de la composition, et nombre d'artistes qui n'ont jamais fait preuve d'ingéniosité dans le choix de leurs sujets sont quelquefois des exécutants de première force.

— (Arch.) — Construction d'un édifice. Dans les concours, l'artiste qui obtient le premier prix d'exécution est chargé de construire le monument, d'exécuter l'œuvre mise au concours. Se dit aussi pour indiquer la dimension de l'œuvre définitive : « un modèle au quart, au tiers d'exécution, grandeur d'exécution. »

Exèdre. — (Arch.) — Lieu où l'on s'assied. Se dit aussi de bancs de forme demi-circulaire rappelant la dis-

position des salles servant de lieu de réunion aux philosophes et aux rhéteurs de l'antiquité. Dans les basiliques chrétiennes, on établissait de chaque côté



du siège épiscopal, élevé de plusieurs degrés et placé dans l'axe de l'abside, des exèdres, que certains auteurs désignent aussi par le mot *subsellia* et qui étaient destinés à l'assemblée des prêtres.

Exempt. — Se dit des artistes déjà récompensés qui, suivant certains règlements des Salons ou des expositions des beaux-arts, sont exempts de l'examen du jury d'admission.

Exercice. — Modèle qu'un élève doit copier pour se familiariser avec certaines difficultés. Essais de composition sur des sujets donnés, destinés à habituer les jeunes artistes à composer des tableaux, à agencer des groupes.

Exergue. — Partie réservée sur le champ d'une monnaie ou médaille, hors-d'œuvre, en dehors du sujet, pour



recevoir une inscription, une devise, une date. Se dit aussi de cette inscription elle-même. Certaines médailles ont des exergues différents sur cha-

que face. Parfois aussi et sur une même face, il y a deux exergues disposés symétriquement par rapport au diamètre de la médaille.

Exhausser. — (Arch.) — Élever à un niveau supérieur, surmonter une maison d'un nouvel étage.

Exhibition. — Exposition.

Expert. — Se dit de ceux qui étant, se croyant ou se disant connaisseurs (voy. ce mot) en œuvres et objets d'art, font profession de ces connaissances réelles ou supposées. Les catalogues de ventes aux enchères publiques fourmillent de témoignages de la fréquente ignorance des experts, même en fait d'œuvres modernes. Les tribunaux, dans certains cas litigieux, nomment des experts et les choisissent parfois parmi les artistes.

Exposant. — Se dit des artistes qui prennent part à une exposition.

Exposition. — La première exposition des beaux-arts fut organisée au Palais-Royal par l'Académie de peinture en 1673, puis dans la grande galerie du Louvre en 1699, et enfin dans le grand Salon carré. De là est venue la dénomination de *Salon* qui est appliquée de nos jours encore aux expositions annuelles des beaux-arts. Il y eut des Salons de 1707 à 1727; puis, après une interruption, Louis XV les rétablit annuellement de 1737 à 1751. Alors ils n'eurent plus lieu que tous les deux ans. Jusqu'en 1791, ces expositions n'étaient ouvertes qu'aux membres de l'Académie. En 1793, elles redevenaient annuelles jusqu'en 1802, et de 1802 à 1833 biennales. Elles sont définitivement annuelles depuis 1863. A partir de 1867, les Salons ont toujours eu lieu au palais de l'Industrie ou palais des Champs-Élysées. Sauf en 1848, où tous les ouvrages déposés furent admis, il y eut toujours un jury nommé, suivant les époques, soit par l'Etat, soit par les artistes. Depuis 1881, l'organisation des Salons a été abandonnée par l'Etat et remise aux mains des artistes constitués en société, sous le nom de Société des artistes français.

— **internationale.** — Exposition à laquelle toutes les nations sont invitées à prendre part. Les expositions internationales ne sont pas nécessairement universelles; les jurys de ces expositions sont ordinairement composés d'artistes ou de membres délégués des différentes nations.

Exposition nationale des beaux-arts. — Nom donné à une exposition organisée par l'Etat. L'exposition nationale, qui a porté aussi le nom de « Salon triennal », a eu lieu pour la première fois en 1883. Elle était ouverte aux œuvres les plus remarquables des artistes français et étrangers exécutées depuis le 1^{er} mai 1878.

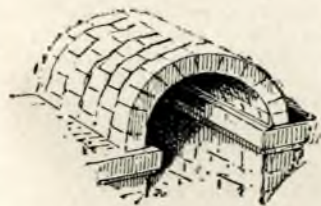
— **triennale.** — (Voy. *Exposition nationale.*)

— **universelles.** — Expositions où sont admis tous les produits du génie humain. Les expositions universelles ne sont pas nécessairement internationales.

Expression. — Se dit de l'interprétation d'une figure exprimant bien le caractère du sujet. On dit aussi figure d'expression, en style d'école, pour désigner une tête d'un caractère accentué, exprimant un sentiment donné.

Extérieur. — (Arch.) — Façade d'un monument. L'extérieur d'un château, d'une cathédrale.

Extrados. — (Arch.) — Surface



convexe extérieure d'une voûte, d'un arc; ligne courbe supérieure formée par le dessus des voussoirs.

Extrados de niveau. — (Arch.) — (Voy. *Extrados horizontal.*)

— **en chape.** — (Arch.) — Extrados formé de plusieurs surfaces inclinées.

— **horizontal.** — (Arch.) — Extrados terminant une voûte par une surface horizontale. On dit aussi extrados de niveau.

— **parallèle.** — (Arch.) — Extrados dont la courbe est parallèle à celle de l'intrados.

Extradossé. — Se dit des voûtes dont l'extrados offre une surface régulièrement taillée et non une surface brute.

Extrémités. — Se dit des bras, des jambes et surtout des mains et des pieds de la figure humaine. « Des extrémités mal dessinées, des extrémités d'un beau dessin, des extrémités peintes avec une science et une habileté consommées. »

Ex-voto. — (Arch.) — Tablette de marbre portant une inscription, ou seulement inscription sur les murailles d'un édifice religieux relatant l'accomplissement d'un vœu, ou destinée à conserver le souvenir d'une grâce obtenue. Dans les chapelles voisines de la mer on rencontre beaucoup de tableaux qui représentent des navires en détresse avec des apparitions de la Vierge dans les nuages. Mais ces peintures n'ayant, même d'intention, aucun rapport avec l'art, nous n'avons pas à nous y arrêter. Ce sont cependant des *ex-voto*. — Le mot s'emploie, par suite, en mauvaise part, pour désigner des tableaux sans aucun mérite, absolument nuls.

F

Fabrique. — (Peint.) — Constructions, édifices représentés dans un paysage. Un paysage avec fabriques. Ne s'emploie maintenant que bien rarement. Le mot a disparu à peu près avec le paysage historique.

Façade. — (Arch.) — Face extérieure d'un édifice. Se dit surtout de la face principale, de celle qui est le plus en vue, la plus richement ornementée, où se trouve la principale entrée.

— **composite.** — (Arch.) — Façade décorée d'entablements de divers ordres.

Face. — (Peint.) — Partie antérieure de la tête, depuis le menton jusqu'au front; le reste de la tête prend le nom de crâne.

— (Arch.) — Moulure plate, surface large et unie : les faces d'une architrave.

— (Numism.) — Côté d'une monnaie ou médaille portant une figure. On dit aussi *avers*. (Voy. ce mot.)

Facette. — Petite surface plane.

Façonnage. — (Céram.) — Il y a différents procédés de façonnages : 1° celui dans lequel on opère sur les pâtes molles placées sur le tour; 2° celui qui consiste à couler la pâte dans des moules en terre poreuse; 3° enfin celui par lequel on travaille la pâte durcie au moyen du tour à guillocher et de la molette.

Fac-similé. — Reproduction exacte obtenue quelquefois par l'intermédiaire d'un artiste, mais le plus souvent par des procédés mécaniques, photographie, héliogravure, etc. Au siècle dernier on gravait en taille-douce des fac-similés de dessins de maîtres, et on imitait les rehauts, et jusqu'aux taches et au ton

des papiers à l'aide de tons superposés. Aujourd'hui les procédés de gravures en relief et en taille-douce, dérivés de la photographie, permettent d'obtenir des fac-similés d'une rigoureuse exactitude. On donne aussi le nom de fac-similé aux reproductions d'écritures, d'autographes, de signatures, de marques et de monogrammes jointes à certaines publications.

Fac-similer. — Reproduire en fac-similé.

Facticc. — (Arch.) — Se dit des imitations en corps solides de pierre, de bois, de marbre, obtenues par des procédés spéciaux.

Facture. — Exécution d'une œuvre d'art. Manière dont un tableau est peint, dont une statue est modelée. La facture de ce dessin est habile, cet artiste a des qualités de facture remarquables.

Faictier. — Se disait autrefois des tapisseries de dais.

Faïence. — Poterie de terre vernissée ou émaillée. La faïence était dès la plus haute antiquité connue des Chinois, des Assyriens, des Arabes, des Perses. Il existe de superbes faïences mauresques à l'Alhambra de Grenade (xiii^e et xiv^e siècles), et le musée de Sèvres renferme des pièces plus anciennes encore, qui dateraient, dit-on, du ix^e siècle. En Allemagne, dans un couvent de Leipzig construit en 1207, on a retrouvé des briques émaillées, et le tombeau d'un duc de Silésie à Breslau est tout entier en terre cuite émaillée (1290). Les poteries de Nuremberg sont célèbres. Au xv^e siècle, les potiers allemands importent la faïence à Delft; en 1650, près

de cinquante manufactures existaient en France, en Angleterre, en Suède et en Danemark. Toutes les fabriques de faïence n'ont prospéré que jusqu'au XVIII^e siècle. Notre époque cependant a repris le goût des décorations polychromes en honneur aux siècles derniers. — (Voy. *Céramique*.)

Faïence commune. — Faïence ordinairement poreuse, rouge ou jaunâtre, avec couverte opaque blanche ou diversement colorée.

— **de Henri II.** — Faïence de la Renaissance, rarissime, essentiellement composée d'argile plastique et de silex ou de quartz broyé fin, avec une glaçure plombifère et dont il n'existe que cinquante-cinq spécimens, dont vingt-huit en France, vingt-six en Angleterre et un seul en Russie. Toutes ces pièces ont été trouvées en Vendée et en Touraine. Ce sont des coupes, des aiguères, etc., aux armes de François I^{er}, de Diane de Poitiers, de Henri II, etc. Ces faïences ont été fabriquées à Oiron (Deux-Sèvres) par les potiers F. Charpentier et Jean Bernard, depuis l'année 1525 environ, jusqu'à la fin du règne de Henri II.

— **fine.** — Faïence formée de silice, d'alumine, et parfois de chaux. La pâte en est poreuse, blanche, absorbante et opaque. Le vernis est transparent et à base de protoxyde de plomb.

Failli. — (Blas.) — On désigne ainsi les pièces rompues. On décrit en outre la place que les fragments occupent sur l'écu, soit à dextre, soit à sénestre. Se dit particulièrement d'un chevron dont les branches sont séparées en deux.

Faire corps. — Se relier, se rattacher à un ensemble.

— **fuir.** — (Peint.) — Donner de la profondeur aux lointains, faire reculer les arrière-plans.

— **tableau.** — Se dit d'une scène, d'un groupe heureusement composés, dont l'agencement est bien combiné.

Cela ne fait pas tableau, se dit d'une composition mal venue, mal présentée.

Faisceau. — (Arch.) — Réunion de colonnettes dont sont formés certains piliers des édifices gothiques.

Faitage. — (Arch.) — Pièce de charpente formant la partie supérieure d'un comble.

Faîte. — (Arch.) — Sommet d'un édifice et aussi pièce de charpente sur laquelle posent les chevrons au sommet d'un comble.

Faîteau. — (Arch.) — Ornement destiné à dissimuler, à décorer les extrémités d'un faitage.

Faitière. — (Arch.) — Se dit des tuiles recourbées servant à recouvrir un faite, et aussi des lucarnes pratiquées près du faite d'un édifice.

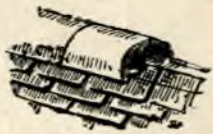
Les lucarnes faitières sont ordinairement de très petite dimension. Quant aux tuiles faitières, dans les constructions rustiques surtout, elles sont réunies à l'aide d'un joint de plâtre saillant, parfois taillé en biseau.

Fané. — Se dit de couleurs passées, défraîchies, de tons qui ont perdu leur éclat. Certaines nuances de couleurs fanées sont parfois d'un joli effet.

Fanfreluque. — Ornaments brillants et abondants. Il y a des portraits de femmes de Boucher, des pastels du XVIII^e siècle, où le rendu des fanfreluques est étonnant.

Fantaisie. — Se dit des œuvres de pure imagination, et aussi en mauvaise part, de celles qui ne sont pas suffisamment étudiées sur nature : c'est de la fantaisie, c'est-à-dire cela manque d'étude.

Fantaisiste. — Se dit des artistes qui ne se laissent guider que par leur fantaisie et ne produisent leurs œuvres que d'imagination. En général, ces œuvres ne sentent nullement la banalité ni la convention, mais elles tombent souvent dans



la bizarrerie et parfois l'extravagance.

Fantascope. — Appareil d'optique servant à projeter des images sur un écran, sur des tableaux ou sur des nuages de vapeur.

Fantasmagorique. — Se dit d'un effet produit par des moyens qui trompent l'esprit, comme la fantasmagorie trompe l'œil.

Fantastique. — Se dit de certaines œuvres fantaisistes, extravagantes, d'effets de lumière bizarres, imprévus, de scènes étranges où les fantômes et les apparitions tiennent une large part.

Fasce. — Terme de blason. — Une des pièces principales du blason. Elle sert à diviser le chef de la pointe et doit être égale au tiers de l'écu. Lorsqu'elle est plus étroite, elle porte le nom



de fasce en devise ou celui de devise.

Fasoé. — (Blas.) — Se dit d'un écu couvert de fasces.

Fatiguer. — (Peint.) — Fatiguer la pâte, c'est, en mélangeant les couleurs sur la palette, les remuer trop longtemps avec le couteau avant de s'en servir. La pâte fatiguée perd sa fraîcheur de ton. On fatigue également la pâte, sur le tableau même, par l'incertitude de l'effet cherché.

Faucille. — (Blas.) — Petite faux à couper le blé usitée comme figure dans certaines armoiries. En blasonnant un écu on doit spécifier si les faucilles sont *emmanchées* et comment elles sont *rangées* et en quel nombre. Deux faucilles emmanchées d'argent; rangées en fasce; les pointes en bas, vers le chef, etc., etc.



Faucon. — (Blas.) — Figure de l'oiseau de chasse servant au plaisir des souverains et le plus noble de la fauconnerie. Le faucon se représente souvent *perché* et *grilleté*. Dans certaines armoiries même on trouve des faucons por-



tant au cou, attaché par un ruban, un manteau avec semis de fleurs de lis.

Faudesteuil. — (Voy. *Fauteuil*.)

Fauteuil. — Siège avec bras et dossier. Les fauteuils ou faudesteuils du moyen âge avaient la forme d'un simple pliant et étaient faciles à transporter. Plus tard ils furent décorés de tapisseries et, au *xiv^e* siècle, parfois surmontés d'un dais. Au *xv^e* et au *xvi^e*, l'ornementation des bras prit un grand développement. Enfin au *xvii^e* et au *xviii^e* siècle



surtout, les fauteuils affectèrent un ensemble de forme curviligne d'une grande délicatesse de contours et surtout d'une commodité parfaite. Sous le premier Empire, les fauteuils furent décorés de têtes de sphinx et conçus dans un prétendu style antique. De nos jours les fauteuils sont copiés sur des meubles de toutes les époques, mais il n'existe pas de forme spéciale au *xix^e* siècle.

Faux (porte à). — (Arch.) — Se dit de parties de construction qui ne portent pas d'aplomb sur la partie inférieure.

En porte à faux. Une façade établie en porte à faux. Dans les portes décoratives du *xvii^e* et du *xviii^e* siècle, les architectes excellaient à combiner des pans coupés en porte à faux surmontant parfois des voûtes en trompe.



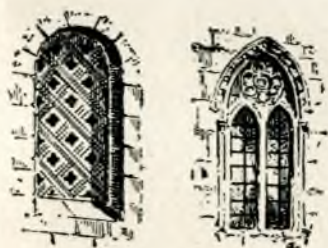
Feint. — (Arch.) — Se dit d'une moulure, d'une ouverture simulée, soit en relief, soit à l'aide de la peinture, dans un but de décoration ou de symétrie architecturales.

Fendillé. — Couvert de petites fentes, de gerçures. Certains tableaux à l'huile se fendillent au bout de plusieurs années.

Fenestrage. — (Arch.) — Disposition générale des fenêtres dans un édifice. Se dit d'une rangée de fenêtres très rapprochées l'une de l'autre. — Se dit aussi de l'action de pratiquer des fenêtres et d'y placer des châssis vitrés.

Fenestré. — (Arch.) — Percé de fenêtres.

Fenêtre. — (Arch.) — Ouverture destinée à faire pénétrer la lumière et l'air dans un édifice. A l'époque romane,



les fenêtres sont à plein cintre et fermées de châssis de pierre, de bois et de marbre dans lesquels s'enchâssent de



petites vitres rondes, carrées ou polygonales. Au ^{xii}^e siècle, les fenêtres sont souvent géminées avec une ouverture ronde ou en forme de trèfle à l'intervalle supérieur.

Au ^{xiii}^e siècle, les fenêtres sont plus élégantes et les courbes plus gracieuses; puis les meneaux augmentent en nombre et par suite la richesse des lobes. (Voy. *Meneau*, *Lobes*.) Au ^{xv}^e et au ^{xvi}^e siècle, les nervures flamboyantes apparaissent; à la Renaissance, les fe-



nêtres sont surbaissées, divisées par des meneaux dont les nervures sont parfois ornées de redents à la partie supérieure de la fenêtre. Enfin, au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècle, les subdivisions en meneaux de pierre disparaissent, et les entourages des fenêtres sont formés de pilastres et de colonnes.

Fenêtre à croisée. — (Arch.) — Fenêtre dont le vide est divisé en quatre parties par deux montants en pierre se croisant à angle droit.

On trouve aussi dans certains édifices des exemples de fenêtres à doubles croisées, et divisées en six compartiments par un meneau vertical et deux parties horizontales superposées et placées à la partie supérieure de la fenêtre, les deux compartiments supérieurs formant souvent imposte.



— **à l'italienne.** — (Arch.) — Fenêtre à trois compartiments en arcades verticales supportées par des colonnettes.

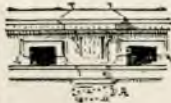
— **atticurgue.** — (Arch.) — Fenêtre rétrécie par en haut, dont les montants, au lieu d'être verticaux, se dirigent obliquement l'un vers l'autre.

— **dormante.** — (Arch.) — Fenêtre qui ne s'ouvre pas.

— **feinte.** — (Arch.) — Fenêtre peinte sur une surface murale ou dont le décor en relief est appliqué sur la paroi d'une muraille.

— **gisante.** — (Arch.) — (Voy. *Fenêtre mezzanine*.)

— **mezzanine.** — (Arch.) — Fenêtre dont la largeur est plus grande que la hauteur. On dit aussi *fenêtre gisante*.



Fenêtre de forme presque carrée éclairant un entresol.

— **rampante.** — (Arch.) — Fenêtre dont l'appui n'est pas horizontal

ou dont la fermeture n'est pas placée suivant une ligne verticale. Dans le premier cas, la fenêtre rampante est dite aussi fixe ou dormante. Dans le second cas seulement, les volets peuvent se développer, et les montants, les encadrements latéraux ne sont pas verticaux.

Fenêtre rustique. — (Arch.) — Se dit parfois de fenêtres entourées de chambranles à bossages saillants.

Fer. — (Voy. *Ferronnerie*.)

— **à cheval.** — Se dit d'un contour circulaire formé de plus d'une demi-circonférence. Arc en fer à cheval.

— **d'amortissement.** — (Arch.) — Tige de fer fixée au sommet d'un comble pour maintenir des crêtes, des épis ou autres motifs de décoration de toiture.

— **de moulin.** — (Blas.) — Fer posé au milieu de la meule en forme de deux demi-cercles adossés, avec vide ménagé au milieu. On lui donne aussi le nom de croix de moulin. Il ne faut pas confondre le fer de moulin avec l'*anile*. (Voy. ce mot.)

— **froid.** — Motifs d'ornementation frappés sur une reliure, de façon à produire des dessins en creux et qui ne sont pas recouverts de dorure.

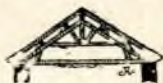
Fermail. — Agrafe, fermoir, boucle du moyen âge.

— (Blas.) — Boucles garnies de leurs ardidons. Elles sont ordinairement de forme circulaire; mais, lorsqu'elles sont en losange, on doit toujours le spécifier en blasonnant.

Fermaillet. — Fermail de petite dimension, et chaîne d'or à fermail employée comme ornement de coif-

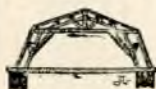
fures par les dames nobles du *xv^e* et du *xvi^e* siècle.

Ferme. — Décoration de théâtre montée sur un châssis, et qui se détache de la toile du fond. En général, décoration qui s'élève des dessous. — En architecture, on appelle ainsi un assemblage de bois de charpente ou de pièces de fer por-



tant le faite d'un comble, par l'intermédiaire de pièces longitudinales appelées pannes, placées parallèlement les unes aux autres.

— **brisée.** — (Arch.) — Ferme d'un comble formant mansarde. Le type de ces fermes peut être comparé à une ferme ordinaire, mais inscrite dans un triangle



dont la hauteur serait aussi petite que possible et dont l'ensemble serait surélevé à l'aide de jambes de force.

Fermette. — (Arch.) — Ferme de faux comble ou de lucarne.

Ferموir. — Agrafe servant à maintenir un livre fermé. Les reliures des manuscrits précieux sont ordinairement ornées de riches fermoirs. Il y a des fermoirs décorés de petites figurines d'une exécution très soignée. D'autres, au contraire, sont formés de rinceaux, de motifs enlacés, etc., etc.

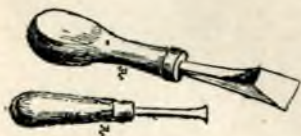


— (Grav.) — Outil des graveurs sur bois formé d'une lame tranchante ou d'une pointe d'acier. Les fer-



moirs les plus fins se composent d'une simple aiguille.

Fermeoir. — (Sculpt.) — Ciseau à



manche de bois, s'évasant par le bout et taillé en biseau.

Ferronnerie. — Se dit en général des objets en fer. La ferronnerie d'art a produit au moyen âge de véritables merveilles. Pendant la Renaissance, au **xvii^e** et au **xviii^e** siècle, les œuvres de ferronnerie étaient aussi d'une prodigieuse richesse. Nombre de balcons et de grilles de ces différentes époques sont conservés dans les collections. Aujourd'hui, la ferronnerie d'art, bien que disposant de moyens mécaniques perfectionnés, ne fait souvent qu'imiter les belles œuvres des siècles précédents.

Ferrure. — (Arch.) — Pièce de fer destinée à servir de charnière à une porte, et aussi à garnir, ferrer, consolider un objet en menuiserie. Les ferrures des portes des églises gothiques sont des chefs-d'œuvre d'art industriel, et parmi ces ferrures, il faut placer au premier rang celles des portes de Notre-Dame de Paris.

Fers. — Motifs d'ornementation dorés décorant les plats et le dos d'une reliure. Des fers d'une grande délicatesse.

Feston. — (Arch.) — Dans l'architecture ogivale, les festons consistent en une suite de découpures, de lobes ou de dentelures. Dans les autres styles d'architecture, les festons forment des motifs de décoration très variés et se composent de plus souvent de feuillages, de fleurs, de branches enlacées, enroulées et entrecroisées.

Festonné. — Orné de festons, découpé en festons.

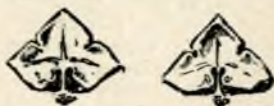
Feu. — Figure naturelle de blason. — L'élément du feu est représenté en bla-

son par une flamme, un flambeau, des brandons, des charbons ardents, etc.

Feuillage. — (Sculpt.) — La reproduction et l'agencement des feuillages, soit réels, soit fantaisistes, est un des motifs d'ornementation les plus fréquemment employés en architecture. Les feuillages sont, en général, dans les anciens styles d'architecture, empruntés à la flore du pays. Ainsi sur les monu-



ments d'Égypte on trouve les feuillages de palmier et de lotus, sur les monuments grecs et romains ceux de l'acanthus, du laurier, de l'olivier. Dans les monuments romano-byzantins, les feuillages ne sont le plus souvent que des imitations barbares et grossières des



feuillages antiques. Mais, à l'époque gothique, les sculpteurs prennent pour modèles les plantes des campagnes qui environnent les églises en construction. Au **xiii^e** siècle, les feuillages sont déjà variés, mais encore un peu fantastiques, tandis qu'au **xiiii^e** les motifs de décora-



tion formés de feuillage sont étudiés sur nature avec conscience et agencés avec une élégance remarquable. Les feuillages le plus fréquemment employés à cette époque sont le lierre, la vigne, le chêne, le fraisier, le pommier, le marronnier, le figuier, le persil, la chicorée, les mauves frisées, l'hépatique, le céleri, le chou, le

houx, le chardon, etc., et certaines feuilles d'eau d'un profil bien caractéristique. A la Renaissance, les guirlandes de fleurs et de fruits s'ajoutent aussi aux feuillages. Au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècle, des guirlandes de feuillages — soit de chêne, soit d'olivier — sont employées comme des motifs de décoration et occupent parfois sur les façades des surfaces considérables. Depuis le ^{xvi}^e siècle, l'acanthé classique et traditionnelle a été remise et est restée en honneur. De nos jours, il est bien rare de voir introduire, dans les motifs de décoration formés de feuillages, des formes nouvelles. On reproduit en général et plus que jamais les feuillages classiques de l'antiquité.

Feuille. — (Sculpt.) — Motif d'ornementation reproduisant des feuilles appliquées sur le profil d'une moulure et répétées à l'infini, ou décorant la corbeille d'un chapiteau, etc., etc.

— **d'acanthé.** — (Sculpt.) — Ornement formé de feuilles dont les bords supérieurs s'enroulent légèrement en volutes et dont la présence caractérise les chapiteaux d'ordre corinthien et composite.

— **d'angle.** — (Sculpt.) — Feuille placée à l'angle formé par deux moulures, à l'angle d'une corniche de plafond, etc. La nervure médiane principale de ces feuilles s'applique sur l'angle de la



moulure, et le dessin des feuilles d'angle se reproduit symétriquement sur chaque face de moulure.

— **d'ardoise.** — Lamelle d'ardoise souvent encadrée dans une bordure de bois blanc et placée dans les ateliers sur laquelle l'artiste trace à la craie des notes ou des croquis.

— **d'eau.** — (Sculpt.) — Feuille ondulée ou à bords unis, sans découpe, servant à décorer des moulures, des surfaces d'une certaine dimension, et dont on se sert fréquemment aussi en fer-

ronnerie pour enrichir les volutes de fer des grilles des balcons; dans ce dernier cas, on emploie aussi des feuilles à découpures plus accentuées, qui, par les mouvements que l'artiste



leur imprime, atténue la sécheresse des spirales et des enroulements.

Feuille de laurier. — (Sculpt.) — Motif d'ornementation formé de feuilles de laurier souvent disposées par trois feuilles.

— **de persil.** — (Sculpt.) — Petites feuilles minces découpées qui entrent comme les feuilles d'acanthé dans la composition du chapiteau corinthien.

— **d'éventail.** — Morceau de papier, de parchemin ou de satin découpé suivant deux portions de cercles concentriques limités par deux rayons. On exécute sur les feuilles d'éventail des aquarelles ou des gouaches qui, au moment du montage, sont pliées suivant les rayons.

— **de vigne.** — (Sculpt.) — Feuille employée pour couvrir la nudité des statues. A toutes les époques, on a su arriver bien mieux au même résultat par certaines dispositions de draperies volantes ou d'accessoires.

— **d'olivier.** — (Sculpt.) — Motif d'ornementation formé de feuilles d'olivier ordinairement agencées en bouquet de cinq feuilles.

— **galbée.** — (Sculpt.) — Feuille ébauchée et qui n'a pas encore été refendue, c'est-à-dire dont on n'a pas encore exécuté les découpures, mais dont le profil, dont la saillie est bien accusée.



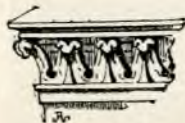
Feuille refendue. — (Sculpt.) — Feuille dont les bords sont découpés. On dit aussi feuille de refend.

— **de chardon.** — (Sculpt.) — Motif d'ornementation employé dans certains chapiteaux du xv^e siècle.

— **de chou.** — Motif d'ornementation employé au xv^e et au xvi^e siècle. Les crochets décorant les gâbles sur les arêtes des pignons sont formés de feuilles de chou frisé dans l'exécution desquelles les statuaires du moyen âge ont fait preuve d'une remarquable habileté de ciseau. — (Voy. *Crochet*.)

— **de refend.** — (Arch.) — Feuilles dont les bords sont découpés comme dans les feuilles d'acanthé, de persil, etc. On dit aussi feuilles refendues.

— **entablées.** — (Arch.) — Se dit particulièrement, dans l'architecture gothique, de rangées de feuilles dont les extrémités se recourbent en crochet (voy. ce mot), et qui sont placées entre deux moulures.



— **tournante.** — (Sculpt.) — Feuille appliquée sur une moulure, sur une surface de forme circulaire.

— **volante.** — (Grav.) — Se dit des épreuves de gravures, d'eaux-fortes montées sur une marge, sur une feuille de papier ou de carton mince. Cette feuille libre, détachée, volante, en un mot, peut être intercalée dans un volume, dans un album.

Feuillé. — Se dit de la façon dont le feuillage des arbres est interprété, représenté dans les paysages de l'ancienne école. D'après le système de cette école, chaque essence d'arbre devait se reconnaître, surtout par le feuillé. Il en résultait nécessairement que l'artiste était obligé dans son tableau d'exagérer singulièrement la dimension des feuilles, afin qu'on pût les distinguer. Pour les paysagistes de l'école moderne, le rendu du feuillé n'est plus si minutieux, car dans bien des cas

les arbres d'essence différente sont suffisamment caractérisés par leur port et leur silhouette générale.

Feuilleure. — (Arch.) — Entaille pratiquée le long d'une planche, d'une tablette de pierre et destinée à recevoir une saillie de même dimension. On dit mieux *rainure*.



Feyra. — (Voy. *Cromlech*.)

Fiasque. — Vase en usage en Italie. Sorte de flacon de forme élégante, longue et étroite. Une fiasque d'un joli contour.

Fibule. — Sorte de broche, d'agrafe, etc. Les fibules antiques et celles du moyen âge étaient en or, en argent ou en ivoire, parfois ornées de pierres précieuses et ciselées avec soin. Le Louvre et un certain nombre de musées et de collections renferment des fibules antiques d'un beau travail. On donne



aussi dans l'antiquité le nom de fibules aux agrafes ou fermoirs de ceinturon assez semblables, dans ce cas, aux boucles aujourd'hui encore en usage, car ces fibules étaient pourvues d'un ardillon mobile autour d'une brochette.



Ficelles. — On donne familièrement le nom de ficelles en art aux mille et un petits secrets de métier. Ce sont aussi les trouvailles heureuses, dues au hasard parfois, parfois aussi à de persévérantes recherches. Au premier abord, par exemple, un fond de tableau paraît d'une exécution impossible; en l'étudiant de près, on voit que grâce à une « ficelle » l'artiste l'a peint fort simplement. Ce sont des ficelles, que ces guipures collées sur des fonds bitumineux et qui, brusquement enlevées, laissent apparaître en blanc tout un réseau microscopique que le

pinceau le plus habile ne saurait tracer. Ce sont des « ficelles », ces mélanges d'eau acidulée dont le statuaire arrose ses draperies, de façon que le fond des plis soit coloré et que cette coloration en accentue les reliefs. Ce sont encore des « ficelles », que cette façon de vernir des planches à l'aide d'une brosse à cirage, procédé trouvé par un graveur célèbre cherchant à imiter les cuirs des reliures. Le grand art n'admet pas les « ficelles » ; aussi tiennent-elles une place considérable dans les œuvres de notre époque.

Fiche à vase. — (Arch.) — Charnière en fer dont la tige se termine par une sorte de bouton à profil d'urne ; lorsque le bouton est parfaitement sphérique, on dit aussi fiche à bouton. Les portes, les armoires, les ouvrages en menuiserie du siècle dernier offrent des fiches à vase d'un dessin remarquablement élégant et décorées d'urnes avec socle et support d'un joli profil, et parfois de grande dimension.

Fiel de bœuf. — Liquide vert qui, après avoir été purifié, est mélangé aux couleurs d'aquarelle soit sous forme de liquide, soit sous forme de tablettes pour leur donner plus de solidité et qui sert de fixatif pour les dessins au crayon que l'on veut enluminer.

Figure. — Se dit d'une représentation d'homme, de femme ou d'animal dessinée, peinte ou sculptée. Orner un paysage de figures, c'est y ajouter des personnages et des animaux ; n'exécuter que de mauvaises figures, ne pas savoir peindre la figure, c'est ne pas savoir dessiner une figure humaine. Une figure de *grandeur nature* est une représentation d'homme ou de femme de *grandeur naturelle* ; une *demi-figure* est celle qui représente un personnage jusqu'à la ceinture seulement, et une figure *demi-nature* est une représentation à moitié de la taille ordinaire. Enfin une *figure d'académie* désigne la dimension ordinaire des figures peintes et modelées dans

les écoles des beaux-arts et dont la proportion est un peu au-dessous de la demi-nature.

Figure criophore. — Le mot *Κριοφόρος* signifie littéralement porteur de bœliers. C'était le surnom donné par les Tanagriens à Mercure, qui les avait guéris de la peste en portant un bœlier autour des murailles. On trouve dans l'art grec, dans l'art gréco-romain et même dans l'art chrétien des exemples de figures criophores.

— **d'académie.** — (Voy. *Figure*.)

— **de femme.** — La proportion des figures de femme doit être de sept têtes. — (Voy. *Figure d'homme*, *figure d'enfant*.)

— **d'enfant.** — La proportion des figures d'enfant doit être de six têtes. — (Voy. *Figure d'homme*, *figure de femme*.)

— **d'expression.** — (Voy. *Expression*.)

— **d'homme.** — La proportion ou la hauteur d'une figure d'homme, d'après les observations universelles et la moyenne des proportions dans la structure humaine, doit être de huit fois la hauteur de la tête. — (Voy. *Figure de femme*, *figure d'enfant* et *Aplomb d'une figure*.)

— **drapée.** — Figure revêtue de vêtements, d'une toge, d'un manteau, d'une draperie. (Voy. ce mot.)

— **monumentale.** — Figure peinte ou sculptée dont les proportions sont de beaucoup au-dessus de celles de la nature et qui mesure de deux à cinq mètres et davantage suivant l'emplacement qu'elle doit occuper dans un édifice ou sur un piédestal au milieu d'une place de vastes dimensions. La statue de la Liberté par M. Bartholdi est l'œuvre la plus colossale qui ait jamais été réalisée dans ce genre. Elle mesure 46 mètres de la base au sommet du flambeau.

— **nue.** — Figure d'homme ou de femme sans vêtements ni draperies.

Figurer. — Symboliser, représenter par des figures allégoriques.

Figures. — (Blas.) — Les figures usitées dans le blason sont : 1^o les figures



humaines; 2^o les animaux; 3^o les plantes; 4^o les astres et enfin 5^o les éléments, le feu, la terre et l'eau. Les figures humaines sont ou de couleurs naturelles, ou d'un métal ou d'un émail quelconques. On doit soigneusement décrire, en les blasonnant, leurs vêtements, leurs gestes, leur coiffure, etc. Parmi les représentations d'animaux il faut placer en première ligne le lion et le léopard qui sont héraldiques, c'est-à-dire soumis à des formules fixes comme forme et comme attitude; puis le loup, le taureau, le cerf, le bœuf, le sanglier, l'ours, le lièvre, etc., etc., pour les quadrupèdes; et, parmi les oiseaux, l'aigle, les aiglettes, le corbeau, les merlettes, le cygne, les alérions, etc. Parmi les poissons, les reptiles et les insectes auxquels le blason a emprunté des figures, il faut citer le bar, le dauphin, le chabot, la truite, etc.; le serpent, le lézard, la tortue, etc.; les abeilles, les taons, etc. Le blason emploie aussi des figures fantastiques et, parmi elles, le griffon, la salamandre, la licorne, la sirène, le dragon, le serpent ailé, etc. En principe, les animaux regardent la droite de l'écu toutes les fois qu'on se borne à les désigner sans particularité. S'ils regardent la gauche de l'écu, on doit ajouter à leur désignation qu'ils sont *contournés*.

— On désigne aussi comme figures ou pièces ordinaires du blason : 1^o les figures héraldiques; 2^o les figures naturelles et 3^o les figures artificielles. Les figures héraldiques se divisent en pièces honorables de premier et de second ordre. Les pièces de premier ordre occupent dans leur largeur le tiers de l'écu (sauf le franc-quartier, le canton et le giron qui n'en occupent que le quart). Ces pièces sont le Chef, la Fasse, la Champagne, le Pal, la Bande, la Barre, la Croix, le Sautoir, le Chevron, le Franc-quartier, le Canton, la Pile ou Pointe, le Giron, la Pairle, la Bordure, l'Orle, le Trescheur ou Essonnier, l'Écu en abîme et le Gousset.

Figures artificielles. — (Blas.)

— Les figures artificielles qui entrent dans les armoiries sont : 1^o les instruments de

cérémonies sacrées ou profanes; 2^o les vêtements; 3^o les ustensiles vulgaires; 4^o les armes; 5^o les bâtiments ou nefs, ou gallée; 6^o les tours, les châteaux; 7^o les instruments des arts et métiers.

Figurine. — Figure de petite dimension, statuette.

Figuriste. — Mouleur en plâtre qui reproduit des figures. Se dit par opposition à l'ornemaniste, au sculpteur, au mouleur qui n'exécute que l'ornement.

Filet. — (Arch.) — Indiquer les joints et les assises à l'aide de lignes tracées sur la muraille. Quelquefois les filets sont peints de plusieurs couleurs et au centre de chaque pierre on ajoute encore un fleuron.

— **les eaux.** — (Grav.) — Faire mordre de façon que l'eau-forte couvre et attaque les traits les plus minces.

Filet. — (Arch.) — Moulure carrée à laquelle on donne aussi parfois le nom de listel. Les filets servent à séparer les moulures concaves ou convexes, et leurs nombres et leurs proportions varient

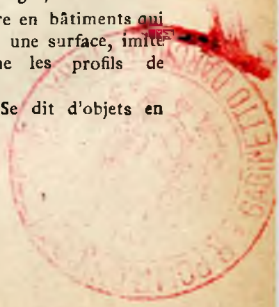
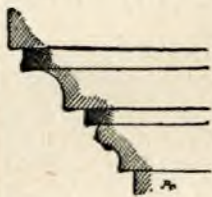
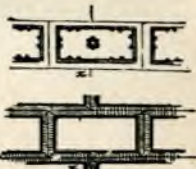
selon l'ordre antique auquel ils appartiennent, suivant le style, suivant les époques.

Filetage. — (Arch.) — Se dit de la façon d'exécuter des décorations peintes formées de filets de couleur sur des tons unis.

Fileter. — Tracer, pousser des filets. — (Voy. *Filetage*.)

Fileur. — Peintre en bâtiments qui exécute les filets sur une surface, imite les joints, contourne les profils de moulure, etc., etc.

Filigrane. — Se dit d'objets en



orfèvrerie formés de fils de métal entrelacés et soudés. Les bijoux, les objets d'orfèvrerie des ^xⁱ^e et ^{xii}^e siècles, et aussi ceux du ^{xiii}^e siècle, sont décorés d'ornements en filigrane d'une rare perfection. Dans les châsses surtout, les filigranes se prêtaient admirablement au rendu des crochets, des festons, des lignes principales de ces monuments en diminutif dont l'architecture était fort soignée.

Filigrane du papier. — Marque qui existe dans les papiers vergés et qui est très visible par transparence. Les filigranes représentaient d'ordinaire des objets usuels : un pot, une couronne, un écu ; le nom de ces objets est resté aux papiers du format auquel ils étaient destinés. Parfois aussi ces filigranes représentent des armoiries, des animaux héraldiques et consistent aussi en inscriptions, en noms de fabricants, etc. Enfin certains filigranes portent la date de fabrication. Pour certains imprimés spéciaux, billets de banque, titres, on fabrique un papier filigrané dont le dessin, très compliqué, a été combiné dans le but de rendre la contrefaçon impossible.

Fils. — (Voy. *Veine*.)

Fini. — Se dit de l'exécution d'un tableau, lorsqu'il est terminé complètement et dans lequel aucun détail n'a été négligé. Comme exemple de fini, il faut citer la fameuse toile de Gérard Dow, la *Femme hydropique*. La miniature, les dessins de petite taille exigent un fini très soigné. Aux œuvres de grande dimension, au contraire, un fini trop poussé ne donne que de la sécheresse.

Finir. — Terminer, achever un tableau, une statue, en exécuter les détails avec grand soin.

Fioritures. — Ornaments, embellissements, enroulements agencés autour d'un motif d'ornementation, enrichissant un entourage de cartouche, une vignette, une lettre initiale.

Fixage. — (Phot.) — Opération qui a pour but de fixer, de rendre solides, durables, les clichés photographiques et

les épreuves sur papier tirées à l'aide de ces clichés.

Fixatif. — On désigne sous ce nom des liquides spéciaux se composant, en général, d'une dissolution de gomme ou de colle dans de l'alcool. A l'aide d'appareils semblables aux pulvérisateurs usités pour les parfums, on projette ces liquides soit directement à la surface des pastels, des fusains, des dessins au crayon ; soit mieux encore à l'envers de ces mêmes dessins, si on a eu soin de choisir un papier légèrement poreux et que le liquide puisse facilement traverser.

Flabelliforme. — (Sculpt.) — Motif d'ornementation formé de palmettes ou de feuilles en forme d'éventail ou de flabellum. (Voy. ce mot.)

Flabellum. — Grand éventail circulaire formé de plumes de paon ; sorte de chasse-mouche en usage en Asie, chez les Romains, dans les églises d'Orient, et qui ne disparut de l'église latine qu'au ^{xiv}^e siècle ; il est encore employé dans certaines cérémonies où figure le pape.



Flagellation. — Se dit des tableaux et des bas-reliefs représentant la flagellation du Christ.

Flambeau résineux. — (Grav.) — (Voy. *Enfumage*.)

Flamboyant. — (Voy. *Gothique flamboyant*.)

Flamme. — (Arch.) — Motif d'ornementation sculpté ou en plomb repoussé terminant des candélabres, des torches, des vases, des épis.

Flan. — (Numism.) — Disque de métal que l'on va transformer en monnaie par le frappeage.

Flanc. — (Arch.) — Se dit du côté et de la paroi latérale d'un édifice.

— (Blas.) — Côtés de l'écu.

Flanqué. — (Arch.) — Orné, décoré, appliqué aux angles.

Flanqué. — (Blas.) — Figure divisant l'écu du côté des flancs, soit par deux demi-ovales ou quarts de rond, soit par deux demi-lozanges prenant naissance à l'angle supérieur du chef et finissant au bas de l'écu.

On dit aussi flanché. D'azur, de gueules, de sable flanqué d'argent.

Flanquer. — (Arch.) — Construire un bâtiment, une annexe aux angles d'un autre édifice.

Flavescent. — D'une couleur blonde, jaune d'or.

Flèche. — Se dit, en géométrie, de la hauteur d'un arc ou de la perpendiculaire abaissée du milieu de cet arc sur sa corde.

— (Arch.) — Se dit d'un clocher pyramidal de forme très aiguë, parfois en pierre, mais le plus souvent en bois recouvert de plomb. L'une des flèches de pierre de la cathédrale de Chartres (xii^e siècle) est octogonale et mesure 112 mètres de hauteur. Les flèches de Saint-Denis et de Sens sont du xiii^e siècle et la flèche de Strasbourg du xiv^e. Il existe encore à Amiens (xvi^e siècle) une charmante flèche en charpente recouverte de plomb. Viollet-le-Duc et Lassus ont réédifié avec le plus grand talent les flèches de la cathédrale de Paris (xiii^e siècle) et de la Sainte-Chapelle (xv^e siècle). Enfin la cathédrale de Rouen est surmontée d'une flèche co-



lossale en fonte flanquée de clochetons en cuivre, qui mesure plus de 150 mètres de hauteur.

Flèche. — Figure de blason.

Flècheière. — (Arch.) — Motif d'ornementation formé de feuilles d'eau aiguës comme des fers de lance ou de flèche et que l'on rencontre dans les monuments romano-byzantins.

Fleur. — La représentation de la fleur est l'objet d'études spéciales et exclusives de la part de certains artistes. — (Voy. *Peintre de fleurs*.)

— **de coin.** — (Numis.) — Se dit de pièces frappées à l'aide de coins neufs. Se dit aussi, par extension, d'objets d'art d'une exécution soignée, d'antiquités d'une conservation parfaite, de bibelots de toute nature, exempts de restaurations maladroites.

— **de lis.** — (Blas.) — Fleur qui entre dans les compositions de certaines armoiries, comme symbole de la grandeur et de la souveraineté, et dont la forme a varié suivant les époques. Les deux types les plus accentués sont ceux des règnes de saint Louis et de Louis XIV, le premier étant d'une grande élégance, d'un dessin presque maigre, le second étant au contraire trapu et formé de feuilles lourdes et larges.

— **de lis au pied nourri.** — Fleur de lis dont la queue a été enlevée.

— **de lis florencée.** — Fleur de lis ornée de boutons entre les fleurons, ou dont les lignes principales sont agrémentées de rin-



ceaux et d'enroulements, de façon à les transformer en une sorte de riche fleuron. Les fleurs de lis florencées sont



souvent appliquées comme motifs de semis de décoration de tentures. Dans certains pavages, on trouve aussi des exemples de fleurs de lis ornées de brindilles de feuillage.

Fleur de soufre. — (Grav.) — La fleur de soufre est employée pour obtenir des morsures très légères. On couvre certains plans d'un mélange de fleur de soufre et d'huile. Ce mélange, qui dépolit la surface du métal, produit à l'impression des tons semblables à ceux d'un lavis, plus ou moins énergiques, suivant que la morsure a été plus ou moins longue.

— du chapiteau. — (Arch.) — Se dit de la petite rosace placée au milieu du tailloir des chapiteaux corinthiens.

Fleurdelisé. — Orné, semé de fleurs de lis.

Fleuri. — (Arch.) — (Voy. *Roman et Gothique fleuri.*)

Fleuron. — (Arch.) — On désigne, en général et dans tous les styles, par fleuron un ornement sculpté re-



présentant une feuille ou une fleur et, particulièrement dans le style gothique, un motif d'ornementation décorant les sommets



des gâbles, des pignons, des dais, etc. Les fleurons apparaissent au ^{xii}e siècle;

au ^{xiii}e, ils offrent des sections carrées et se divisent en quatre membres de feuillages avec bouton supérieur. Au milieu



du ^{xiii}e, les fleurons deviennent plus importants et portent deux rayons de feuillages, et à la fin du ^{xiii}e ils sont plus refouillés. Au ^{xiv}e, les fleurons deviennent d'une plus grande hardiesse encore; au ^{xv}e, ils sont souvent dépouillés de leurs feuillages; enfin, au ^{xvi}e siècle, ils sont remplacés par des tiges prismatiques prenant naissance entre les crochets qui s'élèvent sur les rampants.

Fleuron. — (Arch.) — On donne dans le style classique le nom de fleuron aux petites rosaces, petits boutons plus ou moins ornés formant des motifs de décoration isolés, aux ornements sculptés représentant une fleur entourée de feuillages.



— (Grav.) — Gravure en taille-

douce ou sur bois, ou encore cliché en relief destiné à illustrer un volume, à prendre place au bas d'un chapitre, au milieu d'un titre, etc. Se dit d'un sujet, d'une vignette ou d'un motif purement ornemental.

Fleurs. — (Blas.) — On désigne les fleurs en blason par le nombre de leurs feuilles. Elles sont comme les fruits:



feuillées ou *soutenues* selon qu'elles sont représentées sur l'écu avec deux feuilles ou avec les branches aux extrémités desquelles elles s'épanouissent. On dit des trèfles, des quatre-feuilles, des quinte-feuilles suivant le nombre des feuilles de chaque fleur héraldique. Avant le ^{xv}^e siècle, les fleurs employées le plus fréquemment dans la composition des blasons étaient la rose, le pavot, le trèfle et la fleur de lis.

Flinquer. — (Peint. sur émail.) — Opération qui consiste à piquer irrégulièrement avec le burin la surface à émailler.

Floche. — Ornement en soie ou en étoffe velue, veloutée, effilée en forme de houppe.

Flore. — Se dit des motifs d'ornementation empruntés au règne végétal. La flore grecque se borne presque à l'acanthé. La flore gothique, au contraire, est considérable. Au commencement du ^{xiii}^e siècle elle comprenait le lierre, la vigne, le houx, les mauves, l'églaïnier, etc. ; à la fin du ^{xiii}^e, les imagiers y avaient encore ajouté le chêne, le prunier sauvage, le figuier, le poirier, le feuillage des grands arbres et celui des feuilles d'eau au profil si large. Au ^{xiv}^e, ils adoptèrent de préférence l'ellébore noire, les chrysanthèmes, la sauge, le grenadier, le fraisier, le géranium, les fougères. Au ^{xv}^e siècle, la passiflore, les chardons, les épines et l'armoise furent le plus souvent reproduits.

Flots grecs. — (Arch.) — Ornement formé par la répétition d'une courbe en S couchée, terminée à l'une de ses extrémités par une volute d'où part la courbe suivante. On donne aussi à cet



ornement le nom de *Postes*. Il y a dix manières principales de modifier le dessin et la combinaison de cet ornement. Les flots primitifs, les flots simplifiés, les flots doublés, les flots rubannés, les

flots affrontés, les flots opposés, les flots alternés, les flots reliés ou enlacés, les



flots ornés et fleuronnés et les flots transformés en éléments séparés.

Flou. — Effacé. Se dit d'œuvres dont les contours ou le modelé sont vaguement indiqués. « Un dessin flou. » Se dit, en photographie, d'une épreuve manquant de netteté, dont la mise au point a été manquée.

Foie de soufre. — Mélange de fleurs de soufre, d'ammoniaque et de sable, sur lequel on verse du vinaigre. Cette réaction détermine des vapeurs auxquelles les peintres du siècle dernier exposaient leurs couleurs pour s'assurer qu'elles ne noirciraient pas avec le temps.

Foncé. — Se dit d'une teinte, d'un ton de couleur sombre.

Foncer. — Augmenter l'intensité d'une teinte, rendre plus sombre.

Fond. — Se dit, en peinture, des lointains. « Un fond qui manque de profondeur, le fond d'un paysage. » — Désigne aussi le champ de la toile, du panneau, du papier sur lequel se détache le sujet principal d'une peinture. Tel portrait s'enlève sur un fond neutre, tel autre sur un fond garni d'accessoires. Se dit particulièrement, en photographie, des toiles peintes en décor devant lesquelles on fait poser. Un fond rustique, un fond de salon, un fond de serre, etc., etc.

Fond de cuve. — (Arch.) — Se dit d'un angle rentrant et arrondi.

— **dégradé.** — Se dit, en photographie surtout, de fonds sur lesquels se détache un portrait et qui, au lieu d'être d'un ton uni dans toute leur étendue, se dégradent du noir au blanc, le plus grand noir étant opposé au blanc du visage et les gris et les blancs finissant par se confondre avec les marges blanches qui entourent le portrait.

Fond grainé. — (Grav.) — Fond d'une planche gravée en manière de crayon et dans laquelle on a obtenu une teinte plus ou moins grise à l'aide de points et sans le secours des hachures.

Fondant. — (Céram.) — Émail incolore qui est fondu avec les couleurs et leur sert de véhicule.

— (Peint. sur émail.) — Verre aussi net, clair et transparent que possible, servant à fixer, par la fusion, les couleurs superposées à un émail blanc, formant fond.

Fondation. — (Arch.) — Tranchée creusée pour établir les murailles servant de fondation, et aussi portion souterraine des murs ou fondements d'un édifice. Les fondations varient sui-

vant la nature des terrains sur lesquels on construit.

Fondement. — (Arch.) — Se dit des travaux de maçonnerie jusqu'à ras de terre nécessaires à la stabilité d'une construction.

Fonderie. — Etablissement où l'on coule les statues en bronze ou en fonte de fer.

Fondre. — (Peint.) — Adoucir des teintes sur le bord, de façon qu'elles diminuent graduellement d'intensité et se confondent avec une autre teinte, une autre couleur dégradée de même façon. On fond les couleurs dans la peinture à l'huile en juxtaposant des touches et en les réunissant et les mélangeant légèrement à l'aide d'une brosse douce que l'on passe à leur surface. Dans les aquarelles et les lavis, on fond les teintes en les continuant à l'aide de pinceaux chargés de couleur de plus en plus étendue d'eau et finalement chargés d'eau pure.

Fontaine. — (Arch.) — Construction destinée à donner issue à des jets d'eau, et composée parfois de vasques débordantes et de réservoirs. Dès l'époque gothique on construisait des fontaines

qui offraient l'aspect de petits édicules en forme de pyramide. A la Renaissance et aux siècles suivants, les fontaines furent souvent agencées au milieu d'un portique ou surmontées d'un encadrement, d'un cartouche de grande dimension. Parmi les fontaines monumentales il faut citer celles de Rome; à Paris, celles de la place de la Concorde exécutées, en 1850, d'après les dessins de Hittorf, et la fontaine Louvois, œuvre de Klagmann et de Visconti (1839).

Fontaine. — Pièce de céramique ou d'orfèvrerie formant réservoir d'où l'eau s'écoule par un robinet dans un petit bassin. Il existe des fontaines en faïence de Rouen, qui sont décorées avec un art infini.

Fonte. — La fonte d'une statue a pour but d'obtenir une épreuve en métal d'un modèle de sculpture. L'opération de la fonte comporte une grande quantité de détails. On trouvera la définition de chaque terme technique à son ordre alphabétique. — (Voy. *Noyau, Coulage de Noyau, Réparage, Enterrage*, etc.)

Fonts baptismaux. — Sorte de cuve ou de bassin où l'on conserve l'eau bénite servant à la cérémonie du baptême. Les fonts baptismaux de l'époque romano-byzantine et de l'époque gothique étaient en

grès, en pierre, en cuivre et en plomb. La plupart étaient recouverts d'un couvercle (voy. *Baptême*). Les fonts baptismaux les plus curieux au point de vue de l'art sont ceux des cathédrales d'Hildesheim (xiii^e siècle) et de Strasbourg, ainsi que le bassin persan conservé au Louvre et dans lequel, d'après la tradition, les enfants de saint Louis auraient été baptisés.

Forcé. — Se dit dans une figure peinte ou sculptée d'une attitude fausse, d'un mouvement exagéré, mal rendu.



Forces. — (Blas.) — Instruments qui servent à couper les cuirs et à tondre les draps et dont il existe deux figurés bien distinctes. Elles se représentent le taillant en haut. On doit spécifier en les blasonnant si elles sont renversées, rangées en pal, en bande. On trouve de fréquents exemples de forces de tondeur dans les armoiries allemandes.



Forger. — Travailler les métaux à la forge en les exposant à l'action du feu et en les frappant du marteau. Il existe des pièces de fer forgé qui sont considérées comme des chefs-d'œuvre d'art décoratif. Telles sont les pentures de Notre-Dame de Paris.

Format. — Dimension des feuilles de papier et des volumes. S'emploie aussi comme synonyme de dimension : un dessin, une gravure de grand format.

Forme. — Se dit en peinture, en sculpture, de la recherche du contour. Préférer la forme à la couleur, c'est préférer le dessin au coloris.

— (Arch.) — Lit de sable sur lequel on place le carrelage d'un plancher.

— **de vitres.** — (Arch.) — Panneau formé de fragments de vitraux et destiné à prendre place dans les lobes des fenêtres ogivales.

— **méplate.** — Se dit des plans bien accentués déterminant un modelé.

Formeret. — (Arch.) — Se dit des nervures des voûtes gothiques parallèles à l'axe de la nef d'une église. Les formerets ont été surtout usités au XIII^e siècle.

Fortifier. — Donner de l'ampleur à un contour, augmenter l'intensité d'un ton, aviver la touche.

Forum. — (Arch.) — Place publique de l'ancienne Rome où avaient lieu les assemblées du peuple, les élections, etc. ; le Forum occupait l'emplacement compris entre le Capitole et le mont Palatin ; il était entouré de temples. S'est dit peu à peu, par analogie, des places publiques des diverses villes soumises à la domination romaine.

Foudre. — Attribut de Jupiter ayant la forme d'un fuséau allongé, d'où s'échappent des éclairs que figurent des traits en zigzag, terminés en pointe de flèche. Les foudres sont fréquemment employés en sculpture comme motif de décoration.



Fouetter. — (Arch.) — Jeter le plâtre, le mortier, etc., à la surface d'une muraille pour faire un enduit.

Fouillé. — (Sculpt.) — Se dit d'une œuvre dont les parties creuses sont délicatement travaillées. — Se dit aussi d'une œuvre d'art très méditée qui dénote de la part de l'auteur des études, des recherches, et dont l'exécution est poussée jusqu'aux dernières limites du rendu.

Fourchette. — (Arch.) — Se dit des lignes de réunion des deux noues d'une lucarne et de la pente d'un comble.

Fourneau d'émailleur. — Fourneau en terre réfractaire, coiffé d'un cou-



vercle placé sur un trépied ou sur un massif à hauteur d'appui, et dans lequel on introduit des mouffes renfermant les plaques cou-

vertes d'un émail en poudre dont on veut opérer la fusion.

Fourrures. — (Blas.) — (Voy. *Pannes*.)

Fours à alandiers. — (Céram.) — Fours cylindriques, verticaux, à foyers à combustion renversée, destinés à la cuisson des faïences, des grès et des porcelaines.

Foyer. — (Arch.) — Grande salle qui dans les théâtres sert de promenoir et de lieu de réunion pendant les

entr'actes. La plupart des théâtres possèdent un foyer destiné au public et un foyer réservé aux artistes.

Fragment. — Se dit de restes de statues, de morceaux d'architecture et de motifs d'ornementation. — Se dit aussi des parties d'une œuvre. Une œuvre dont l'ensemble est défectueux peut offrir de beaux fragments si on les examine isolément.

Frais. — Se dit d'un tableau qui vient d'être achevé, de touches récemment posées, des parties d'un tableau qui ne sont point suffisamment sèches pour qu'il puisse être procédé sans inconvénient au vernissage. Se dit au figuré de tons gais, séduisants, pleins de fraîcheur. Une draperie d'un ton très frais.

Fraise. — Large collerette plissée, ou tuyautée dont la mode fut importée en France par Catherine de Médicis et qui ne cessa d'être en usage que sous le règne de Louis XIII.

Franco-canton. — (Blas.) — Se dit d'une pièce plus grande que le canton.

Franchise de coupe. — (Grav.) — (Voy. *Coupe*.)

Franco-quartier. — (Blas.) — Premier quartier d'un écu qui serait écartelé en croix. Canton dextre de l'écu du côté du chef. Canton d'honneur. Le franco-quartier est souvent un peu moindre qu'un quartier d'écartelage. Il sert comme canton de brisure dans un écu chargé des alliances d'une famille. On doit d'abord



blasonner l'écu, puis ensuite le franco-quartier. D'argent, etc., etc., au franco-quartier de..., etc., etc.

Frangé. — Se dit d'ornements déliés, découpés comme des franges. On dit aussi que le contour d'une teinte est frangé, pour indiquer qu'il est bordé d'une façon irrégulière, par un ton plus foncé.

Frappé. — Se dit d'objets fabriqués à l'aide du frappeage, des flans (voy. ce mot) qui ont reçu l'empreinte d'un coin.

Fresque. — Peinture murale qui s'exécute sur un enduit frais (en italien *fresco*), mais cependant résistant à l'impression du doigt. On se sert de pinceaux de poil fermes, assez longs et pointus, ou de brosses carrées ou plates, à poils également très longs. Les couleurs sont délayées dans des écuelles de terre. Les teintes appliquées sur l'enduit s'affaiblissant et perdant de leur vivacité à mesure que la chaux s'imbibe, il faut, si l'on veut doubler ou tripler la valeur des teintes, les passer deux ou trois fois immédiatement afin d'éviter les taches. Il n'est possible de retoucher à sec qu'en ajoutant des hachures dont la franchise et l'énergie donnent parfois du ton et du relief à des parties pour lesquelles le modelé par teintes plates serait insuffisant.

Fretté. — (Blas.) — Bandes et barres entrelacées et au nombre de six.

Le fretté diffère du losangé en ce que, dans le premier cas, le vide tient lieu du champ de l'écu, tandis que dans le second il n'y a aucun vide entre les losanges qui sont alternativement d'émail ou de couleurs différentes. — (Voy. *Treillissé*.)



Frettes. — (Arch.) — Motifs d'ornementation sur une moulure plate obtenus à l'aide d'une autre petite moulure plate ou demi-ronde formant des



lignes brisées, ou des entre-croisements. Les grecques, les bâtons rompus, les méandres sont composés de frettes. Il existe aussi dans les monuments romains des moulures dont la surface est décorée de frettes crénelées et ondulées.

— (Blas.) — Pièce formée de quatre cotices au moins alésées et entrelacées,

moitié dans le sens de la bande et moitié dans le sens de la barre.

Frise. — (Arch.) — Partie de l'entablement placée entre l'architrave et la corniche. Dans l'ordre dorique, la frise est ornée de métopes et de triglyphes; elle est

décorée de bas-reliefs dans l'ordre ionique et dans l'ordre corinthien. On désigne aussi sous le nom de frise toute composition dessinée, peinte ou sculptée dont la largeur est de dimensions considérables par rapport à la hauteur.



Frisé. — Se dit de motifs d'ornementation composés de feuillages tortillés et contournés.

Frisoir. — Instrument des graveurs en médailles servant à matter. On donne aussi le même nom à l'outil des fourbisseurs qui sert à polir le métal.

Fronteau. — (Arch.) — Petit fronton.

Frontispice. — (Arch.) — Ensemble de la façade principale d'un édifice.

— Se dit d'une composition dessinée ou peinte, destinée à être reproduite par la gravure pour orner le titre ou la première page d'un volume.

Fronton. — (Arch.) — Couronnement d'édifice formé par deux portions de corniches obliques ou une portion circulaire se raccordant à leurs extrémités avec la corniche d'un entablement. La façade des temples antiques se termine toujours en

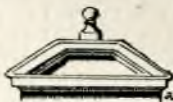


fronton, les deux côtés du fronton accusant la pente des toitures. Les édifices du moyen âge sont aussi décorés de frontons ajourés, mais ces frontons portent toujours le nom de gâbles ou de pignons. Les frontons de la Renaissance sont le plus souvent circulaires ou brisés. (Voy. ces mots.)

Fronton à jour. — Fronton dont le tympan est percé d'une ouverture et dans lequel est disposé un motif d'ornementation encadrant un œil-de-bœuf.



— **à pans.** — Fronton dont le contour est formé de deux corniches obliques et d'une corniche horizontale. Le plus souvent, ces frontons sont décorés à leur sommet d'un motif formant amortissement.



— **brisé.** — Fronton dont les corniches latérales s'enroulent en volutes ou se découpent de chaque côté de l'axe du fronton, de façon à ménager un espace vide où parfois s'élève un piédestal destiné à supporter un buste ou une statue.



— **circulaire.** — Fronton dont la corniche est tracée suivant un arc de cercle. Au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècle surtout, on a fait un fréquent usage de cette forme de fronton.



— **double.** — Se dit de deux frontons inscrits l'un dans l'autre, le plus grand servant de couronnement à un entablement et le plus petit servant de couronnement à une ouverture, ou à un motif d'ornementation appliqué sur le tympan du grand fronton.



— **entrecoupé.** — Se dit des frontons dont le sommet est interrompu pour recevoir un vase, une statue, un buste, ou tout autre motif d'ornementation.



Fronton glissant. — (Voy. *Fronton sans retour*.)

— **par enroulement.** — Fronton dont les corniches s'enroulent en consoles ayant leur point d'appui sur sa corniche horizontale.

— **sans base.** — Fronton dont la corniche inférieure est supprimée ou interrompue.

— **sans retour.** — Se dit d'un fronton où les moulures de la corniche horizontale ne sont pas profilées suivant les rampants. On dit aussi *fronton glissant*.

— **surbaissé.** — Fronton très plat, dont l'angle supérieur est plus ouvert que l'angle droit. La plupart des temples antiques, dont la largeur de façade était parfois considérable, se terminaient par des frontons surbaissés.

— **surmonté.** — Fronton dont l'angle supérieur est très aigu.

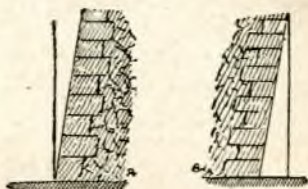
— **triangulaire.** — Fronton ayant la forme d'un triangle équilatéral. Cette forme, ainsi que celle du fronton surmonté, ont été fréquemment employées par les architectes de la Renaissance. Un grand nombre de châteaux de cette époque possèdent des lucarnes à frontons triangulaires ou surmontés.

Frotté. — Se dit dans certains tableaux de morceaux qui sont exécutés à l'aide d'une légère couche de peinture. Les lointains de ce paysage sont à peine frottés, c'est-à-dire sont d'une extrême transparence.

Frotter. — (Dor.) — Frotter avec un linge sec les parties qui doivent rester mates à la dorure.

Frottis. — (Peint.) — Couche de couleur fort mince, posée soit au pinceau, soit à la brosse et laissant apparaître le grain de la toile ou le ton du panneau. Les frottis, par leur légèreté et leur transparence, font valoir les empâtements des lumières.

Fruit. — (Arch.) — Inclinaison donnée au côté extérieur des murailles d'une construction, la surface intérieure



restant cependant et toujours rigoureusement verticale. Dans le cas où la muraille surplombe, cette inclinaison prend le nom de *contrefruit*.

Fruits. — (Sculpt.) — Se dit de la représentation de fruits combinés aux feuillages pour former des motifs d'ornementation. Une guirlande de fruits. Le centre de cette rosace est formé d'une masse de fruits.

— (Blas.) — Les fruits que l'on rencontre le plus fréquemment dans les blasons sont les coquerelles (voy. ce mot), les pommes, les pommes de pin, les raisins, les glands, etc. Lorsque les fruits sont accompagnés de feuilles, on les dit *feuillés*; on dit qu'ils sont *soutenus* lorsqu'ils sont représentés suspendus à leur branche.

Fruste. — Se dit d'une statue, d'un bas-relief, d'une monnaie, d'un fragment d'ornementation dont les reliefs sont effacés, usés par le temps, par le frottement, dégradés, détériorés, à peine visibles.

Fumé. — (Grav.) — Epreuve d'une gravure en relief tirée sur papier de Chine non collé. Pour obtenir ces *fumés*, on encre le bois ou le cliché avec du noir de fumée très fin et on exerce une pression sur le papier humide à l'aide du brunissoir. Pour éviter de déchirer le papier on interpose une carte entre le chine et l'outil. Les fumés sont les véritables épreuves d'artiste des gravures sur bois. En effet, l'encrage fait au rouleau ou au doigt est généralement très soigné; l'on peut ainsi ménager les lointains et donner de l'accent aux premiers



plans en les encrant plus ou moins vigou reusement. En outre, les graveurs tirant eux-mêmes ces épreuves, soit pour se guider dans leurs travaux ultérieurs, soit pour leurs collections particulières, les fumés sont toujours en très petit nombre et par suite fort recherchés des amateurs.

Fusain. — (Dess.) — Le fusain est un arbrisseau (famille des Célastrinées, tribu des Evonymées), qui sert à fabriquer des crayons noirs friables et que le moindre souffle peut effacer sans qu'il en reste de trace sur le papier. On fabrique les *fusains* employés pour le dessin en transformant en charbon le contenu de petits tubes de métal remplis de fragments de fusain. En général, on emploie le fusain pour tracer la première esquisse. Cependant quelques artistes contemporains s'en servent comme d'un moyen d'art complet en lui-même, et exécutent soit sur papier, soit même sur toile lorsque les grandes dimensions l'exigent, des dessins au fusain qui, grâce à l'application de fixatifs (voy. ce mot), peuvent même parfois être conservés sans être mis sous verre. Ces dessins prennent alors le nom absolu de *fusain* : un beau fusain.

Fusées. — (Blas.) — Losanges de forme très allongée, qui s'emploient presque toujours en nombre. On trouve dans certaines armoiries des fusées dont les extrémités, au lieu d'être pointues, sont légèrement arrondies. La fusée est un meuble de l'écu.



Fuselé. — (Blas.) — Se dit d'un écu rempli de fusées.

— (Arch.) — Se dit de colonnes, de supports, de motifs de couronnement taillés en forme de fuseau, c'est-à-dire renflés en général au tiers de leur hauteur. Se dit aussi de petits ornements de moulures en forme de tronc de cône, soudés les uns aux autres par leurs bases.



Fusiniste. — Dessinateur au fusain.

Fût. — (Arch.) — Partie de la colonne, tige de forme cylindrique ou prismatique placée entre la base et le chapiteau. Les fûts sont unis ou décorés



de cannelures; d'autres sont ornés d'imbrications, de feuillages en spirales, etc.; le demi-diamètre du fût à sa base porte le nom de *module* et sert d'échelle pour déterminer la dimension des autres parties de l'entablement et de la colonne. (Voy. ces mots.)

Fuyant. — Se dit, dans un tableau, de lointains qui paraissent s'enfoncer dans les profondeurs de la perspective. — Se dit aussi, dans les plafonds, de surfaces qui, par suite de leur tracé, semblent se dérober à l'œil du spectateur.